



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère d'enseignement supérieur et de recherche scientifique  
Université SAAD DAHLAB – BLIDA  
Institut d'architecture et d'urbanisme  
Option : Architecture et Patrimoine



Mémoire de Master à titre :

**REPertoire DES EDIFICES REMARQUABLES DE  
LA PERIODE COLONIALE FRANCAISE DE LA  
VILLE DE BATNA**

**DOCUMENT 1**

**Présenté par :**

Mme. BIBIMOUNE Aïcha

**Encadré par :**

Mr. AIT HAMMOUDA Ibrahim

Dr. FOUFA ABDESSEMED Amina

**Devant le Jury composé de :**

Dr. MESSIKH Safia

Université SAAD DAHLAB BLIDA

Présidente

Dr. MENOUEUR Ouassila

Université SAAD DAHLAB BLIDA

Examinateur

Année Universitaire

2016 – 2017



République Algérienne Démocratique et Populaire  
Ministère d'enseignement supérieur et de recherche scientifique  
Université SAAD DAHLAB – BLIDA  
Institut d'architecture et d'urbanisme  
Option : Architecture et Patrimoine



Mémoire de Master à titre :

# **REPERTOIRE DES EDIFICES REMARQUABLES DE LA PERIODE COLONIALE FRANCAISE DE LA VILLE DE BATNA**

## **DOCUMENT 2**

### **ANNEXES**

#### **Présenté par :**

Mme. BIBIMOUNE Aicha

#### **Encadré par :**

Mr. AIT HAMMOUDA Ibrahim

Dr. FOUFA ABDESSEMED Amina

#### **Devant le Jury composé de :**

Mme MESSIKH Safia

Université SAAD DAHLAB BLIDA

Présidente

Dr. MENOUEUR Ouassila

Université SAAD DAHLAB BLIDA

Examineur

Année Universitaire

2016 - 2017

## Remerciements

Ce mémoire est le résultat d'un travail de recherche de près d'un an.

En préambule, je veux adresser tous mes remerciements aux personnes avec lesquels j'ai pu échanger et qui m'ont aidé pour la rédaction de ce mémoire.

En commençant pour remercier tout d'abord, Monsieur **AIT HAMMOUDA Ibrahim**, Mon encadreur, et **Mme FOUFA Amina**, Mon professeur, pour leurs grandes disponibilités et leurs encouragements tout au long de la rédaction de ce mémoire.

En fin, j'adresse mes plus sincères remerciements à ma petite famille – Mon mari et mes enfants –, et ma grande famille – mes parents, sœurs et frères –, ainsi que tous mes proches et amis, qui m'ont accompagné, aidé, soutenu et encouragé tout au long de la recherche.

## **Résumé :**

L'Algérie, un pays méditerranéen qui se caractérise par excellence de sa richesse et diversité culturelle, vu le passage de plusieurs civilisations sur ce pays, comme la civilisation française, qu'elle avait laissé ses traces, matériels et immatériels. Ces traces peuvent être considérées comme patrimoine à préserver.

A la ville de Batna – champ de recherche, une ville française de naissance, l'héritage qu'elle possède, n'est pas encore traduit en matière étude et recherche patrimoniales. Face à une mentalité sociale dure, qui n'accepte pas encore l'idée d'adopter un héritage construit par le colon.

L'objectif de ce travail est de développer un répertoire des édifices remarquables coloniaux – français- de la ville de Batna.

Tout d'abord, notre étude s'est basée au début sur les notions et les concepts qui qualifient le patrimoine bâti, l'évolution historique de cette notion du patrimoine, et les valeurs patrimoniales de tout un édifice qu'elles lui offrent la nomination « Remarquable ». Ensuite, nous avons développé des définitions et méthodologies des systèmes d'inventaire du patrimoine bâti, d'où nous arrivons à aboutir au répertoire – résultat de l'inventaire -.

En effet, notre cas d'étude est accompagné au premier lieu par une description historique et architecturale de la ville. Pour approfondir dans la richesse architecturale française à Batna.

En fin, la recherche est clôturée par un répertoire des édifices, en passant par les étapes du recensement, et l'inventaire. ces édifices sont nommés – remarquables- suivant des critères et des valeurs patrimoniales.

**Mots clés :** Algérie – Patrimoine bâti – Batna- édifice remarquable – colonial français - conservation – inventaire – répertoire – identité.

## الملخص :

الجزائر ، بلد بحر متوسطي يتميز بثروات و تنوع ثقافي، نظرا لمرور حضارات عديدة على أرضه، كالحضارة الفرنسية، و التي تركت وراءها آثارا ملموسة و غير ملموسة، هاته الآثار يمكن اعتبارها إرثا يوجب حمايته.

في مدينة باتنة تحديدا - حقل البحث - هناك مدينة فرنسية الميلاد، ذات إرث ثري ، مزال لم يحظى بدراسة شاملة حول مميزاته و قيم تراثه المعماري الفرنسي. في ظل وجود عقلية اجتماعية متعصبة لا تتقبل لحد الآن فكرة احتضان هذا التراث المشيد من طرف مستعمر دخيل على ثقافتها.

إن هدفنا في هذا العمل ، هو تقييم و تحديد منهجية عمل قائمة للبنىات الفرنسية الملفتة للانتباه بالمدينة العتيقة الفرنسية CAMP بياتنة.

موضوع هذه الدراسة يتناول محورين ، النظري و الذي يعالج مختلف التعريفات النقدية لمفهوم التراث المبني و المعماري، تطوره عبر التاريخ و قيمه، ناهيك عن قيم كل بناء يملك شرف أن يكون رمز لتراث مدينة ما. لنتطرق بعدها لمختلف المفاهيم و المنهجيات طرق التقنية لانتقاء البنىات التراثية الملفتة للانتباه.

أما بالنسبة للمحور التطبيقي، و المتمثل في تقييم و عملية انتقاء البنايات الفرنسية في حقل البحث، و التي تكون مرفوقة أولا ، بوصف و سرد للتاريخ العمراني للمدينة، ما منحنا فرصة للتعمق في الثروة المعمارية الفرنسية المنشأة فيها.

أخيرا، و هذا هو لب البحث، نختتمه بقائمة للبنىات المنتقاة بعد دراستها، ترتيبها كبنائات مهمة - ملفتة للانتباه - و ذلك على حسب قيم تراثية تتميز بها فضلا عن باقي البنايات.

**كلمات مفتاحية :** الجزائر - تراث مبني - باتنة - بناء ملفت للانتباه - استعماري فرنسي - المحافظة - جرد - قائمة - هوية -

## **Abstract:**

Algeria, a Mediterranean country characterized by excellence of its wealth and cultural diversity, saw the passage of several civilizations on this country, like the French civilization, that it had left its traces, material and immaterial. These traces can be considered as heritage to preserve.

In the city of Batna - our field of research - which is a French city of birth, the richness of the inheritance which it possesses, at the moment, are not yet translated in matter study and research on built heritage. Faced with a tough social mentality, which does not yet accept the idea of adopting a legacy built by the settler

The objective of this work is getting to the indexing of the remarkable buildings colonial - French - of the city of Batna.

First, our study was initially based on a theoretical basis that deals with critical definitions of notions and concepts that describe built heritage, the historical evolution of this notion of heritage, and the heritage values of everything. A building that gives it the honor of being among the heritage legacy of a city.

Then, we developed the definitions and methodology of inventory systems, where it is an important step to identify the rich heritage of an inherited place and this, presenting several examples already studied.

The evaluation and cataloging of the colonial buildings of the city of Batna, will be accompanied first by a historical and architectural description of the city. This will give us the chance to deepen in the French architectural wealth in Batna.

Finally, and this is the major goal, the research will be closed with a list of buildings - inventoried and inventoried - which will be named - remarkable - according to heritage criteria and values.

**Key words:** Algeria - Built heritage - Batna – remarkable edifice - French colonial - conservation - inventory - directory - - identity.

# Table des matières

- Remerciement
- Table des matières
- Table des illustrations
- Résumé..... i
- ..... ii
- Abstract ..... iii

## INTRODUCTION GENERALE

Introduction .....	1
1. Problématique .....	2
2. Hypothèses .....	2
3. Objectifs .....	3
4. Présentation du champ de recherche.....	3
5. Méthode de la recherche .....	3
6. Structure du mémoire .....	3
7. Organigramme de recherche .....	5

## CHAPITRE 1 : PATRIMOINE, DE LA NOTION AU CONCEPT

Introduction .....	6
1.1. Définition de la notion – Patrimoine .....	6
1.2. Evolution et élargissement de la notion du patrimoine .....	7
1.3. La notion du patrimoine et son évolution en Algérie .....	7
1.4. Les concepts qui qualifient le bâti :	
1.4.1. Patrimoine .....	8
1.4.2. Patrimoine bâti .....	8
1.4.3. Patrimoine bâti vernaculaire .....	9
1.4.4. Patrimoine culturel .....	9
1.4.5. Biens culturels immobiliers .....	10
1.4.6. Patrimoine architectural .....	11
1.4.7. Patrimoine urbain .....	11
1.4.8. Patrimoine colonial .....	12
1.4.9. Patrimoine authentique .....	12
1.4.10. Edifice .....	12
1.4.11. Edifice remarquable .....	12
1.5. Des opérations pour une mise en valeur du patrimoine :	
1.5.1. Conservation .....	13
1.5.2. Préservation .....	13
1.5.3. Restauration .....	13
1.5.4. Reconstruction.....	13
1.5.5. Inventaire.....	13
1.5.6. Répertoire/Répertoriage .....	13
1.6. Les valeurs patrimoniales .....	13
Conclusion .....	14

## CHAPITRE 2 : ETAT DE L'ART

L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI, DU RECENSEMENT AU REPERTOIRE :

Introduction .....	15
2.1. Inventaire du patrimoine bâti .....	15
a. Définition de l'inventaire .....	15
b. Objectifs .....	16
c. Historique brève sur l'inventaire général du patrimoine .....	16
a. Missions et utilités de l'inventaire .....	16
b. Organisation du service inventaire.....	16
c. Résultats et publications .....	16
d. Présentation d'une méthode d'inventaire du patrimoine bâti :	
a. L'inventaire du patrimoine architectural urbain en France, élaboré par Bernard TOULIER.....	16
b. Synthèse de la méthode présentée.....	17
e. La fiche d'inventaire :	
a. Définition de la fiche d'inventaire .....	18
b. Objectif principal .....	18
c. Structure de la fiche .....	18
f. Outils et méthodes de recueil d'information après la formalisation de l'inventaire .....	19
g. Exemples d'inventaire du patrimoine bâti :	
a. Inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980 .....	19
b. Synthèse critique .....	22
2.2. Répertoire des édifices inventoriés :	
a. Définition du répertoire.....	22
b. Répertoire des édifices .....	22
2.3. Analyse et évaluation d'un édifice remarquable .....	23
a. Définition d'un édifice remarquable .....	23
b. Analyse des exemples d'édifice remarquable dans le monde : .....	23
a. Analyse d'exemple N°01. Eglise notre dame de Grâce, HAVRE, France ..	23
b. Analyse d'exemple N°02, Hôtel le NEGRESCO. Ville de Nice. France ....	26
c. Les caractéristiques d'identification d'un édifice remarquable .....	27
2.4. L'inventaire en Algérie, un outil d'identification, de sélection et de gestion .....	27
a. Modèles des fiches d'inventaires élaborées et visées par Le ministère de la Culture .....	28
b. Synthèse critique sur les modèles des fiches d'inventaire en Algérie.....	31
c. Méthodologie d'élaboration d'une fiche d'inventaire en Algérie .....	31
Conclusion.....	32

### **CHAPITRE 3 : CAS D'ETUDE**

Introduction .....	33
3.1. <b>Présentation de la ville de Batna</b> .....	33
3.1.1. Situation géographique de Batna .....	33
3.1.2. Les limites de la ville de Batna .....	33
3.1.3. Le site naturel de Batna/ Région .....	34
Synthèse .....	34
3.1.4. Aperçu critique sur l'histoire de la ville de Batna :	

3.1.5.	L'origine de « BATNA » .....	34
3.1.6.	Batna-Ville, Française de naissance .....	35
3.1.7.	Les traces témoins sur l'évolution urbaine de Batna à travers le temps .....	45
3.2.	<b>Délimitation et étude du champ de recherche</b> .....	40
3.2.1.	Introduction.....	40
3.2.2.	Description du champ de recherche.....	40
3.2.3.	Caractéristiques urbaines de la ville et son camp .....	43
3.2.4.	Caractéristiques architecturales .....	43
3.3.	<b>Patrimoine bâti français de Batna et l'identité, perception des batnéens :</b>	
	Introduction .....	44
3.3.1.	Le rapport entre l'homme et l'identité de la société. ....	44
a.	L'identité .....	44
d.	L'identité personnelle/ individuelle .....	44
e.	L'identité collective.....	44
f.	L'identité culturelle .....	44
g.	L'architecture et l'identité .....	44
h.	L'édifice et l'identité .....	45
3.3.2.	Le patrimoine bâti et l'identité culturelle – cas de la société algérienne.....	45
3.3.3.	La nature de relation des batnéens envers le patrimoine bâti français de Batna .....	45
3.3.4.	Avis des batnéens – citoyens de la ville- .....	46
3.3.5.	Avis des responsables d'état civil – président d'APC- .....	46
3.3.6.	Echantillon du questionnaire de la recherche .....	47
	Synthèse .....	49
3.4.	<b>Répertoire des édifices remarquables de la période française à Batna :</b>	
	Introduction .....	50
3.4.1.	Méthode illustrée pour l'inventaire des édifices remarquables de la période française coloniale de Batna .....	50
3.4.2.	Présentation des édifices construits pendant l'époque coloniale française .....	50
3.4.3.	Désignation des édifices français à inventorier sur un plan schématique de la ville de BATNA .....	52
3.4.4.	Les fiches d'édifices – inventaire des édifices de la période coloniale française de Batna.....	54
	Conclusion .....	73
	<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	74
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	75

**ANNEXES : Document séparé**

**Annexes 1 : Liste des figures – cartes postales-**

**Annexes 2 : Liste de figures – vues aériennes**

**Annexes 3 : Listes des figures – Anciennes photos des édifices publics sans archives**

**Annexes 4 : Liste des figures – anciennes photos sur des quartiers de la ville**

**Annexes 5 : Liste des figures – archive en écrits**

**Annexes 6 : Liste des figures - relevés et plans**

**Annexes 7 : Liste des figures – réponses aux questionnaires**

**Annexes 8 : Liste figures - extraits des chartes et des documents**

**Annexes 9 : Liste des figures : modèles d'inventaire du patrimoine bâti**



## Table des organigrammes

<b>Organigramme 01</b> : Démarche et structure de la recherche .....	5
<b>Organigramme 02</b> : Schéma de structure de la fiche d'inventaire .....	18

## Liste des grilles d'analyse

<b>Grille 01</b> : Analyse d'exemple N°01, Eglise Notre dame de Grâce, la ville de HAVRE . France .....	23
<b>Grille 02</b> : Analyse d'exemple N°02, Hôtel LE NEGRESCO, Ville de Nice, France .....	26

## Tables des illustrations

### CHAPITRE 2 :

<b>Figure 01</b> : Exemple 01 d'une fiche édifice de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980 .....	20
<b>Figure 02</b> : Exemple 02 d'une fiche édifice de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980 .....	21
<b>Figure 03</b> : Fiche de recensement – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers .....	28
<b>Figure 04</b> : Fiche de pré-inventaire – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers .....	29
<b>Figure 05</b> : Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion) – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers .....	30
<b>Figure 06</b> : Suite à la Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion) – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers.....	31

### CHAPITRE 3 :

<b>Figure 01</b> : Situation géographique de la Wilaya de Batna Carte : Division administrative du territoire algérien .....	33
<b>Figure 02</b> : Situation et limites territoriales de la ville coloniale de BATNA .....	34
<b>Figure 03</b> : Mausolée des Rois numides dit le Medracen .....	36
<b>Figure 04</b> : Village de Menâa date de l'époque numide.....	36
<b>Figure 05</b> : Les ksours de M'doukal.....	36
<b>Figure 06</b> : Vestiges ICHOUKAN .....	36
<b>Figure 07</b> : Les balcons de ghoufi .....	36
<b>Figure 08</b> : L'antique ville Romaine de Timgad .....	36
<b>Figure 09</b> : Lambèse, ville romaine .....	36
<b>Figure 10</b> : ville coloniale française de Batna des années 1920 .....	37
<b>Figure 11</b> : Inscription de fondation de la ville coloniale 1844 .....	37
<b>Figure 12</b> : CARBUCCIA – Fondateur De La Ville .....	38

<b>Figure 13</b> : Les Deux Camps De La Légion IIIe Auguste à Lambèse D'après Les Fouilles Récentes .....	38
<b>Figure 14</b> : La ville – Camp : Le noyau initiale de la ville de Batna ,entouré de remparts , en 1850.....	38
<b>Figure 15</b> : Situation actuelle de la ville coloniale – CAMP- .....	39
<b>Figure 16</b> : Plan schématique de la composition urbaine du Camp 1855 .....	40
<b>Figure 17</b> : Ancienne carte postale – époque française – Porte du Camp .....	40
<b>Figure 18</b> : Schéma graphique représente la forme initiale de la cité française à Batna .....	40
<b>Figure 19</b> : La ville – Camp : Le noyau initiale de la ville de Batna , entouré de remparts , en 1850 .....	41
<b>Figure 20</b> : Porte de Constantine .....	42
<b>Figure 21</b> : Porte de Biskra .....	42
<b>Figure 22</b> : Porte de Sétif .....	42
<b>Figure 23</b> : Avenue de la république .....	42
<b>Figure 24-25</b> : Route de Biskra .....	42
<b>Figure 26</b> : Extrait des rapports écrits par M .MEUNIER : Voyage en Algérie 1939 .....	43

## **Tables des fiches d'édifices**

### **CHAPITRE 5 :**

<b>Fiche 01</b> : Ecole des filles Gambetta .....	54
<b>Fiche 02</b> : Ecole primaire supérieure des garçons .....	55
<b>Fiche 03</b> : Ecole des indigènes.....	56
<b>Fiche 04</b> : Hôtel de ville.....	57
<b>Fiche 05</b> : Tribunal.....	58
<b>Fiche 06</b> : Prison civile .....	59
<b>Fiche 07</b> : Théâtre régional .....	60
<b>Fiche 08</b> : Hôtel des étrangers.....	61
<b>Fiche 09</b> : Eglise .....	62
<b>Fiche 10</b> : Mosquée BELKADHI .....	63
<b>Fiche 11</b> : Mosquée EL ATIK .....	64
<b>Fiche 12</b> : La gare ferroviaire .....	65
<b>Fiche 13</b> : La poste.....	66
<b>Fiche 14</b> : La caserne .....	67
<b>Fiche 15</b> : Square de la république.....	68
<b>Fiche 16</b> : Marché couvert .....	69
<b>Fiche 17</b> : Village des nègres .....	70
<b>Fiche 18</b> : Immeubles d'habitation .....	71
<b>Fiche 19</b> : Monument aux morts du camp de BUTTAFOCO .....	72

# INTRODUCTION GENERALE

*« L'héritage ne se transmet pas, il se conquiert... »*

***André Malraux***

*L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*

*Ministère des affaires culturelles*

*Préface, p05.*

*Paris, 4 Mars 1964.*

## **Introduction :**

Chaque pays est caractérisé par son patrimoine culturel, reflet de son évolution historique, artistique, économique, et sociale. Chaque civilisation a forgé son patrimoine et c'est celui –là même qui constitue aujourd'hui l'identité de ces civilisations. L'homme est toujours à la recherche de ses racines, de son identité, de sa mémoire qui constituent le patrimoine qu'il doit le conserver, ce patrimoine qui constitue non seulement une base importante pour la construction des identités mais aussi une assise référentielle pour le changement et le développement de celui-ci.

Parlons du patrimoine ; est une notion qui a largement évolué, depuis longtemps. Ce mot a assimilé une multitude de domaines les plus variés. Aujourd'hui, la notion de patrimoine est plus que l'ensemble des chefs d'œuvre artistiques. Elle regroupe autant des naturels que des vestiges industriels.

Tout d'abord, nous devons noter que le but majeur de notre recherche, c'est bien d'étudier le patrimoine, car, à travers ce dernier, on comprend le passé d'une société, pour mieux orienter son avenir. *« ..Étudier le patrimoine, c'est appréhender les hommes au sein de leurs environnement physique et culturel, savoir quelles sont leurs références, comprendre les relations entre la société et ses productions. Il s'agit d'un vaste champ d'investigation, parfois très proche de l'écologie, de la sociologie, et de l'ethnologie, sans s'éloigner toute fois de l'histoire, ces multiples analyses facilitent une réflexion sur l'identité car c'est à travers du patrimoine que se construit une identité... »*<sup>1</sup>

Plus le patrimoine s'est exposé aux problèmes de destruction, d'oubli, et de perte. Plus les organisations internationaux (Ex : UNESCO), concernées mènent des actions de sauvegarde, de préservation, et de sensibilisation à l'échelle mondiale à travers plusieurs chartes, recommandations, et de conventions.

Dans ce contexte, **L'Algérie**, un pays très riche par son héritage patrimonial, matériels et immatériels, son passé est marqué par la présence des Numides, phéniciens, des juifs de la diaspora, de byzantins, de romains conquérants, et autres envahisseurs et colons, musulmans, et français. Son patrimoine historique exprimé à travers les innombrables styles architecturaux aux quatre coins du pays. Dont, Nous sommes surtout responsables de sa sauvegarde pour les générations à venir, à les mettre en valeur.

### **1. Problématique :**

*La mise en valeur est une continuité qui permet l'innovation...*<sup>2</sup>

Aujourd'hui, la notion du patrimoine et sa mise en valeur fait partie des différents thèmes d'actualité et qui fait couler beaucoup d'encre. Cette notion est au cœur des préoccupations de la société universelles dans le but à la recherche de ses racines, de son identité , de sa mémoire qui constituent le patrimoine , objet de conservation, considérant, une sorte de base importante pour la construction des identités .

En fait, les traces du passé – précisément architecturales- laissés par les générations antérieures, sont des composants du patrimoine que l'humanité tente de sauvegarder. Il a acquis une importance dont la portée est mondiale se fondent à travers les différents chartes (chartes d'Athènes 1931, chartes de Venise 1964, chartes de Burra 1979...), et des

---

<sup>1</sup> Sevestre Yoann. Les fougerêts, mémoire d'histoire, Patrimoine et identité d'une commune de Haute-Bretagne, Septembre 2002, Université Rennes II, p18.

<sup>2</sup> Guerroudj Tewfik , « La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie », Insaniyat , 12 , Alger| 2000, 31-43.

recommandations (de 1980, de 1981, 1982), et à travers plusieurs conventions (celles de 1985, de 1992, de 2003...).

Outre, en Algérie, à la période d'indépendance, et après une ignorance de plus de 30 ans, le patrimoine est devenu le cheval de bataille des autorités publiques algériennes. Dont, plusieurs opérations de conservation ont été amorcées à travers le territoire national (cas de la Casbah d'Alger).

Le processus de patrimonialisation déclenché par l'état concerne le patrimoine matériel – architectural-, notamment **les édifices remarquables**. Ces derniers sont valorisés à travers la procédure du classement qui est la plus pertinente pour la protection et la valorisation de ces édifices en tant que patrimoine à conserver (cas du palais du Bey de Constantine). Certes qu'ils doivent être liés d'une manière spirituelle à l'identité algérienne.

✓ **Réflexion sur le patrimoine architectural colonial de la ville de Batna, Entre continuité et rupture :**

« En choisissant de conserver certains éléments de leurs passés, les sociétés attestent de leurs valeurs symbolique ... »<sup>3</sup>. Difficilement, d'insérer cette hypothèse sur les sociétés qui ont fait l'objet d'une colonisation, - cas de la société algérienne- Batna en précis-. Causant un affrontement entre la civilisation locale et celle de l'occident !

En état actuel de Batna, des édifications émergentes, sous l'effet d'une urbanisation accélérée et incontrôlée, faces à l'ancienne typologie coloniale – édifices coloniaux – offrent des images urbains hétérogènes ! Difficile à lire et à maîtriser dans lesquelles s'oppose au style architectural colonial, au fil de temps, l'édifice français est menacé par des modes d'exploitation irrationnels.

Au-delà, de tous ces phénomènes déconcertants, nous sommes face à **des questions majeurs**, qui déclencheront notre recherche que ce soit théorique ou opératoire :

- 1.1. Peut-on considérer " **l'héritage colonial français de Batna**", en tant que patrimoine culturel et architectural, même, qu'il ne décrit pas l'identité culturelle de la société de Batna, au-delà de sa valeur artistique ou économique ?
- 1.2. Existente-ils, au niveau de la ville de Batna, des édifices de l'époque coloniale française ; qu'on peut les nommer « **des édifices remarquables** », vu leurs importances à travers plusieurs valeurs patrimoniales, et qu'on peut les mettre dans un répertoire des édifices remarquables de Batna ?
- 1.3. Si ces édifices remarquables existent déjà, Comment faire de cette héritage en un élément qui fait partie au patrimoine à conserver, et faire le perçoive comme une mémoire partagée et un bien commun de la rencontre de deux cultures, celle de l'autochtone et de française ?

**Hypothèses :**

- 2.1. La société batnéenne n'arrive pas à accepter cet héritage, et qui fait toujours partie à une mémoire douloureuse pour elle (colonialisme).
- 2.2. Il existe plusieurs édifices coloniaux à la ville de BATNA, qui méritent à être classés comme des édifices remarquables qui font partie du patrimoine bâti de la ville.
- 2.3. La négligence et le manque de conscience envers cet héritage français par la société locale.

---

<sup>3</sup> POULOT Dominique, Patrimoine et modernité, l'Harmattan, Paris, 2006. p 15

### **3. Objectifs :**

- 3.1. Identifier le processus de conservation du patrimoine précisément – les édifices remarquables de l'héritage colonial français - .
- 3.2. Prouver l'objectif de conserver et sauvegarder l'édifice colonial et le considérer comme un héritage colonial, national ou bien commun. Au-delà de son identité.
- 3.3. Etudier le processus de répertoriage des édifices remarquables à partir des grilles d'évaluation patrimoniale. Pour donner un plus au domaine de recherche patrimoniale à BATNA. Même à tout le pays.

### **4. Présentation générale du champ de recherche :**

Notre recherche est cernée dans les périmètres de l'ancienne ville de Batna, où on peut dire ville coloniale française – Camp, ville civile-, dont celui de noyau initial de cette ville française de naissance.

La ville de Batna est parmi les villes qui ont subi une forte colonisation, dans tous les domaines (urbaine, industriels, agricoles, socioculturels...).

Afin de mieux approfondir notre présentation de notre champ de recherche, une partie dans le cas d'étude sera rédigée sur ce sujet.

### **5. Méthode de recherche :**

- 5.1. La thématique du « Répertoire des édifices remarquables de la période coloniale à Batna » sera abordée en deux étapes, théorique et pratique. La partie théorique consiste en l'acquisition des connaissances intéressantes sur le patrimoine en tant que notion, et ses inventaires sur le patrimoine bâti. Le tout nous permettons d'entreprendre l'analyse de notre cas d'études, la partie pratique ou opératoire concerne les édifices remarquables coloniaux français à la ville de Batna.
- 5.2. La méthodologie adoptée pour notre recherche repose sur les approches : historique, technique, architecturale, socioculturelle et patrimoniale.
- 5.3. Les principaux outils de cette présente analyse sont l'enquête exhaustive basée sur une illustration complète utilisant des prises de photos, collecte des informations et archives, pour identifier les critères de patrimonialisation de chaque édifice.
- 5.4. Par conséquent, une étude inventoriée de chaque édifice remarquable (fiche d'édifice) est nécessaire afin de repérer les éléments de permanence de l'édifice, et pour juger l'état et la qualité de vie de chaque édifice étudié (état de bâti, état de conservation...).
- 5.5. D'autre part, une recherche sociologique est indispensable sur terrain, ce fera à partir des questionnaires et des entretiens, afin d'atteindre à confirmer ou infirmer notre hypothèse, celle de l'emplacement socio – culturel de l'édifice colonial dans la société locale.

### **6. Structure du mémoire :**

Afin de pouvoir présenter les arguments qui constitueront des éléments de réponse à nos questionnements, ce travail se divisera en trois parties :

#### **La 1<sup>ère</sup> partie – Etat de l'art - :**

Elle est constituée d'un apport théorique présentant des définitions, des concepts, et construite autour de plusieurs points :

✓ Le patrimoine et ses composants / notions et définitions et évolution à travers l'histoire : ce point est l'assise principal pour l'ensemble du travail, où, on va définir la notion du patrimoine. d'un autre côté, l'évolution de cette notion sera examinée suivant les différentes doctrines, et par rapport aux chartes internationales. Aussi, de déterminer les composants du patrimoine d'une manière générale puis une attention particulière à notre thème principal " édifice remarquable".

✓ Après, on entamera le 2<sup>ème</sup> point, celle de la prise en charge international du patrimoine, puis en Algérie en particulier.

✓ Ensuite, on va identifier les différentes actions qui visent à préserver le patrimoine bâti.

✓ En fin, on va aborder Le champs des valeurs patrimoniales qui nous dirige à classer un bâti comme un patrimoine élu.

Ensuite, et dans la même partie, qui présente des informations et des connaissances à partir de plusieurs exemples, les méthodes appliquées pour un inventaire fiable sur le patrimoine bâti. Dont, cette tranche est successivement répartie en deux points, citant :

▪ **1<sup>er</sup> point : Notion d'inventaire et son but :**

✓ On définit au début la notion d'inventaire, son objectif dans le domaine de patrimonialisation.

✓ Après, on présente quelques méthodes d'inventaire du patrimoine bâti, où, on va baser sur la méthode française, puisque, notre recherche est précisément sur l'édifice français, et on va les accompagner avec des exemples sur des modèles de fiches d'inventaires.

✓ Ensuite, on va entamer l'explication le but d'inventorier un patrimoine, celle de répertoire. Et on va prendre le cas d'inventaire du patrimoine en Algérie.

▪ **Le 2<sup>ème</sup> point : Inventorier un édifice qui fait partie du patrimoine dans le but de répertorier en édifice remarquable :**

✓ On amont, on va définir le terme "Edifice remarquable", en donnant, des illustrations bibliographiques, et des exemples qui renforcent notre synthèse sur les caractéristiques d'un édifice remarquable. Et les critères d'identification de ce dernier.

✓ En fin, on va définir le répertoire des édifices remarquables, à partir de quelques exemples des répertoires universels ou nationaux.

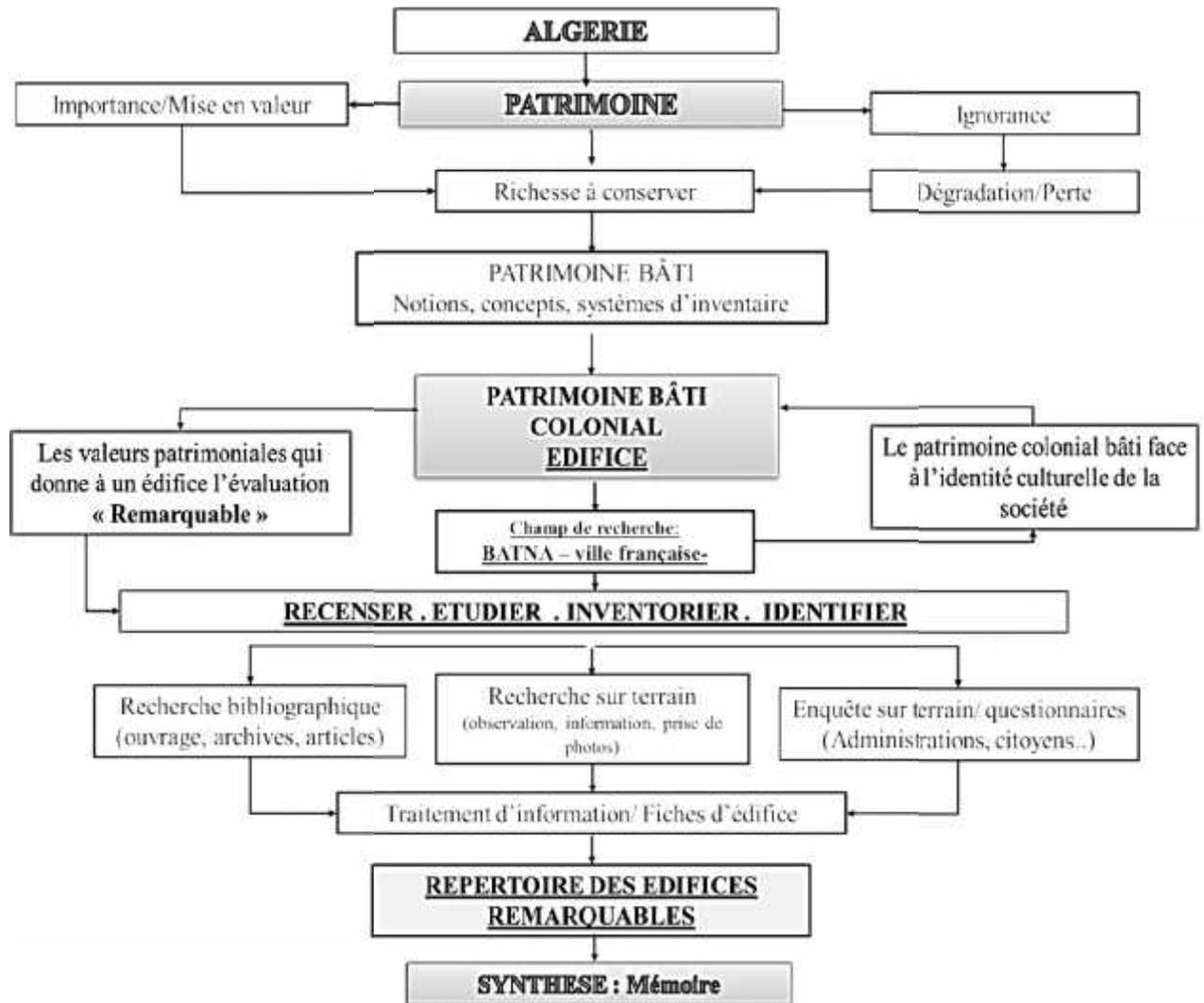
**La 2<sup>ème</sup> partie - cas d'étude-** : qui sera traitée en trois points :

▪ Présentation de la ville : Elle présente notre champ de recherche, celle de la ville de Batna, Dont, on va définir son emplacement géographique dans le pays, et jeter un coup d'œil sur ses évolutions urbaines et historiques à travers des illustrations en matière d'archives. Dans l'objectif de présenter le patrimoine bâti de cette ville, précisément celle de colonial français.

▪ Présentation et délimitation du champ de rechercher : Principalement, on va présenter notre champ délimité, son bâti coloniale français, ses typologies, et ses caractéristiques, sans oublier, d'approuver l'importance de ce patrimoine riche, qui nécessite à préserver. Et jeter notre clin d'œil sur les édifices coloniaux dans cette région, Et décrire son état des lieux.

▪ Application de la démarche d'inventaire sur le champ de recherche – Edifices coloniaux à BATNA- : Cette sous partie est le but majeur de notre recherche, afin d'arriver à former un répertoire sur les édifices remarquables de la période coloniale à BATNA. Certes, pour atteindre ce but, on applique cette méthode sur terrain, on va sélectionner plusieurs édifices coloniaux, on cherche chez ces derniers les critères d'indentification pour qu'ils soient remarquables. En fin, on va former et clôturer notre répertoire des édifices remarquables.

**La 3<sup>ème</sup> partie - La conclusion générale** : où on va présenter notre synthèse générale, la récapitulatif de la recherche, confirmation ou infirmation des hypothèses déjà citées, et en fin, les axes de la recherche en perspective.



**ORGANIGRAMME 01 : Démarche et structure de la recherche**  
 Source : Atelier architecture et patrimoine/édifices remarquables

# CHAPITRE 1

## Le patrimoine, de la notion aux concepts

*« Il faut être fier d'avoir hérité de tout ce que le passé avait de meilleur et de plus noble, il ne faut pas souiller son patrimoine en multipliant les erreurs passées.. »*

*GANDHI, la jeune Inde.*



## Introduction :

Avant de parler de la relation qu'entretient l'édifice remarquable et le patrimoine, il sera nécessaire de clarifier la notion du « Patrimoine », et donner quelques explications sur ces concepts.

### **1.1. Définition de la notion – PATRIMOINE - :**

Le patrimoine est une notion complexe qui a énormément évolué dans le temps. Au sens large, il recouvre un ensemble de bien et savoirs représentatifs de valeurs, qui font l'objet d'une reconnaissance, d'une préservation et dont la finalité est la transmission aux générations futures.

Plusieurs définitions ont été données à cette notion, ainsi, le terme de patrimoine, renvoie à l'origine à ce "bien d'héritage", *qui descend suivant les lois des pères et des mères aux enfants*<sup>1</sup>. Les définitions sont un préalable incontournable à l'approche des concepts, en voici quelques une :

**a.** Patrimoine : bien d'héritage qui descend suivant les lois, des pères et des mères aux enfants. D'après le dictionnaire de la langue française d'E. Littré.

**b.** Selon André CHASTEL – historien de l'art français, et auteur d'une importante œuvre sur la renaissance italienne - : *le patrimoine se reconnaît au fait que sa perte constitue un sacrifice et que sa conservation suppose des sacrifices*.<sup>2</sup>

**c.** D'après Alphonse DUPRONT – historien français, spécialiste du Moyen âge et de l'époque moderne - : le patrimoine contribue à ce façonnement humain de l'historique.<sup>3</sup>

**d.** Dans son livre « l'Allégorie du patrimoine », Françoise CHOAY a défini le patrimoine comme étant : « *un bien, l'héritage commun d'une collectivité, d'un groupe humain, il désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaires et constitué par l'accumulation continue d'une diversité d'objets que rassemble leur commune appartenance au passé, œuvres et chef d'œuvres des beaux-arts et des arts appliqués, travaux et produits de tous les savoirs et savoirs faire des humains* ». <sup>4</sup>

**e.** La charte internationale du tourisme culturel a élargi la notion du patrimoine en estimant que « *le patrimoine est un concept vaste qui réunit aussi bien l'environnement naturel que culturel, il englobe les notions de paysage, d'ensembles historiques, des sites naturels et bâtis aussi bien que les notions de biodiversité, de collections, de pratiques culturelles traditionnelles ou présentes, de connaissance et d'expérimentation. Il rappelle et exprime le long cheminement du développement historique qui constitue l'essence des diverses identités nationales, régionales, indigènes et locales, et fait partie intégrante de la vie moderne. C'est un point de référence dynamique et un instrument positif du développement et des échanges* ». <sup>5</sup>

**f.** En fin, et d'après Nabila OULEBSIR, que le patrimoine était d'abord considéré le rapport de légitimité familiale entretenue par l'héritage, mettant en évidence la relation liant un groupe juridiquement défini à des biens matériels.<sup>6</sup> Et la notion de patrimoine

<sup>1</sup> Ecrits le LITTRÉ (Larousse) .

<sup>2</sup> POULOT Dominique, patrimoine et modernité, l'Harmattan, Paris, 1998, p 09.

<sup>3</sup> DUPRONT Alphonse, l'histoire après Freud, Revue de l'enseignement supérieur, 1998, p27.

<sup>4</sup> CHOAY Françoise, l'Allégorie du patrimoine, édition du seuil 1992, 1996, 1999, p09.

<sup>5</sup> Charte internationale du tourisme culturel, La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999). Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.

<sup>6</sup> OULEBSIR Nabila, Les usages du patrimoine – Monuments, musées et politique coloniale en Algérie (1830 – 1930). Editions de la Maison des sciences de l'homme. p48.

englobe aujourd'hui un ensemble de lieux, de monuments, d'objets matériels et immatériels, à travers lesquels une société fonde son histoire et son identité.

## **1.2. Evolution et élargissement de la notion du patrimoine :**

Dans l'objectif de rester toujours dans notre champs de recherche, nous aborderons l'histoire de cette notion et son évolution à travers le temps en pays conquérant – La France -.

### **1.2.1. Avant la révolution française :**

Où, l'idée d'un patrimoine incessible appartenant à tous les citoyens - que se trouveraient sans racines si ce dernier disparaissait – remonte au moins à l'antiquité. Dont, le premier « relevé-inventaire » était sur les monuments historiques, et qui était réalisé en 29 av.-J.C, par Philon de Byzance, qui inventorie les sept Merveilles du monde antique. D'autre part, le Sénat romain ratifie des lois (les Senatus Consultes) , dès 44 av.-J-C, qui interdit la vente de matériaux provenant d'un bâtiment détruit, et le vol ou le vandalisme sur les bâtiments publics. C'est le premier signe connu d'une prise de conscience d'un patrimoine collectif urbain.

L'étude et la recherche des vestiges patrimoniaux française (mobilier et immobilier), commencent dès le 16<sup>ème</sup> siècle, jusqu'au 18<sup>ème</sup> siècle, dont, LOUIS 16 ordonne la restauration et la mise en valeur d'héritage architecturaux.

### **1.2.2. L'effet de la Révolution Française sur la notion de Patrimoine :**

La révolution est en effet un moment fort de la construction de la notion de patrimoine, plusieurs inventaires des biens à partir de 1794, fendent le principe de faire des inventaires pour rassembler des œuvres d'art en raison de leur intérêt pour la notion et de leur valeur esthétique et historique.<sup>7</sup>

### **1.2.3. La notion du patrimoine après la révolution Française et Aujourd'hui :**

*« Le patrimoine est devenu aujourd'hui un phénomène d'actualité vive, excédant largement le cercle des spécialistes »<sup>8</sup>*

Le patrimoine est aujourd'hui une notion que tout un chacun se pense en mesure de mobiliser facilement, et pourtant elle n'est pas aisée à définir. Dont, son évolution rapide de son sens à la cour de seuil 20<sup>ème</sup> siècle a rendu plus complexe son approche dans la mesure où les définitions successives révèlent des différences notables.

Il englobe un ensemble de lieux, de monuments, d'objets matériels et immatériels, à travers lesquels une société fonde son histoire et son identité.

### **1.2.4. Evolution de la notion du patrimoine selon les chartes :**

Dans les dernières décennies, une nouvelle vision du « patrimoine » plus élargie et complexe s'est affirmée, notamment en Europe. Cette évolution et bien mise en évidence par les différentes "Chartes" et conventions internationales publiées par le conseil international des monuments et des sites ou ICOMOS.

Des efforts de réflexion ont été fournis pour faire évoluer cette notion. C'est à travers les actes de la charte de Venise (1964), et de Washington (1987), en commençant par le terme de « Monument », et englobant après, le terme « villes historiques », ces dernières avec leur environnement naturel sont considérées comme « documents historiques ».

Cependant, il existe d'autres chartes telles que : charte internationale pour la Gestion du patrimoine Archéologique (1990), la Charte internationale du Tourisme Culturel (1999), et la Charte du patrimoine Bâti vernaculaire (1999), soutenue par d'autres publications qui ont été d'un apport considérable complétant la charte de Venise et celle de Washington.

<sup>7</sup> [www.google.com/chronologie-du-patrimoine-france](http://www.google.com/chronologie-du-patrimoine-france)

<sup>8</sup> J.P. Babelon , André CHASTEL, La notion de Patrimoine, Paris, Liana Levi, 1994. P 12.

En amont, la première Charte qui a contribué au développement d'un vaste mouvement international, C'est bien de la Charte d'Athènes 1931. Ce mouvement s'est traduit par l'élaboration de documents nationaux, par l'activité importante de l'ICOMOS et de l'UNESCO qui a créé le centre internet d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.

Notant, que plusieurs d'autres recommandations et chartes non citées dans cette présentation, dont, nous allons les mentionner dans la partie ANNEXES.

### **1.3. La notion du patrimoine et son évolution en Algérie :**

Pour le monde musulman, notamment en Algérie, le sens donné au patrimoine se restreint aux symboles de la religion. Tout objet et monument témoin de cette religion devraient être conservés pour leur valeur sacrée. Ils ont symbolisé la puissance et exprimé la soumission de l'homme à son créateur. Diverses mosquées très anciennes ont été protégées au fil des siècles et des dynasties. Au fait religieux, a succédé le fait monarchique. Des monuments et des palais sont alors conservés.

En Algérie, le concept de patrimoine a largement évolué depuis la fondation de la loi 98-04 du 15/06/1998, relative à la protection du patrimoine culturel et sa prise en charge qui devient le centre d'intérêt des différentes instances politiques, notant, que cette loi introduit également une catégorie patrimoniale nouvelle « les biens culturels immobiliers », noyés dans la société pouvant consolider et enrichir la culture nationale.

**Note:** Aujourd'hui, sous l'effet de la prise de conscience des dangers qui contribuent à la dégradation du patrimoine, le terme de « patrimoine » est venu à désigner la totalité des biens hérités du passé, que ce soit loin ou proche. Ce qui va introduire donc en plus des ensembles et monuments historiques, d'œuvres d'arts, même aussi des édifices qui sont riches en matière patrimoniale (ce que l'on appelé après édifices remarquables). Sans oublier, la nécessité de connaître tous les éléments qui composent le patrimoine et indispensable pour avoir une vision claire de notre recherche.

### **1.4. Les concepts qui qualifient le bâti :**

Il existe plusieurs concepts qualifiant le bâti et décrivent la notion du patrimoine bâti, citant quelques :

**1.4.1. Patrimoine :** - déjà expliqué – C'est une notion qui insiste sur la protection et la sauvegarde de cet héritage des siècles précédents.

**1.4.2. Patrimoine bâti :** Selon Françoise CHOAY et Merlin<sup>9</sup>, le patrimoine *comprend l'ensemble des biens présentant une valeur patrimoniale, dont il s'agit de garantir la pérennité*. Selon l'approche traditionnelle, aujourd'hui encore dominante, le patrimoine bâti d'identifie aux « monuments remarquables » (châteaux, églises, places, jardins...), à l'architecture vernaculaire ou même industrielle, jusqu'à comprendre le « petit patrimoine populaire » : un répertoire d'objets singuliers et autonomes auxquels s'appliquent les outils de protection, d'entretien, de conservation et de restauration.

Le patrimoine bâti comprend plusieurs éléments :

- Eléments ponctuels : édifices de tout genre, maison urbaine, rurale, bâtiment industriel, grange ou autres.
- Eglises, chapelles, moulins, cimetières.
- Monuments historiques classés.
- Monuments historiques reconnus.
- Monuments historiques cités.

---

<sup>9</sup> Merlin.P, Choay.F, Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Troisième édition revue et augmentée, Paris, 2001-2002.

- Arrondissements historiques.
- Sites historiques.
- Sites du patrimoine.

#### **1.4.3. Patrimoine Bâti Vernaculaire :**

« *Le patrimoine bâti vernaculaire suscite à juste titre la fierté de tous les peuples. Reconnu comme une création caractéristique et pittoresque de la société, il se manifeste de façon informelle, et pourtant organisée, utilitaire, il possède néanmoins un intérêt et une beauté. C'est à la fois un reflet de la vie contemporaine et un témoin de l'histoire de la société. Bien qu'il soit œuvre humaine, il est aussi le produit du temps.* »<sup>10</sup>

Selon les principaux généraux de la Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire, Ratifiée par la 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, Octobre 1999, Le patrimoine vernaculaire bâti présente les caractéristiques suivantes :

- Un mode de construction partagé par la communauté.
- Un caractère local ou régional en réponse à son environnement.
- Une cohérence de style, de forme et d'aspect, ou un recours à des types de construction traditionnels.
- Une expertise traditionnelle en composition et en construction transmise de façon informelle.
- Une réponse efficace aux contraintes fonctionnelles, sociales et environnementales.
- Une application efficace de systèmes et du savoir-faire propres à la construction traditionnelle.

**N.B :** Le patrimoine bâti vernaculaire, est un patrimoine bâti d'un type d'architecture propre à un pays, un territoire ou une aire donnée et à ses habitants, il ne peut se comprendre que dans la mesure où l'origine sociale de son fondateur.

#### **1.4.4. Patrimoine Culturel :**

D'abord, il faut noter, qu'il n'existe pas de documents de référence stipulant et arrêtant explicitement la définition du patrimoine culturel. En revanche de celui ; ses composantes ont une définition implicite, qui trouve son fondement dans les textes législatifs (loi 1998), et dans quelques conventions (convention concernant la protection du patrimoine culturel et naturel, adoptée par la conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 Novembre 1972).

Plusieurs Convention fondées par l'UNESCO ne cessent à définir le terme du **Patrimoine Culturel**, notant : « *Ce que l'on entend par "patrimoine culturel" a changé de manière considérable au cours des dernières décennies, en partie du fait des instruments élaborés par l'UNESCO. Le patrimoine culturel ne s'arrête pas aux monuments et aux collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres et transmises à nos descendants. Comme les traditions orales, les arts du spectacle, les pratiques sociales, rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire nécessaires à l'artisanat traditionnel* ». <sup>11</sup>

Certes, que nous étions face à un chevauchement partiel de terme "Patrimoine culturel", et "Patrimoine culturel immobilier", dans leurs structures lexicales, même dans la définition de chacun.

En fait, selon la convention de protection du patrimoine mondiale culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 novembre 1972. Elle a donné un aperçu général sur le Patrimoine culturel, mais, elle a inauguré en faveur, les éléments considérants comme "**Patrimoine Culturel Immobilier**", citant:

<sup>10</sup> Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire, Ratifiée par la 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, Octobre 1999. p02.

<sup>11</sup> Convention de 2003 pour la sauvegarde de patrimoine culturel immatériel, UNESCO, page 03.

**a. Les monuments** : œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

**b. Les ensembles** : groupes de construction isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science.

**c. Les sites** : œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologique qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

**N.B** : la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel – UNESCO-, a été fondé afin de mettre à jour la définition thématique de terme Patrimoine culturel , qui a été élaboré dans la convention précédente de 1972 (concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel) , et faire ajouter d'autres éléments qui composent ce terme , pour qu'il englobe tous les éléments matériels et immatériels.

Le patrimoine culturel est constitué de toutes les œuvres d'arts mais aussi toutes les traditions issues des siècles passés.

#### **1.4.5. Biens culturels immobiliers :**

« Aux termes de la présente loi, sont considérés comme patrimoine culturel de la nation tous les biens culturels immobiliers, immobiliers par destination et mobiliers existant sur et dans le sol des immeubles du domaine national, appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé, ainsi que dans le sous-sol des eaux intérieures et territoriales nationales légués par les différentes civilisations qui se sont succédées de la préhistoire à nos jours. »<sup>12</sup>

Biens culturel immobiliers, C'est un terme élaboré par l'état algérienne, et cela en 1998, afin de prendre en charge la notion de protection du patrimoine en Algérie, ce terme constitue une protection légale des éléments les plus importants du patrimoine culturel immobilier et les modalités de déclaration et des inventaires ont été définies par la Loi N°98-04, relative à la protection culturelle, 15 juin 1998, République Algérienne Démocratique et Populaire.

Selon cette Loi, qui a laissé une empreinte dans le domaine de la mise en valeur du Patrimoine algérien, Les biens culturels immobiliers comprennent :

- ✓ les monuments historiques.
- ✓ les sites archéologiques.
- ✓ les ensembles urbains ou ruraux.

Les biens culturels immobiliers quel que soit leur statut juridique, peuvent être soumis à l'un des régimes de protection ci-dessous énoncés en fonction de leur nature et de la catégorie à laquelle ils appartiennent:<sup>13</sup>

- ✓ l'inscription sur l'inventaire supplémentaire;
- ✓ le classement;
- ✓ la création en « secteurs sauvegardés ».

**N.B** : La loi 04-98, réalise un véritable exploit en reconnaissant les ensembles urbains ou ruraux en tant que figure tutélaire gérée par un instrument spécifique qui est le secteur sauvegardé, ceci représente le fruit du travail de plusieurs années, sur la nécessité de doter l'arsenal juridique national , d'un outil adéquat pour la reconnaissance et la sauvegarde des ensembles historiques en tant qu'unité patrimoniale distincte a valeur architecturale et

<sup>12</sup> Loi N°98-04, relative à la protection culturelle, 15 juin 1998, Article 02.

<sup>13</sup> Loi N°98-04, relative à la protection culturelle, 15 juin 1998, Article 08.

urbaine. Il constitue un véritable vecteur de développement social et économique à l'échelle régionale et nationale.

**1.4.6. Patrimoine architectural :** C'est toute architecture populaire et vernaculaire, ainsi que l'architecture des ensembles ruraux, il se caractérise essentiellement par des monuments.

Le patrimoine architectural constitue la mémoire collective de toute nation témoignant ainsi de son passé historique à travers les siècles. C'est la composante la plus importante du patrimoine monumental et historique.

Le patrimoine architectural est la composante la plus importante du patrimoine monumental et historique :

**a. Les ensembles historiques :** Concerne, tout groupement de constructions constituent une agglomération qui par son homogénéité comme par unité architecturale et esthétique, présente, un intérêt historique, archéologique, ou artistique.<sup>14</sup>

Aujourd'hui, la notion d'ensembles s'applique à des entités spatiales très diverses allant de l'îlot, du secteur ou du quartier urbain jusqu'à la ville ou village entier.

**b. Les monuments historiques :** Ces monuments de toutes sortes constituant une richesse qu'il faut recenser pour en prendre soin, ces édifices possèdent une valeur historique, culturelle et artistique, particulièrement forte. Ils constituent des éléments d'attraction touristiques et ils s'imposent comme des composants essentiels du cadre de vie.

« *Le monument assure, rassure, tranquillise en conjurant l'être du temps, son rapport avec le temps vécu et avec la mémoire, autrement dit, sa fonction philosophique constitue l'essence du monument* »<sup>15</sup>

Selon *la charte de Venise en 1964*, qui a approfondie la notion de monument historique. La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.<sup>16</sup>

**c. Le monument :** c'est définit comme étant un ouvrage d'architecture ou sculpture destiné à perpétuer le souvenir d'un évènement. Françoise CHOAY apporte des précisions en relevant que le monument n'est qu'un « *artefact* », qui interpelle l'usage pour le faire « *ressouvenir* » et fait partie d'un « *art de la mémoire universelle qu'on trouve pratiquement dans toutes les cultures* ». <sup>17</sup>

**1.4.7. Patrimoine urbain :**

La notion de patrimoine urbain est une notion récente et sa prise de conscience dans l'opinion publique et actuellement très faible, il comprend les tissus, les villes et des ensembles préindustriels hérités des siècles précédents. C'est tous les groupements de constructions constituant une agglomération qui de par son unité et son homogénéité et par son unité architecturale et esthétique, présente par elle-même un intérêt historique, archéologique.<sup>18</sup>

Les caractéristiques d'un patrimoine urbain :

<sup>14</sup> Patrimoine architectural, opcit.

<sup>15</sup> Petit Larousse, illustre, dictionnaire encyclopédique pour tous, 1983, Librairie Larousse, Paris, France.

<sup>16</sup> CHARTE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTÉ DE VENISE 1964), IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964 Adoptée par ICOMOS en 1965. Article 01, pp01.

<sup>17</sup> CHOAY Françoise, L'Allégorie du patrimoine de, Le seuil, année 1992.

<sup>18</sup> F.Chaoy, P.Merlin, Dictionnaire de l'urbanisme et aménagement.2001

**a. Notion d'ensemble :** c'est un élément primordial, il s'agit d'un tout et d'une globalité. (ex : Versailles – France - : dont, on ne peut pas lire chaque élément appart mais la perception est une perception d'ensemble).

**b. L'homogénéité :** c'est cette notion qui fait la valeur de l'ensemble, elle peut apparaître dans le volume de l'ensemble ou dans la cohérence de style, des proportions, ou des matériaux.

**c. L'unité :** l'accord harmonieux entre plusieurs monuments, entre monument et son entourage bâti, bien que de taille et de style différents, ils composent un ensemble équilibré : centre-ville dominé par sa cathédrale. (La Casbah d'Alger).

**d. Un intérêt artistique et historique :** tout ce qui est élément bâti représentant des éléments constructifs d'une valeur esthétique et historique est classé patrimoine urbain.

#### **1.4.8. Patrimoine colonial :**

Le patrimoine est souvent considéré comme un patrimoine récent, de par ses origines, le patrimoine colonial se place régulièrement au cœur des relations internationales. La nature hétérogène de cet héritage explique qu'il représente des enjeux très différents selon qu'il s'agisse de patrimoine bâti ou de patrimoine étrange en rapport avec la société autochtone où il a été inséré ou édifié (matériel ou immatériel). Ainsi, nous verrons que le patrimoine colonial est *l'objet d'initiative de coopération internationale, mais aussi l'objet de contentieux dans les politiques étrangères bilatérales.*<sup>19</sup>

#### **1.4.9. Patrimoine authentique :**

Un bien est reconnu comme authentique s'il est matériellement original.

Le document de Nara sur l'authenticité (adopté en 1994 et fondé sur la Charte de Venise de 1964), s'est proposé d'étudier le sens et l'application de ce concept dans les différentes cultures, et s'est attaché à la diversité et à la spécificité des biens du patrimoine, ainsi qu'à la diversité des valeurs qui leur sont associées.<sup>20</sup>

**1.4.10. Edifice :** C'est un ouvrage bâti en travaux d'art de la construction, un ouvrage d'architecture de propositions importantes, pouvant, comporter plusieurs corps de bâtiments.<sup>21</sup>

On peut distinguer plusieurs types d'édifices – selon ses catégories<sup>22</sup> - :

**a.** Des constructions utiles (ponts, terrasses..).

**b.** Des constructions d'un ou plusieurs bâtiments organisés en ensemble d'espaces habitable ou d'abri de marchandise.

**c.** Des constructions d'apport ou d'agrément (monument- Arc de triomphe, .. etc)

**d.** Des constructions à caractère religieux (église, mosquée..).

**1.4.11. Edifice remarquable :** on entend par le terme de « Edifice remarquable », un ouvrage architectural de proportion importante, mais pas uniquement, d'une importance particulière, remarquable, en raison des intérêts ou valeurs patrimoniales qu'il présente. Et cela, en se basant, sur les définitions du terme Edifice et celle de Monument mentionnée dans la convention<sup>23</sup> de Grenade de 1985.

<sup>19</sup> Le patrimoine colonial ou l'évolution du monde – Orgueil et patrimoine – 21/01/2017, subscribe via RSS.

<sup>20</sup> J. Jokilehto et J. King, « les notions d'intégrité et d'authenticité : les modèles émergents en Afrique », pp 14-15.

<sup>21</sup> [www.cnrh.fr/définition/édifice](http://www.cnrh.fr/définition/édifice) ;

<sup>22</sup> Le Robert : dictionnaire de français, Dictionnaires Le Robert 2005, Paris, p136.

<sup>23</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Espagne, Grenade 03/10/1985.

## 1.5. Les opérations pour une mise en valeur du patrimoine :

On a pris en valeur quelques thèmes opérationnels pour la mise en valeur du patrimoine, et cela à partir d'une seule source de recherche, au quelle on a basé en plupart sur celle de *la Charte de BURRA*, et *la Charte de Venise 1964*, citant :

**1.5.1. Conservation:** c'est l'ensemble des processus qui permettent de traiter un lieu ou un bien patrimonial afin de lui maintenir sa valeur culturelle ou patrimoniale.<sup>24</sup>

**1.5.2. Préservation:** consiste à maintenir la matière d'un lieu ou d'un bien dans l'état actuel et à freiner sa dégradation.<sup>25</sup>

**1.5.3. Restauration :** La notion de Restauration a été définie par Violet le Duc en 1815<sup>26</sup>. D'ailleurs, il explique que « *restaurer un édifice, ce n'est pas l'entretenir, le réparer ou le refaire, c'est le rétablir dans un état complet que peut n'avoir jamais existé à un moment donné* »<sup>27</sup>. À cette définition, on pourrait opposer celle d'un de ses contemporains, pour que la restauration soit considérée, réparée, si possible sans adjonction, si l'intervention devient nécessaire, s'efforcer de la rendre visible par la forme, les matériaux, la texture qu'elle doit être strict minimum à mettre tout un matériau original en danger.

**1.5.4. Reconstruction:** consiste à redonner un lieu ou un bien patrimonial à un état antérieur connu en introduisant de nouveaux matériaux.<sup>28</sup>

Aussi, consiste à ramener un lieu ou un bien patrimonial à un état antérieur connu en introduisant de nouveaux matériaux, ce qui la distingue de la restauration.

**1.6.5. Inventaire:** c'est une liste exhaustive d'entités considérées comme un patrimoine ou une somme de biens, matériels ou immatériels, afin d'en faciliter l'évaluation ou la gestion. Il a pour objet de recenser, d'étudier et de faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique, archéologique ou ethnologique, constitue un élément du patrimoine national.<sup>29</sup>

**1.6.6. Répertoire / Répertoire :** est le résultat majeur de l'inventaire, on ne peut pas y avoir un répertoire sans passer par l'étape de l'inventaire ou le recensement général des édifices. Ce répertoire se fait suivant un listing des édifices répertoriés, traités par des descriptifs sommaires sur les qualités typologiques et architecturales, sans oublier de citer en premier (comme les fiches d'inventaire), la localisation, typologie, historique, qualité et valeur patrimoniale.

## 1.6. Les valeurs patrimoniales :

Selon *la Charte de Burra*, la valeur culturelle est synonyme de signification patrimoniale et de valeur patrimoniale culturelle. Dont, cette dernière peut évoluer en conséquence de l'histoire continue d'un lieu.

La valeur patrimoniale est liée avec **la valeur culturelle, esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle** pour les générations passées, présentes ou futures.<sup>30</sup>

<sup>24</sup>Ibidem, Article 1.4.

<sup>25</sup> Charte de BURRA, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, le 19.08.1979, Article 1.6.

<sup>26</sup> VIOLLET-LE-DUC Eugène, Emmanuel, 1814-1879 : architecte, restaurateur et de théoricien.

<sup>27</sup> VIOLLET-LE-DUC Eugène, Emmanuel, Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle/Restauration, Édition BANCE — MOREL de 1854 à 1868, T08. PP 14 – 34.

<sup>28</sup> Ibidem, Article 1.8

<sup>29</sup> Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (IGRAF) Informations fournies par Michel Berthod, ancien sous-directeur et Marie-Claude Méplan, chercheur, P45, Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier, UNESCO.

La valeur patrimoniale est attachée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses associations, par ses significations, par ses documents et par les lieux et objets qui y sont associés.

**Synthèse** : Pour qu'un bien soit riche en matière patrimoniale, il doit comporter au moins ces valeurs suivantes, celles de l'histoire, de culture, d'esthétique, d'usage.

Et selon la Charte de Burra 1999, on peut distinguer les valeurs patrimoniales suivantes :

- a. **La valeur esthétique** : cette valeur est pratiquement reliée à celle de l'architecture d'un bien immobilier, dont, elle traite la richesse architecturale et esthétique, la beauté et l'originalité.
- b. **La valeur historique** : parlant d'un bien s'il est lié historiquement à une ancienne période marquante dans le temps, à un événement, ou peut-être ce bien lui-même inscrit un événement dans l'histoire.
- c. **La valeur scientifique** : cette valeur est liée avec la valeur culturelle du bien, où il doit participer à la culture ou l'ethnologie de la société où il a été édifié.
- d. **La valeur sociale ou spirituelle** : traite le degré de l'importance de ce bien dans son tissu d'implantation à défi de sa société. Et de son usage indispensable.

### **Conclusion** :

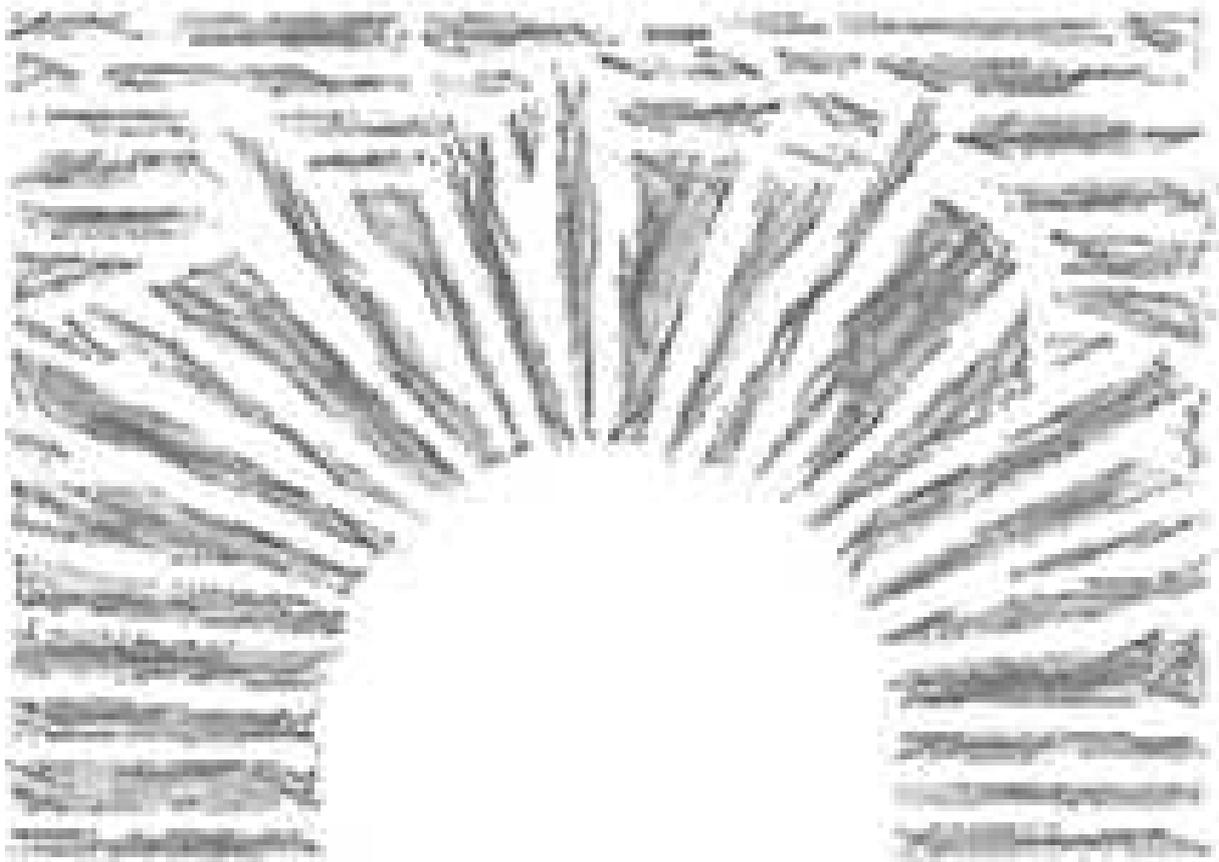
La notion de patrimoine limité au départ à quelques objets et à quelques monuments représentatifs a subi une extension suite à des engagements et des persévérances particulières de chaque pays et concerne aujourd'hui la totalité des biens du passé. Mais transposée au sein des cultures différentes, elle ne traduit pas le même sens et peut désigner des coutumes, des rites, des éléments naturels ou industriels.

En Algérie, En raison de la complexité de son passé hostile, la question du patrimoine s'est posée avec autant d'impact. Cette question n'est pas spécifique à l'Algérie, elle concerne en particulier les pays ayant connu une colonisation.

Aussi dès l'indépendance, le problème identitaire s'est posé en termes de choix à effectuer et de décisions à prendre dans le sujet d'inventaire et de classement de legs colonial français.

---

<sup>30</sup> Charte de BURRA, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, le 19.08.1979, Article 1.2.



# CHAPITRE 2

## ETAT DE L'ART

### **L'inventaire du patrimoine bâti, du recensement au répertoire**

*« Tout inventaire artistique est ordonné par des valeurs, il n'est pas le résultat  
d'une énumération, mais d'un filtrage »*

**André MALRAUX**

*L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*

*Ministère des affaires culturelles*

*Préface, p05.*

*Paris, 4 Mars 1964.*

## **Introduction :**

Le Patrimoine Bâti est aujourd'hui une notion que tout un chacun se pense de la mobiliser facilement, et pourtant elle n'est pas aisée à définir, cette notion qui relève de la structure culturelle d'une société<sup>1</sup>, elle construit donc, l'épaisseur sémantique du territoire et l'inscrit dans l'histoire en établissant des liens identitaires et symboliques entre la société, les activités du quotidien et leur organisation spatiale. Certes, ce patrimoine bâti, qui est autant en risque d'endommagement, et de perte, il est indispensable de le préserver et le mettre en valeur pour les générations futures, et afin d'assurer cet objectif, les nations ont développé plusieurs méthodes et techniques pour l'atteindre. En commençant par l'étape majeure, c'est bien de « l'inventaire ».

### **2.1. Inventaire de patrimoine bâti :**

Cependant, et suite à la première confrontation d'experts, tenue à Barcelone en Mai 1955, sous l'égide du Conseil de l'Europe : critères et méthodes pour un inventaire de protection, prouve que l'action du recensement et connaissance est impératif pour un inventaire efficace, qui nous arrive à une protection rigide au patrimoine.

#### **2.1.1. Définition de l'inventaire :**

Prenons une explication la plus proche à nous, celle le descriptif cité au niveau du Ministère de la Culture en Algérie : Un inventaire se définit comme une liste exhaustive, la description et l'estimation des biens constituant le patrimoine d'une personne, d'une collectivité, situés dans un lieu déterminé.<sup>2</sup>

Donc, l'inventaire général c'est d'abord découvrir et recenser tous les biens culturels, dont on a hérité. Et d'aider ainsi à sa protection et à sa gestion.

#### **Objet de recensement ?**

La liste des éléments à inventorier est très vaste, mais, principalement, il s'agit de prendre en compte tout ce qui participe à la spécificité d'un héritage ou un élément remarquable qui donne de la valeur à l'héritage urbain d'une ville.

Il est entendu depuis longtemps que les inventaires jouent un grand rôle dans la gestion du patrimoine bâti. Ils sont en effet indispensables aux objectifs suivants: l'identification, la protection, l'interprétation et la préservation des monuments, des édifices historiques, des sites archéologiques... Ils tiennent une place très importante dans les grandes conventions internationales ayant trait à la protection du patrimoine.

La Convention de l'Unesco de 1972 concernant la Protection du Patrimoine Culturel et Naturel du Monde stipulait la mise en place d'un Comité du Patrimoine Mondial, auquel chaque état membre soumettrait un inventaire de son patrimoine national. L'article 2 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la Sauvegarde du Patrimoine Architectural de l'Europe (Grenade, 1985) déclare:

*« Afin d'identifier avec précision les monuments, ensembles architecturaux et sites susceptibles d'être protégés, chaque partie s'engage à en poursuivre l'inventaire et, en cas de menaces pesant sur les biens concernés, à établir dans les meilleurs délais une documentation appropriée. »<sup>3</sup>*

#### **2.1.2. Objectifs :**

L'inventaire général est d'abord un outil de connaissance, mais il peut aider à la protection :

- ✓ En découvrant et sélectionnant de nouveaux biens à protéger.
- ✓ En permettant de mieux connaître les biens déjà protégés.
- ✓ En faisant connaître ces biens par des visites-conférences, des publications, des expositions, etc...

<sup>1</sup> GERMANN Georg, Aux origines du patrimoine bâti, préface de Jacques Gubler, Paris, Infolio Éditions, 448 p.

<sup>2</sup> Descriptifs des décrets liés à la loi 98-04, sur la protection et la mise en valeur des biens culturels au niveau du ministère de la culture de l'Algérie.

<sup>3</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (A.1). Conseil de l'Europe : CC-PAT (1991), 12 Février.

### 2.1.3. **Historique brève sur l'Inventaire général du patrimoine:**

Ce service a été créé pour la première fois en France, au début, appelé Inventaire général des monuments et des richesses artistiques, et désigné couramment comme inventaire, c'est un service national créé par le décret du 04 Mars 1964 à l'initiative d'André MALRAUX<sup>4</sup> et d'André CHASTEL<sup>5</sup>. Piloté par la direction générale des patrimoines au Ministère de la culture.<sup>6</sup> Donnant sommairement un descriptif sur ses missions, objectifs, organisation et ses résultats :

**a. Missions et utilités de l'inventaire :** Sa mission originelle telle qu'exprimée en 1964 était de : Recenser et décrire l'ensemble des constructions présentant un intérêt culturel ou artistique, historique ou scientifique, ainsi, qu'ensemble des œuvres et objets d'art créés ou conservés depuis les origines.<sup>7</sup> Il permet :

- ✓ D'améliorer la connaissance de patrimoine et le protéger.
- ✓ Aider la ville à une gestion raisonnée de son urbanisme.
- ✓ Servir à la constitution d'un fond documentaire, en vue d'une gestion optimale du patrimoine architectural et de sa valorisation et de la planification de développement de la ville. (aménagement, actions de sauvegarde, restaurations, changement d'affectations).

**b. Organisation de service inventaire :** La direction générale des patrimoines, plus spécialement le service du patrimoine, est chargé des opérations réalisées au niveau national ainsi que du contrôle scientifique et technique de l'état. Sans oublier, le rôle des communes (état civil), ou leurs groupements à s'en charger avec les services régionaux.<sup>8</sup>

Ces différents services élaborent une information de nature scientifique selon des normes nationales. Cette information (bases de données, textes, photographies, relevés graphiques, cartographie, bibliographie..), fournit aux chercheurs, aux historiens de l'art, aux architectes des bâtiments. Aux conservateurs, aux élus locaux, des séries de données homogènes sur les édifices et les objets d'art, d'un territoire ou une zone étudiée..

**c. Résultats et Publications :** Cette enquête –inventaire –, donne lieu à une publication par l'imprimerie nationale d'une collection de Monographies (Fiches), portant sur le patrimoine d'une commune ou d'une région.

## 2.2. **Présentation d'une méthode d'inventaire du patrimoine bâti :**

### 2.2.1. **L'inventaire du patrimoine architectural urbain en France, élaboré par Bernard TOULIER<sup>9</sup> :**

Selon **TOULIER**, l'analyse du milieu urbain a beaucoup évolué. Au début, Le recensement général se concrétise en basant sur une seule méthode : L'inventaire topographie, qui procède à un recensement systématique des œuvres postérieurs à l'an 400, excluant tout inventaire archéologique et antérieur de à 1940, et le recensement des œuvres majeurs n'est pas soumis à

<sup>4</sup> André MALRAUX : Ecrivain, aventurier, et homme politique, Ministre de la culture 1959-1969.

<sup>5</sup> André CHASTEL : Historien de l'art français, spécialiste renaissance italienne, enseignant universitaire, et président en (1962-1981) de l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques.

<sup>6</sup> Patrimoine architectural : méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, colloque européen organisé par le conseil de l'Europe et le ministère français de l'éducation nationale et de la culture – Direction du patrimoine, Nantes, 28-31 octobre 1992. Patrimoine culturel, n°28. P 03.

<sup>7</sup> Livret de prescription technique N°07, Pré-inventaire, Secrétariat général, inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, pp 1-3.

<sup>8</sup> Ibidem.

<sup>9</sup> Bernard TOULIER : Conservateur en chef du patrimoine. En poste au Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'architecture et du patrimoine (en 2005). Responsable du programme "Architectures de la villégiature" au Centre André-Chastel, CNRS, UMR 8150 (en 2005).

des limites chronologiques.<sup>10</sup> Par contre, Bernard TOULIER a élaboré une nouvelle méthode très fiable pour concrétiser des bons résultats d'un inventaire, suivant les étapes suivantes :

**a. 1<sup>ère</sup> étape: délimitation d'aire d'étude - Recensement**

Des aires d'études particulières sont délimitées suivant des critères topographiques principalement, et historiques et urbanistiques, qui permettent de différencier les noyaux urbains, les faubourgs et les périphéries urbaines, afin d'appliquer dans chaque secteur des méthodes de recherches plus adoptés au degré et à la nature de l'urbanisation.

A l'intérieur de chaque aire d'étude, ces travaux de recensement, dont, la programmation est soumise à l'approbation de la commission nationale de l'inventaire, sont conduits par les équipes des services régionaux de l'inventaire, composées de chercheurs, de photographes et de dessinateurs.

**b. 2<sup>ème</sup> étape: préparation d'aire d'étude**

La préparation de cette étape permet de collecter une documentation bibliographique, tous les ouvrages conçues sous forme d'un listing ou un répertoire, ainsi, que les études ou monographies, qui, dans un cadre géographique, défini, un grand nombre d'édifices, de monuments ou d'objets. Des sources existantes les plus immédiatement accessibles, des fichiers manuels, des archives, des sources iconographiques et surtout cartographiques, avec les plans anciens et les cadastres (anciens et nouveaux).

**c. 3<sup>ème</sup> étape, Résultats :**

Le produit final est mis en forme dans :

- ✓ Des « dossiers généralisés » sur la ville.
- ✓ Des « dossiers d'ensemble », sur les unités urbanistiques (combinaison spontanée ou concertée d'édifices, d'édifices ou d'espaces libres).
- ✓ Des « dossiers collectifs » par famille d'édifices.
- ✓ Des « dossiers individuels » d'édifices, considérés comme des éléments singuliers ou représentatifs de chacun de ces familles.

**Note :** L'accès public à cette documentation, est en basses de données informatiques et banques d'images micro fichées à partir des dossiers, s'effectue à travers le réseau des centres de documentation du patrimoine, à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, et durant les dernières années, la réflexion méthodologique de cet inventaire a évolué suivant trois directions :

- Un outil d'aide à la recherche.
- Un système d'informations Soft documentaires.
- Un instrument de référence et d'évaluation pour la protection.

**2.2.2. Synthèse sur la méthode d'inventaire de patrimoine bâti de Bernard TOULIER :**

Sa méthode d'inventaire se faisait à partir des représentations des édifices sélectionnés selon des critères, et présentés sur des fiches (fiches d'inventaire), qui permettent d'analyser des édifices très différents les uns des autres et de datations très variés. Cette analyse passe par :

- a. Une identification de la fonction de chaque édifice (est-ce un immeuble ? une maison ? un château ? une ferme ? etc...)
- b. Des informations descriptives sommaires (matériaux, structure, élévations, décor. Etat de bâti, état de conservation...)
- c. Des informations d'ordre historique. (datation, historique, chronologie...)

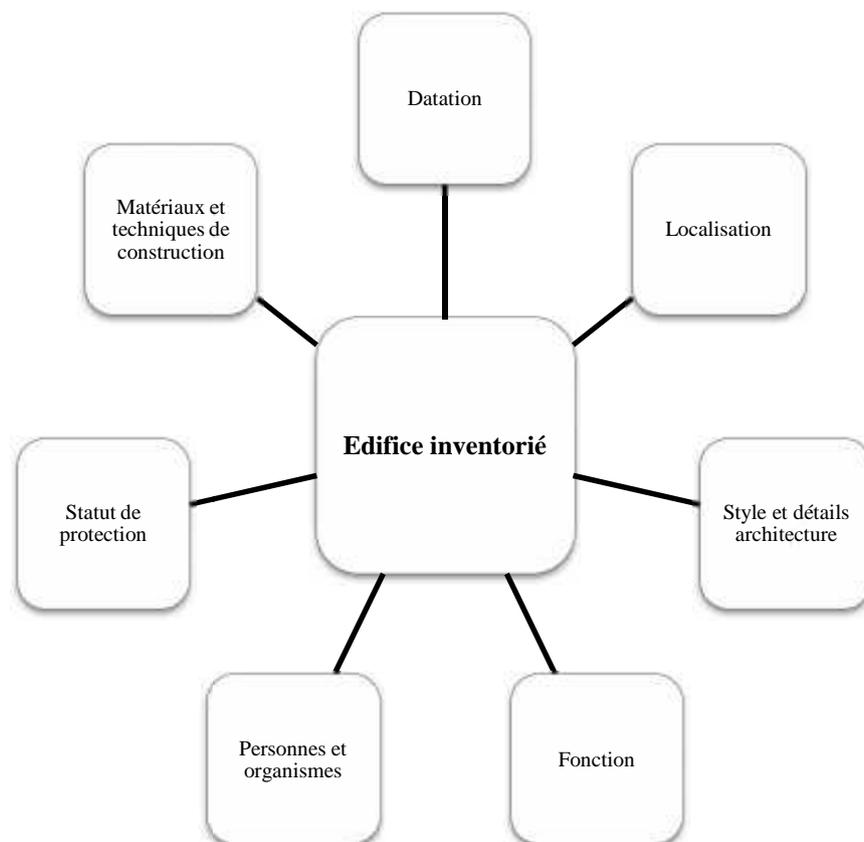
<sup>10</sup> Patrimoine architectural : méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, colloque européen organisé par le conseil de l'Europe et le ministère français de l'éducation nationale et de la culture – Direction du patrimoine, Nantes, 28-31 octobre 1992. Patrimoine culturel, n°28. P 128. (Source : Gallica/ Patrimoine architectural/ méthodes d'inventaire)

### 2.3. **La fiche d'inventaire** : de quoi s'agit-il ? sert à quoi, Permet de quoi ??

**2.4.1. Définition** : La fiche d'inventaire est une feuille utilisée pour enregistrer des données qui peuvent être classées. Ces données traitent un état des biens à travers plusieurs critères.<sup>11</sup>

**2.4.2. L'objectif principal de la fiche d'inventaire** : c'est de permettre de classer les édifices et les sites par nom, localisation, genre de fonction, date, architecte ou client, matériaux de construction et techniques, état de conservation et statut juridique de protection. C'est une clé permettant d'accéder à des informations supplémentaires détenues dans des bases de données, des centres de documentation ou ailleurs, nécessaires à la bonne compréhension et à la protection de chaque édifice.

**2.4.3. Structure de la fiche** : La fiche est conçue d'une manière à permettre aux intéressés de renvoyer à une information plus détaillée au sujet d'un édifice, comme : des descriptions par écrit ou des photographies, des informations associées d'ordre archéologique ou environnemental ; des détails sur les installations, les éléments décoratifs et l'équipement de chaque édifice ; et l'information sur les personnes et organisations associées à son histoire.<sup>12</sup> C'est à chaque pays et à chaque organisation qu'il appartient de définir, en fonction de ses besoins spécifiques, ses propres exigences quant aux niveaux plus fins d'information sur l'architecture, l'archéologie, l'environnement, l'histoire et l'aménagement. Ainsi, que sur le statut de protection et l'état de conservation de chaque élément.



**ORGANIGRAMME 02 : la structure de la fiche d'inventaire** - schéma des liens entre les parties de la fiche concernant chaque édifice

<sup>11</sup> Patrimoine architectural : méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, colloque européen organisé par le conseil de l'Europe et le ministère français de l'éducation nationale et de la culture – Direction du patrimoine, Nantes, 28-31 octobre 1992. Patrimoine culturel, n°28 / Format PDF. P 122.

<sup>12</sup> Ibidem.

## 2.4. Outils et méthodes de recueil d'information après la formalisation de l'inventaire :

A ce sujet, nous avons pris trois méthodes, dans le but d'approfondir notre inventaire, et pour encore plus avoir collecté des informations sur les éléments inventoriés, citant :

- **L'enquête par questionnaire** : C'est une recherche méthodique d'information reposant sur des questions et des témoignages, qu'il suffit d'être analysé, nous permettent de mieux connaître une situation pour mettre en place ou évaluer un certain élément inventorié. En plus, le questionnaire doit englober un certain nombre de questions précises, claires et exposées par écrit.
- **L'entretien** : c'est dans le cas où le questionnaire était en quelque sorte inaccessible à transmettre sa problématique, on utilise l'interview ou l'entretien à la place du questionnaire, par poser les questions ciblées et enregistrer les réponses obtenues.
- **L'observation** : par des visites sur site, prise des relevés sur les éléments inventoriés, ou prise des captures.

## 2.5. Exemple d'inventaire du patrimoine bâti :

L'élaboration de notre inventaire sera traitée à partir des exemples appliqués sur terrain, dans différents régions :

### 2.5.1. Selon l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980<sup>13</sup>.

Cet inventaire du patrimoine bâti est réalisé dans une démarche scientifique, il repose sur un recensement exhaustif des éléments du patrimoine, suivi d'un travail documentaire et d'analyse important. Il prend en compte chaque édifice ou objet immobilier dans les périmètres de travail qui se sont définis à l'aide d'une démarche suite à l'inventaire (zonage, délimitation urbaine...).

Passé, présent, avenir : ces trois « moments » sont pris en compte par le recensement architectural. En effet, il est basé sur l'étude historique du territoire urbanisé sur l'analyse des aspects constructifs et des intérêts historiques et architecturaux des bâtiments (considérés à la fois comme des entités individuelles et dans leur environnement), ainsi que sur la définition de leurs potentialités. L'inventaire est traité par notes sur une échelle de valeur 0 à 9.

Les édifices sont ensuite colloqués en trois catégories :

- **Catégorie 01** : bâtiments intéressants (valeur 0 à 3 au recensement).
- **Catégorie 02** : bâtiments typiques ou pittoresques (valeurs 4 à 6 au recensement).
- **Catégorie 03** : bâtiments banals, neutres ou perturbants (valeur 7 à 9 au recensement).

Les édifices recensés sont décrits sous forme de fiches descriptives numérotées, une ou plusieurs photographies accompagnent chaque fiche. Celle-ci fournit les coordonnées et la note attribuée et donne une description du bâtiment, de même qu'une appréciation de sa valeur historique et architecturale. Les fiches du recensement architectural sont consultables à la section d'urbanisme<sup>14</sup>

Résultats d'inventaire : Les bâtiments dont répertoriés selon leur catégorie sur le plan de site et des mesures de protection du plan d'aménagement communal et du plan d'aménagement de la ville inventoriée.

**Exemples de fiches** : inventaire des sites protégés en Suisse à recenser plusieurs édifices et des éléments qui se sont riches en matière des valeurs patrimoniales, voici quelques fiches :

<sup>13</sup>Recensement architectural de la ville de Neuchâtel, Section d'urbanisme. Source Web : <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/architecture-patrimoine-recensement>

<sup>14</sup> Idem.

**FICHE 01 : Maison des Halles/ Restaurant**

Valeur	NEUCHÂTEL RECENSEMENT ARCHITECTURAL						Fiche	
	MH conf.	MH canton	Inv. BCCA	Inv. INSA	N° ISOS	N° ds pér.	01795 4 50	
<b>0</b>	528 20.4.1938	Liste du 10.9.1985	Importance B	-	1.0.8			
N° commune	1							
District	Neuchâtel							
Adresse	Trésor, rue du 4 NP 2000 Neuchâtel							
Lieu-dit								
Coordonnées	X 561213.01 Y 204623.05 Z							
N° cadastre	101076 Fol							
N° cons.	01795 4 50 N° ass. inc. 10978							
Propriétaire	DIRECTION DE L'URBANISME							
Type	Halle aux dapset aux grains							
Fonctions actuelles	Restaurant							
Date/Epoque de construction	1569-1575							
Architecte	Laurent Perroud							
Dates inscrites	1570							
Etat de conservation	Bon							
Situation	En évidence							
Perturbation	Néant							
Type annexe	-							
Fiche n°	-							
Autres fiches	-							
<b>INTERETS / ALTERATIONS</b>								
<p>• Historique 1569: sous le règne de Léonor d'Orléans-Longueville, Laurent Perroud maître maçon, bourgeois du Landeron, s'engage à construire le bâtiment dont il a fourni les plans. Maîtres d'état Guillaume Girard et Abraham, son fils: charpentiers. Jacques et Pierre Cugnet. Les frères Reganelly: serruriers. Henri Bonvespre: potier d'étain. Les sculptures furent sans doute réalisées, en partie au moins, par L. Perroud lui-même. 1625: reprise de la charpente. Rehaussement du fondement. 1646: le premier étage est refait à neuf. 1703: établissement de 2 boutiques dans la partie orientale du rez. 1707: installation d'un corps de garde municipal. 1719: installation d'un carcan. 1749: la ville rachète le bâtiment. Jacques Borel-Petitjaquet établit un plan et un devis de renforcement des 4 colonnes supportant les arcades de la cour.</p>								
<b>RENOIS</b>								
Photographie								
Investigations								
Archives PoCo 795/4								
Bibliographie Piaget 1903: 51-68, 123-142, 166-175 (comptes de construction). QLT 1897: 136-139. Courvoisier MAH								
Recenseur	Nadja Maillard		Date recensement	2.3.1995		Date évaluation	20.3.1995	
						Date validation	21.3.1995	



Figure 2.01 : Exemple 01 d'une fiche édifice de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980  
Source : Recensement architectural de la ville de Neuchâtel, Section d'urbanisme. Source Web : <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/architecture-patrimoine-recensement>

**FICHE 02 : Château Bleu**

Valeur <b>2</b>	NEUCHÂTEL RECENSEMENT ARCHITECTURAL						Fiche 01736 30 50
	MH conf.	MH canton	Inv. BCCA	Inv. INSA	N° ISOS	N° ds pér.	
	-	-	-	-	C		
N° commune	1						
District	Neuchâtel						
Adresse	Seigneurie, chemin de la 30 NP 2000 Neuchâtel						
Lieu-dit	Chaumont						
Coordonnées	X 562509.06 Y 207934.568 Z						
N° cadastre	0101408 ,0108845 Fol						
N° cons.	01736 30 50 N° ass. inc. 9334						
Propriétaire	CHATEAU BLEU SA						
Type	Habitation / Maison de campagne						
Fonctions actuelles	Sans						
Date/Epoque de construction	1864						
Architecte	Maret-Ritter & Cie						
Dates inscrites	-						
Etat de conservation	Moyen						
Situation	Dans un ensemble isolé						
Perturbation	Néant						
Type annexe	-						
Fiche n°	-						
Autres fiches	Seigneurie 32						
<b>INTERETS / ALTERATIONS</b>							
<p>Ensemble du Château bleu ou Chaumont Rott.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Historique 1864: construction par Maret et Ritter pour pour A. de Pury-Muralt.</li> <li>• Description Sous-sol percé de soupiraux, 1 étage sur rez-de-chaussée, comble. Toiture à pavillons et coyaux.</li> <li>• Intérêts Association typique maison de maître / ferme, qui ne cherche pas à adapter le programme et le traitement à la situation (ici à plus de 1000 mètres d'altitude), pas plus qu'à la typologie ou aux matériaux régionaux. Juxtaposition courante des langages néo-classique de la résidence et pittoresque des bâtiments ruraux. Corps central cantonné par deux ailes en ressaut sous des toits à pavillons entre les quelles s'insère le portique à colonnes. Ouvertures barlongues (à tablette moulurée et surmontées d'une corniche en ligne brisée au rez-de-chaussée). Réglage vertical (chaînes) e horizontal (cordon). Ouest: véranda polygonale semi-ouverte.</li> <li>• Abords Aménagement de terrasses et vue panoramique sur les Alpes.</li> </ul>							
<b>RENOIS</b>							
<p>Photographie</p> <p>Investigations</p> <p>Archives Dossier PoCo vide</p> <p>Bibliographie QLT 1897: 347 (ill. en haut à droite)</p>							
Recenseur	Nadja Maillard	Date recensement	17.6.1994	Date évaluation	3.7.2000	Date validation	5.7.2000

Figure 2.02 : Exemple 02 d'une fiche édifice de l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980

Source : Recensement architectural de la ville de Neuchâtel, Section d'urbanisme. Source Web : <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/architecture-patrimoine-recensement>

### **2.5.2. Synthèse critique sur l'inventaire des sites construits à protéger en Suisse, effectué entre 1975 et 1980**<sup>15</sup>:

Concernant l'évaluation patrimoniale de tout un édifice inventorié, cette analyse doit tenir en compte les facteurs suivants :

**a. L'état de conservation (état physique)** : se rapporte à l'aspect matériel du bâtiment, à la façon dont il a résisté à l'usage, au temps et aux intempéries. Son évaluation repose sur l'examen de l'extérieur du bâtiment, c'est-à-dire des revêtements, des ouvertures, des composantes décoratives et des éléments en saillie... etc.

L'état de conservation se détermine à l'aide des niveaux, soit: exceptionnel, supérieur, bon, moyen, faible, mauvais.

**b. l'état d'authenticité (y compris valeur architecturale/ esthétique)** : Contrairement à l'état de conservation, l'état d'authenticité se rapporte aux transformations qui, au fil de temps, ont été apportées à l'édifice. L'état d'authenticité est jugé par rapport à l'état ancien ou d'origine de l'édifice et en fonction des caractéristiques du type architectural qu'il appartient. il prend en considération les caractéristiques générales et particulières du bâtiment. On évalue alors les interventions apportées aux matériaux de revêtement, aux ouvertures, aux saillies et aux composantes décoratives.

L'état d'authenticité détermine à l'aide des niveaux, soit : exceptionnel, supérieur, bon, moyen, faible, mauvais.

**c. La valeur historique** : ce critère permette de faire ressortir une ou plusieurs spécificités de l'édifice d'intérêt patrimonial lié à son ancienneté, à son histoire.

**d. la valeur d'usage** : ce critère permette de savoir si l'édifice recensé est en cours de fonction, que ce soit sa fonction d'origine ou reconvertie, l'essentiel il a un rôle en quelque sorte fonctionnel dans son environnement.

**De la synthèse de ces critères résulte « valeur patrimoniale ».**

## **2.6. Répertoire des édifices inventoriés :**

### **2.6.1. Définition du répertoire :**

Pour une compréhension principale, le répertoire est le résultat majeur de l'inventaire, on ne peut pas y avoir un répertoire sans passer par l'étape de l'inventaire ou le recensement général des édifices. Ce répertoire se fait suivant un listing des édifices répertoriés, traités par des descriptifs sommaires sur les qualités typologiques et architecturales, sans oublier de citer en premier (comme les fiches d'inventaire), la localisation, typologie, historique, qualité et valeur patrimoniale.

Le répertoire des édifices inventoriés qui se sont nés aux résultats des inventaires patrimoniaux, se classifie ces édifices selon :

**a. La typologie de l'édifice** : dont, les édifices religieux de premier ordre, les palais et les grands édifices qui font l'objet d'un grand intérêt politique, économique ou socio-culturel, en raison de leur fonction dominant, et enfin, les édifices qui portent un caractère architectural monumental et remarquable représentatif de l'art local.

**b. La localisation géographique** : utilisée pour identifier la situation des édifices.

**c. La chronologie historique** : qui permet de désigner la catégorie du patrimoine architectural, dont, généralement, les édifices inventoriés sont réparties en 4 catégories définissant des périodes historiques : préhistoire, antiquité, islamique/médiévale, et enfin moderne.

**2.6.2. Répertoire des édifices remarquables** : cette nomination « remarquable », est le résultat d'une évaluation ou bien sélection des édifices inventoriés qui portent d'une valeur

<sup>15</sup>Recensement architectural de la ville de Neuchâtel, Section d'urbanisme. Source Web : <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/architecture-patrimoine-recensement>

patrimoniale plus riche que le reste, ou une grande qualité architecturale, ce qui leurs offrent le nom Remarquables.

## 2.7. Analyse et évaluation d'un édifice remarquable :

**2.7.1. Définition d'un édifice remarquable :** on entend par le terme de « Edifice remarquable », un ouvrage architectural de proportion importante, mais pas uniquement, d'une importance particulière, remarquable, en raison des intérêts ou valeurs patrimoniales qu'il présente. Et cela, en se basant, sur les définitions du terme Edifice<sup>16</sup> et celle de Monument mentionnée dans la convention<sup>17</sup> de Grenade de 1985.

### 2.7.2. Analyses<sup>18</sup> des exemples d'édifices remarquables dans le monde :

#### A. Analyse d'exemple N°01, Eglise Notre dame de Grâce, la ville de HAVRE<sup>19</sup>. France:

1. Présentation de l'édifice : Chapelle Notre-Dame de Grâce <sup>20</sup>	
<b>Situation</b>	
<b>Localisation</b>	Rue de Paris, 76600 Le Havre, France
<b>Type de l'édifice</b>	Religieux
<b>Maître de l'œuvre/ Architecte</b>	Nicolas Duchemin (Maître maçon) SPINELLI D'URBINO (architecte italien) NICOLAS DUCHEMIN (sculpteur de l'édifice)
<b>Date de construction</b>	1520 - 1522
2. Gabarit, implantation et position urbaine	
<b>Implantation de l'édifice</b>	Dans un îlot

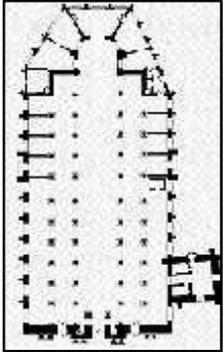
<sup>16</sup> [www.cnrh.fr/définition/édifice](http://www.cnrh.fr/définition/édifice) ; Le Robert : dictionnaire de français, Dictionnaires Le Robert 2005, Paris, p136.

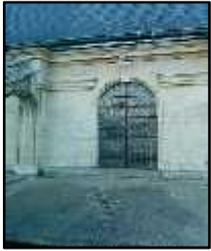
<sup>17</sup> Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Espagne, Grenade 03/10/1985.

<sup>18</sup> La grille d'analyse de ces exemples est celle établie par M.AIT HAMMOUDA Ibrahim, Enseignant en architecture à l'institut d'architecture et d'urbanisme de l'université de Blida 1, Encadreur de ce Mémoire.

<sup>19</sup> Le Havre ([l vʁ]) est une commune française du nord-ouest de la France, en Normandie (anc. Haute-Normandie), située sur la rive droite de l'estuaire de la Seine.

<sup>20</sup> Tous les informations inscrits dans cette grille sont basés sur des recherches sur toile de Web/ Google.fr/ Chapelle Notre-Dame de Grâce.

<p><b>Dimensions du gabarit de l'édifice</b></p>	 <p>Dimensions par mètre : 62.90 x 27.30 x 13</p>
<p><b>Illustrations</b></p>	 <p>Gravure représentant la façade occidentale de la cathédrale, sans son fronton cintré.</p> <p>Textes de la gravure : "VUE DU PORTAIL ET DU CÔTÉ SEPTENTRIONAL DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU HAVRE-De-GRACE" "CE BEAU TEMPLE a de longueur 200 pieds de l'Orient à l'Occident. Sa largeur dans l'œuvre est de 84 pieds du Septentrion au Midi. La hauteur de la grande nef est de 40 pieds sous clef."</p> <p>"CE BEL ÉDIFICE, commencé en l'an 1574 par Nicolas Duchemin, maître Maçon, paraît avoir été environ 32 ans à bâtir tel qu'il est aujourd'hui; et n'est pas terminer dans son rond-point. Dessiné en 1768..."</p>  <p><b>Vue extérieur sur l'édifice</b></p>  <p><b>Plan d'ensemble</b></p>
<p><b>3. Expression architecturale de l'édifice</b></p>	
<p><b>Style</b></p>	<p>Renaissance, gothique, baroque</p>

<p><b>Les façades</b></p>	<div style="text-align: center;">  <p>Façade principale</p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;">    </div> <p>La façade principale en style baroque, pleine de décrochements remarquables, soutenue par des contreforts de styles gothique, ornés de gargouilles, une voûte de chapelle riche en sculpture en bas-relief d'ange.          Couleur brute en matière de construction (gris claire, brune, et blanc), une grande nef marquée par le symbole Croix comme élément de repère.          Les deux façades latérales de styles renaissance et classique          Le toit de la cathédrale, en ardoise, est entouré d'une balustrade (influence gothique). Les décorations extérieures (colonnes, pilastres, etc.) montrent bien une forte influence de type renaissance sur ce bâtiment de type gothique.</p>
<p><b>Structure / Gros œuvres</b></p>	<p>Pierre de Caen/ Vernon, Bois, Chaume, Ardoise</p>
<p><b>4. Valeurs et signification de l'édifice</b></p>	
<p><b>Témoignage d'une culture</b></p>	<p>Chevauchement, catholique/protestante</p>
<p><b>Témoignage d'une période historique</b></p>	<p>La première guerre de France, la révolution française</p>
<p><b>Associé à d'un évènement/ croyances</b></p>	<p>Un mémorial de la victoire de l'église catholique          An 1603, Henri IV, visite honorable à l'église pour la victoire du catholique</p>
<p><b>Annexes</b></p>	<p>En 1918, classé comme patrimoine historique          1940 - 1944, bombardement et destruction de la toiture          1980 – 2001 Reconstruction et restauration</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;">  <p>Vue intérieure : La nef centrale</p> </div>

**B. Analyse d'exemple N°02, Hôtel LE NEGRESCO, Ville de Nice<sup>21</sup>, France :**

<b>1. Présentation de l'édifice : L'hôtel le Negresco, Nice, France.<sup>22</sup></b>	
<b>Situation</b>	
<b>Localisation</b>	37, promenade des Anglais, Nice, France
<b>Type de l'édifice</b>	Public
<b>Maître de l'œuvre/ Architecte</b>	Edouard NIERMANS – Architecte- Henri NEGRESCU – Maître d'œuvre -
<b>Date de construction</b>	1913
<b>2. Gabarit, implantation et position urbaine</b>	
<b>Implantation de l'édifice</b>	Dans un îlot en face la côte d'Azur, occupe tout une parcelle sur les quatre faces
<b>Dimensions du gabarit de l'édifice</b>	(Approximatives) 100 x 80 x 25 m
<b>Illustrations</b>	 
	Illustration ancienne                      La façade principale actuellement
<b>3. Expression architecturale de l'édifice</b>	
<b>Style</b>	Seconde Empire
<b>Les façades</b>	Façade très remarquable, chargée d'ornementations gothiques Une élévation marquante sur le long de la côte, par son dôme rose comme élément de repère. Et qui marque l'accès principal à l'hôtel
<b>Structure / Gros œuvres</b>	Pierre, Béton, Bois, Vers multi colore.
<b>4. Valeurs et signification de l'édifice</b>	

<sup>21</sup>Nice — prononcé [nis] — est une commune du Sud-Est de la France, préfecture du département des Alpes-Maritimes et deuxième ville de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur derrière Marseille

<sup>22</sup>Tous les informations inscrits dans cette grille sont basés sur des recherches sur toile de Web/ Google.fr/ Le Negresco, Nice.

<b>Témoignage d'une culture</b>	Architecture qui fait rappeler à l'architecture du Moulin Rouge à Paris
<b>Témoignage d'une période historique</b>	Il a de valeur remarquable entre deux guerres, témoins principal à l'histoire de Nice
<b>Associé à d'un évènement/croyances</b>	Les festivals du Moulin Rouge
<b>Annexes</b>	 <p>Le fameux restaurant dans l'hôtel – La Rotonde -, remarquable par son architecture véritable, qui reflète un esprit du festival de Moulin Rouge</p>

### **2.7.3. Les caractéristiques d'identification d'un édifice remarquable :**

Selon l'analyse des exemples qu'on les a traité, nous avons synthétisé que l'édifice remarquable est évalué selon les critères à citer :

**a. Critère architectural identitaire (valeur culturelle) :** Dont, l'édifice doit représenter un style architectural, ayant une trace remarquable sur son environnement au point qu'il se marque dans la mémoire de tout un visiteur à cet édifice, ou il peut devenir comme un élément de repère dans son tissu urbain. Sans oublier qu'il doit porter une identité à la culture de son site.

**b. Critère / degré d'authenticité :** il se réfère par la conservation des caractéristiques d'origine de son architecture (du gros aux détails), même si cet édifice est entretenu ou rénové tout en gardant son aspect authentique.

**c. Critère d'usage ou catégorie :** il doit être mis en fonction, et selon sa fonction qu'il soit en quelque sorte active dans son environnement pour ne pas perdre son utilité urbaine et le mettre à l'écart (religieux, résidentiel, institutionnel...)

**d. Critère d'ancienneté/ historique :**

Selon nos évaluations, nous avons constaté, que l'importance de l'ancienneté est liée au monument historique et non pas forcément lié à celle d'un édifice remarquable. Car, et donnant un simple exemple : un édifice ayant été construit au 19<sup>ème</sup> siècle, a une grande valeur et intérêt historique en comparant avec un autre édifice construit en 20<sup>ème</sup> siècle. Mais, il se peut, que ce dernier sera plus remarquable, vu qu'il présente une grande richesse en matière des 4 critères déjà cités, par rapport à l'édifice du 19<sup>ème</sup> siècle. Certes, nous avons constaté aussi, qu'il existe déjà des édifices ont été évalués patrimonieusement en tant que Monuments historiques, vu son intérêt historique, et qu'ils offrent une trace remarquable dans leurs environnement.

### **2.8. L'inventaire en Algérie, un outil d'identification, de sélection et de gestion :**

Selon l'état algérienne « Ministère de la culture », les objectifs de l'inventaire c'est d'identifier dans biens culturels à risque de disposition, l'urgence de recenser ces biens pour la connaissance du territoire en vue de projet d'aménagement. La nécessité de développer un sens d'appropriation des citoyens vers leurs héritage et par conséquent favoriser sa sauvegarde, insérer stratégiquement la mise ne valeur des biens dans les programmes de développement local.

**2.8.1. Modèle des fiches d'inventaires élaborées et visées par le ministère de la culture :**

Il faut rappeler que les fiches d'inventaire sont organisées selon les trois niveaux d'inventaire déjà cités, afin de mieux collecter le maximum d'information sur chaque bien culturel recensé. Présentant ces trois modèles des fiches :

برنامج دعم حماية و تنمية التراث الثقافي في الجزائر

Programme d'appui à la protection et valorisation du patrimoine culturel en Algérie



Composante 1

RENFORCER LA METHODOLOGIE DE L'INVENTAIRE  
SOCLE DE TOUTE POLITIQUE PATRIMONIALE



Ministère de la Culture  
Inventaire Général du Patrimoine Culturel en Algérie  
Biens Culturels Immobiliers

Niveau 1

Fiche de recensement (fiche d'inventaire élémentaire)

(des Biens Culturels Immobiliers non protégés et protégés selon la loi 98-04)

La fiche de recensement pour les BC immobiliers permet de connaître rapidement le nombre et la localisation de l'ensemble du patrimoine culturel immobilier.	
1	NUMEROS D'INVENTAIRE
1.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
2	DESIGNATION ET FONCTION
2.1	Désignation du bien culturel
2.4	Catégorie (nature du bien culturel)
3	LOCALISATION
3.1	Wilaya
3.2	Daira
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme
3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographiques
4	STATUT JURIDIQUE
4.1	Régime de protection légale
4.5	Nature juridique de la propriété
5	DESCRIPTION
5.1	Brève description
6	HISTORIQUE
6.1	Synthèse historique
7	CONSERVATION ET GESTION
8	SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE
9	DOCUMENTATION
9.1	Sources et bibliographie
10	PHOTOGRAPHIES
10.1	Photo d'identification du bien
Date de rédaction de la fiche	
Auteur de la fiche	
Pré-validation technique	
Validation finale	

Figure 2.03 : Fiche de recensement – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers

(Source : [www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire](http://www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire)).

## Niveau 2

**Fiche de pré-inventaire (fiche d'inventaire simplifiée)***(des Biens Culturels Immobiliers non protégés selon la loi 98-04)*

La fiche de pré-inventaire permet de mieux connaître les BC immobiliers et de s'assurer de leur identification et sauvegarde en l'absence ou en l'attente d'une protection légale.	
<b>1</b>	<b>NUMEROS D'INVENTAIRE</b>
2.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
1.4	Numéros d'inventaire d'autres biens immobiliers associés
1.5	Numéros d'inventaire ou liens avec des biens mobiliers associés
1.6	Lien avec des éléments du PCI associés
<b>2</b>	<b>DESIGNATION ET FONCTION</b>
2.1	Désignation du bien culturel
2.3	Autres appellations
2.4	Catégorie (nature du bien culturel)
2.5	Typologie
2.6	Fonction actuelle
<b>3</b>	<b>LOCALISATION</b>
3.1	Wilaya
3.2	Daira
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme
3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographiques
<b>4</b>	<b>STATUT JURIDIQUE</b>
4.1	Régime de protection légale
4.5	Nature juridique de la propriété
4.6	Noms et adresses du propriétaire, affectataire, détenteur, gestionnaire
<b>5</b>	<b>DESCRIPTION</b>
5.1	Brève description
5.2	Superficie
5.3	Matériaux et techniques de construction ou de structure
5.8	Éléments remarquables constructifs, morphologiques, distributifs, décoratifs
<b>6</b>	<b>HISTORIQUE</b>
6.1	Synthèse historique
6.2	Attribution à des personnes ou des événements associés
6.3	Dates précises
6.4	Datation par période ou siècle
6.5	Facès culturel ou civilisation
<b>7</b>	<b>CONSERVATION ET GESTION</b>
7.1	État de conservation
7.2	Types et degrés d'altération
7.4	Principaux risques et vulnérabilités
7.9	Accessibilité
<b>8</b>	<b>SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE</b>
8.2	Justification de la valeur culturelle actuelle
<b>9</b>	<b>DOCUMENTATION</b>
9.1	Sources et bibliographie
<b>10</b>	<b>PHOTOGRAPHIES</b>
10.1	Photo d'identification du bien
10.2	Autres photos et plan des prises de vue
Date de rédaction de la fiche	
Auteur de la fiche	
Pré-validation technique	
Validation finale	

Figure 2.04 : Fiche de pré-inventaire – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers  
(source : [www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire](http://www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire)).

## Niveau 3

## Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion)

(des Biens Culturels Immobiliers protégés selon la loi 98-04)

La fiche d'inventaire permet d'approfondir la connaissance et d'améliorer la gestion des monuments historiques, des sites archéologiques et des ensembles urbains et ruraux protégés.	
<b>1</b>	<b>NUMEROS D'INVENTAIRE</b>
1.1	Numéro d'inventaire provisoire ou de l'institution gestionnaire
1.2	Numéro d'inventaire général et date
1.3	Numéros antérieurs
1.4	Numéros d'inventaire d'autres biens immobiliers associés
1.5	Numéros d'inventaire ou liens avec des biens mobiliers associés
1.6	Lien avec des éléments du PCI associés
<b>2</b>	<b>DESIGNATION ET FONCTION</b>
2.1	Désignation du bien culturel
2.2	Ensemble ou site dont le bien fait partie
2.3	Autres appellations
2.4	Catégorie (nature du bien culturel)
2.5	Typologie
2.6	Fonction actuelle
2.7	Fonctions passées
<b>3</b>	<b>LOCALISATION</b>
3.1	Wilaya
3.2	Daira
3.3	Commune
3.4	Village, quartier ou toponyme
3.5	Adresse postale
3.6	Coordonnées géographiques
3.7	Champ de visibilité
<b>4</b>	<b>STATUT JURIDIQUE</b>
4.1	Régime de protection légale
4.2	Protection internationale (UNESCO)
4.3	Servitudes et obligations
4.4	Plan de protection ou de sauvegarde
4.5	Nature juridique de la propriété
4.6	Noms et adresses du propriétaire, affectataire, détenteur, gestionnaire
4.7	Référence cadastrale
4.8	Numéro de parcelle cadastrale
<b>5</b>	<b>DESCRIPTION</b>
5.1	Brève description
5.2	Superficie
5.3	Nombre d'étages
5.4	Dimensions principales
5.5	Matériaux et techniques de construction ou de structure
5.6	Types de structures principales
5.7	Matériaux et techniques du second œuvre
5.8	Éléments remarquables constructifs, morphologiques, distributifs, décoratifs
<b>6</b>	<b>HISTORIQUE</b>
6.1	Synthèse historique
6.2	Attribution à des personnes ou des événements associés
6.3	Dates précises
6.4	Datation par période ou siècle
6.5	Faciès culturel ou civilisation
6.6	Justification de la datation

Figure 2.05 : Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion) – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers

(Source : [www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire](http://www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire)).

<b>7</b>	<b>CONSERVATION ET GESTION</b>
7.1	État de conservation
7.2	Types et degrés d'altération
7.3	Conditions environnementales de conservation
7.4	Principaux risques et vulnérabilités
7.5	Historique des interventions (fouilles et travaux)
7.6	Urgence d'intervention
7.7	Calendrier d'entretien préventif
7.8	Estimation des coûts d'entretien et de restauration
7.9	Accessibilité
<b>8</b>	<b>SIGNIFICATION ET VALEUR CULTURELLE</b>
8.1	Justification de la valeur culturelle à la date de la protection
8.2	Justification de la valeur culturelle actuelle
8.3	Intégrité et authenticité
<b>9</b>	<b>DOCUMENTATION</b>
9.1	Sources et bibliographie
9.2	Plan de situation
9.3	Liste des études et analyses réalisées
9.4	Liste des relevés et autres documents graphiques réalisés
9.5	Autre documentation
9.6	Arrêté de protection
9.7	Avis de la Commission des Biens Culturels (nationale ou de wilaya)
<b>10</b>	<b>PHOTOGRAPHIES</b>
10.1	Photo d'identification du bien
10.2	Autres photos et plan des prises de vue
	Date de rédaction de la fiche
	Auteur de la fiche
	Pré-validation technique
	Validation finale

Figure 2.06 : Suite à la Fiche d'inventaire (fiche détaillée de gestion) – Inventaire général du patrimoine culturel en Algérie/ biens culturels Immobiliers

(Source : [www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire](http://www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire)).

### 2.8.2. Synthèse critique sur les modèles de fiche d'inventaire en Algérie :

La direction de l'inventaire du Ministère de la culture a abouti à un modèle de fiche d'inventaire à adopter pour les biens culturels immobiliers protégés, après une analyse de plusieurs modèles de fiches universelles existantes étudiées, afin de répondre aux besoins d'approfondissement des champs d'identification et d'introduire de nouveaux champs pour la gestion de la valeur culturelle, entretien, ..Etc. Certes, que le service d'inventaire se dote des fiches d'inventaires du légère et simple du détail (de recensement, pré-inventaire, inventaire). Dans le but d'assurer une meilleure méthodologie et d'approfondir l'opération de pas à pas, pour cerner des informations du général au détail dans les règles de l'art, pour mieux évaluer le degré de sauvegarde et de mise en valeur des éléments qui méritent d'être classés en tant patrimoine bâti en Algérie. Malgré, que cela prendra du temps dans l'habitude, entre 5 à 10 ans pour assurer l'opération et aboutir au résultat de classement au patrimoine.

### 2.8.3. Méthodologie et modèles d'une fiche d'inventaire en Algérie<sup>23</sup> :

La fiche d'inventaire se passe par un système d'inventaire à 3 niveaux :

**Niveau 1** : Recensement ou on peut l'appeler l'étape de connaissance, dont la fiche est élémentaire pour tous les biens culturels, protégés et non protégés (au titre de la loi 98 – 04).

<sup>23</sup> Selon les descriptifs de la méthodologie de l'inventaire en Algérie, cités dans le site : [www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire](http://www.minstèredelaculture.dz/fichesd'inventaire).

Dont, il est intéressant de collecter que les informations générales de base de l'élément à recenser.

**Niveau 2 :** Pré-inventaire : dont la fiche simplifiée pour le classement, et pour mieux assurer l'identification de chaque élément à inventorier.

**Niveau 3 :** Inventaire, où la fiche est bien détaillée et approfondie pour la gestion des biens culturels protégés (au titre de la loi 98 – 04), servant comme outil de base pour le catalogue et l'intervention (entretien, conservation, restauration...).

Les partenaires qui participent à réussir la mission de la mise en valeur des Biens culturels immobiliers :

- Ministère de la Culture
- Musées Nationaux
- Directions de la Culture des wilayas
- Office de Gestion et Exploitation des Biens Culturels Protégés
- Agence Nationale des Secteurs Sauvegardés
- Centre National de Recherche en Archéologie
- Offices nationaux des Parcs culturels
- Centre Algérien du Patrimoine Culturel bâti en terre
- Agence Spatiale Algérienne
- Corps de la Gendarmerie Nationale
- Agence Nationale de Gestion des Réalisation des Grands Projets de la Culture
- Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique
- Ecole National de Conservation et Restauration des Biens Culturels
- Universités
- Entreprises
- Sans oublier plusieurs spécialistes, dont, la mission n'a jamais été réussite sans eux : des historiens, architectes, archéologues, archivistes, sociologues, ...

### **Conclusion :**

Pour conclure notre chapitre qui décrit des méthodes d'inventaire, le répertoire, en basant sur la terminologie de l'édifice remarquable, nous avons essayé de faire synthétiser quelques points :

- L'édifice remarquable peut être évalué en tant que monument historique par son intérêt dans l'histoire de son environnement si cet édifice est lié au critère d'ancienneté et non pas l'inverse.
- De plus, l'édifice remarquable, peut-être : un bâtiment, une stèle, une placette ou une place publique, un pont, Muraille, ou une partie d'un ensemble édifié.
- L'édifice remarquable peut se nommer comme « Edifice à intérêt particulier ».
- Présentation écrite ou graphique des édifices remarquables : sous la forme d'une liste comprenant certaines informations de la fiche d'inventaire (déjà cités), comme : Adresse, nom (s'il y a lieu), type architectural, état d'authenticité, valeur patrimoniale, - critère (s) justifiant la valeur patrimoniale, - la date d'existence - la mention indiquant et qui justifie que l'édifice est remarquable, des illustrations (photos).
- Prenons comme remarque sur les fiches d'inventaire en Algérie, et suite aux investigations et examen sur la structure des listes des biens culturels immobiliers du Ministère de la culture, nous a permis d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'un inventaire général examiné sur ces biens ,mais, juste un recensement ou pré-inventaire. Car les services d'inventaire négligent malheureusement le niveau 3 de l'inventaire, donc, ils n'arrivent pas à un résultat fiable.



# **CHAPITRE 3**

## **CAS D'ETUDE**

## Introduction

Les villes coloniales font partie des richesses architecturales et urbanistiques de l'Algérie, au même titre que les cités romaines ou les villes arabo-andalouses, turques, ... etc. Ce sont l'ossature du pays en matière urbaine.

### 3.1. Présentation de la ville de Batna :

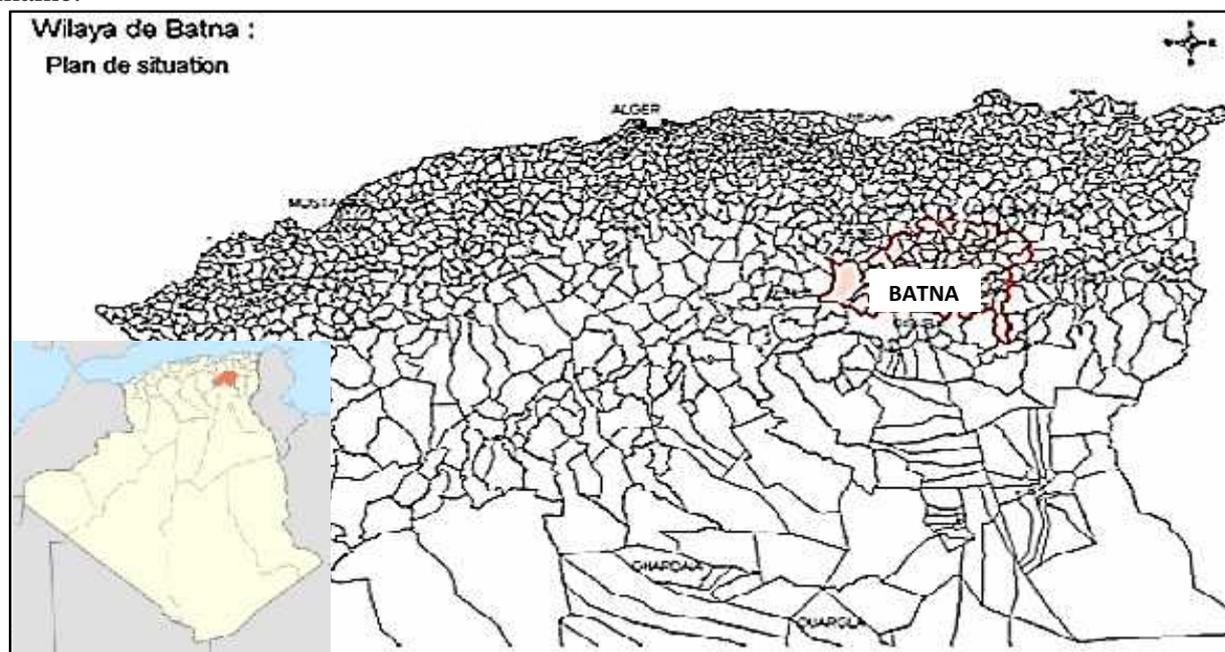
✓ **Définition de la ville :** -Suivant le dictionnaire de la géographie <sup>1</sup> – *la ville est une zone urbaine étendue et fortement peuplée (par opposition aux villages) dans laquelle se concentrent la plupart des activités humaines : habitat, commerce, industrie, éducation, politique, culture.*

La ville de Batna se trouve au cœur des Aurès ; le mot Aurès est probablement d'origine berbère, qu'on retrouve donnée à d'autres montagnes notamment au djebel Aurès près de Khenchela.

#### 3.1.1. Situation géographique de Batna :

La Wilaya de Batna se trouve localisée dans la partie orientale de l'Algérie entre les "4° et 7°" de longitude Est et "35° et 36°" de latitude Nord. D'une Superficie de **12.038,76 kms<sup>2</sup>**.

Le territoire de la Wilaya de Batna s'inscrit presque entièrement dans l'ensemble physique constitué par la jonction de deux Atlas (Tellien et Saharien) ce qui représente la particularité physique principale de la Wilaya et détermine de ce fait les caractères du climat, et les conditions de vie humaine.



**Figure 3.01 : Situation géographique de la Wilaya de Batna - Carte : Division administrative du territoire algérien**  
**Source : Google.dz/ situation ville de Batna)**

#### 3.1.2. Les limites de la ville de Batna :

La ville de BATNA est entourée par :

- Nord-Est : Route nationale N°03.
- Est-Ouest : Route Nationale N°28.
- Le Chemin de fer : Nord – Sud.

La ville de Batna est située à 430 Km d'Alger, 120 Km de Constantine, 120km de Biskra, 100km de Khenchela, 135km de Sétif.

<sup>1</sup> GEORGE, Pierre et VERGER, Fernand, Dictionnaire de la Géographie, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France, p 472.



Figure 3.02 : Situation et limites territoriales de la ville coloniale de BATNA

Source : Web / Wikipédia/ Ville de Batna.

Elle a pris une situation administrative depuis 1956 comme « le département des Aurès », jusqu'au premier découpage administratif, reconnu comme wilaya de Batna.<sup>2</sup>

### **3.1.3. Le site naturel de la ville de Batna :**

Le site de la ville représente une cuvette naturelle entourée de séries de montagnes, ce qui l'expose aux différents risques naturels. Il est sur une altitude moyenne de 1040m. Avec un climat semi-aride, froid en hiver, chaud et sec en été.

#### **Synthèse :**

La situation de la ville de Batna représente un point stratégique de jonction entre les plus grands axes de territoire algérien, d'où son importance au sein de réseau urbain du pays, et qui lui permet d'être en concurrence avec d'autres centres urbains, en particulier ceux qui l'entoure (Constantine, Sétif).

### **3.1.4. Aperçu critique sur l'histoire de la ville de Batna :**

L'histoire de la région des Aurès se caractérise par le passage à des stations importantes qui laissent des empreintes sur la vie de la population dans tous ses côtés, précisément sur l'espace approprié.

De construction romaine, la ville de BATNA (avec ses périphéries), a été le long des siècles, un lieu de brassage de plusieurs civilisations qui ont marqué son urbanisme et ses modèles d'architectures. Prenons notes, que sur la rive Sud-Est de la ville de BATNA se développait « TIMGAD », « LAMBESE », cet héritage romain unique, très riche en matière architecturale. Jusqu'à l'appropriation de la première fondation urbaine (ville coloniale) au milieu de 19<sup>ème</sup> siècle, aux alentours de 1848<sup>3</sup>.

### **3.1.5. L'origine de « BATNA » : Envergure de nos ancêtres qui doit être connu**

*« ... Batna devint le chef-lieu d'une importante subdivision militaire. La dénomination de Nouvelle Lambèse, donnée primitivement à cette ville naissante, ne put prévaloir sur le nom de Batna, sous lequel les*

<sup>2</sup> www.google.com / Wikipédia/ Ville de Batna.

<sup>3</sup> www.google.com/Chronologie de Batna.

*Arabes désignaient ce point à mi-chemin entre Constantine et Biskra, où ils pouvaient trouver de l'eau pour eux et leur bétail. Littéralement, Batna signifie, en effet, endroit où on passe la nuit. »<sup>4</sup>*

Nom de « **BATNA** » est issue de plusieurs versions, on prend celle de description de journaliste algérien 'Rachid HAMATOU'. dans son article sur « ancienne ville de Batna » : « ... des ouvrages que des citoyens mais surtout des historiens , ont pu trouver grâce à la toile du web , indiquent et d'une manière formelle , que le nom de **BATNA** existait bien avant l'arrivée de l'armée coloniale, le livre de voyage d'un historien et aventurier anglais 'Schune'<sup>5</sup> rapporte qu'avant 1830, de la plaine, et qu'ils donnaient à ce lieu le nom de « **BATHNT** » au berbère (Chaoui), les hypothèses de bivouac ou encore celle du 'bataillon nord-africain' sont une pure création coloniale... »<sup>6</sup>

D'après **Khaled Bouali**, enseignant de l'histoire et critique littéraire à l'université Lhadj Lakhdar de Batna, disait que le village nègre, qui a été destiné par les colons français aux populations noires et locales, provient de l'ancien village sous domination ottomane. Dans ce village, à l'arrivée des soldats français, existaient des ruines de Numidie de l'ancien emplacement qui portait le nom de **Rabatna**. Le Ra serait un partitif de divinité et Batna, la déesse numido-punique de la face cachée de la lune, déesse du mal et du châtement de l'orgueil démesuré des humains. Cette théorie est la plus solide, car basée sur des faits historiques avérés et fait clairement remonter le nom de la ville à ses origines les plus lointaines. Le nom donc de Batna, n'est que le nom de la déesse éponyme, dépourvu de partitif.<sup>7</sup> En 1848, cette appellation fut abandonnée et la ville qui naissait reçut le nom de « Nouvelle Lambèse » ; suite à une propagation urbaine en quelque sorte de la ville ancienne qui existait suite à des fondations romaines « Lambèse ». Après un an, et en 1849 ; la ville a repris son nom définitif, celle de « **BATNA** ». <sup>8</sup>

### 3.1.6. **BATNA-Ville, Française de naissance -Porte de Sud**

*« ..BATNA... un joli petit centre, bien que située à 1060 mètres d'altitude. C'est, sans contre dit, la plus coquette ville des hauts plateaux, dans le département de Constantine... »<sup>9</sup>*

Notant, que d'après Hamatou Rachid, dans son article sur la quotidienne liberté, décrit que la ville de Batna est l'une des rares villes en Algérie à posséder 'une pierre inaugurale' ; fondée par les colons français en 1848 à l'entrée nord de la ville par le Duc d'Aumale<sup>10</sup>, qui atteste la naissance d'une nouvelle ville qui ouvre une grande porte vers le Sud, et la mise en place d'une garnison militaire.

Depuis 1844, les traces françaises ont été fondées sur cette région, à travers des œuvres, qui ont été l'objet d'apparition d'une ville urbanisée, et d'une manière ou l'on peut dire européenne. Cette ville qui va être matérialisée par un urbanisme nouveau, traitée par une nouvelle architecture par rapport à ce qui se faisait jadis. Au premiers temps, une appropriation de l'espace se faisait par les colons dans des conditions dramatiques, destruction et mutilation des structures pré existantes, afin de permettre l'établissement et la sécurisation des troupes militaires et des colons<sup>11</sup>.

<sup>4</sup>MEUNIER .M, Voyage en Algérie, directeur d'école primaire supérieure, Paris, librairie d'éducation nationale, Bibliothèque coloniale et de voyage, 1939. P 12-18.

<sup>5</sup>Shaw Thomas, Voyages de M. Shaw, M.D. Dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant : contenant des observations géographiques, physiques, philologiques et mêlées. Sur les royaumes d'Alger et de Tunis, sur la Syrie, l'Égypte et l'Arabie Pétrée avec des cartes et des figures traduits de l'anglais, Vol. 2, t. 1, La Haye, J. Neaume, 1743, p. 144.

<sup>6</sup>Hamatou Rachid : reporter – photographe et écrivain algérien, correspondant du quotidien Liberté, originaire de la Wilaya de Batna.

<sup>7</sup>Guerfi Azeddine (dir. et Coordinateur), Nadia Bouseloua (Auteur), Rachid Mokhtar (Auteur) et Philippe Thiriez (Auteur) (photogr. Kaïs Djilali), Aurès, vivre la terre chaouie, Alger, Chihab Éditions. p 07.

<sup>8</sup> www.google.com/ Chronologie de Batna.

<sup>9</sup>MEUNIER .M,Voyage en Algérie,BATNA – Timgad – 1939, ouvrage d'archives et récits d'auteur, www.google.com/gallica.BNF, Paris,P 97.

<sup>10</sup> Duc d'Aumale : Général et historien français, 5<sup>ème</sup> fils de Louis Philippe 1<sup>er</sup>, roi des français, occupe Biskra en 1844, et ordonne la construction d'un camp définitif à Batna d'où la naissance de cette ville, le 22/06/1844.

<sup>11</sup>Sources : Picard, alth, architecture et urbanisme en Algérie, d'une rive à l'autre (1830 -1962), B.AICHE. p 113.

**3.1.7 Les traces témoins sur l'évolution urbaine de Batna ( Grand Aurès) à travers l'histoire:  
A. Présence Numide (patrimoine classé):**



Figure 3.03 : Mausolée des Rois numides dit le Medracen



Figure 3.04 : Village de Menâa date de l'époque numide



Figure 3.05 : Les ksours de M'doukal<sup>12</sup>



Figure 3.06 : Vestiges ICHOUKAN (Arris)<sup>13</sup>



Figure 3.07 : Les balcons de Ghoufi<sup>14</sup>

**B. Présence romaine (patrimoine classé):**

<sup>12</sup> <http://www.dknews-dz.com/article/36200-sauvgarde-du-patrimoine-culturel-les-ksours-de-mdoukal-batna-desormais-protoges.html>

<sup>13</sup> Ichoukan, un site historique mythifié, Algérie Presse Service, Publié dans Algérie Presse Service, le 15 - 08 - 2010

<sup>14</sup> <https://eldjazair365.com/fr/serie-decouvrir-mon-pays-canyon-de-ghoufi-batna/>



Figure 3.08 :L'antique ville Romaine de Timgad



Figure 3.09 : Lambèse, ville romaine

**C. Présence Française (patrimoine non classé):** à cette époque se fonde la ville civile de Batna, et cela en plusieurs étapes :

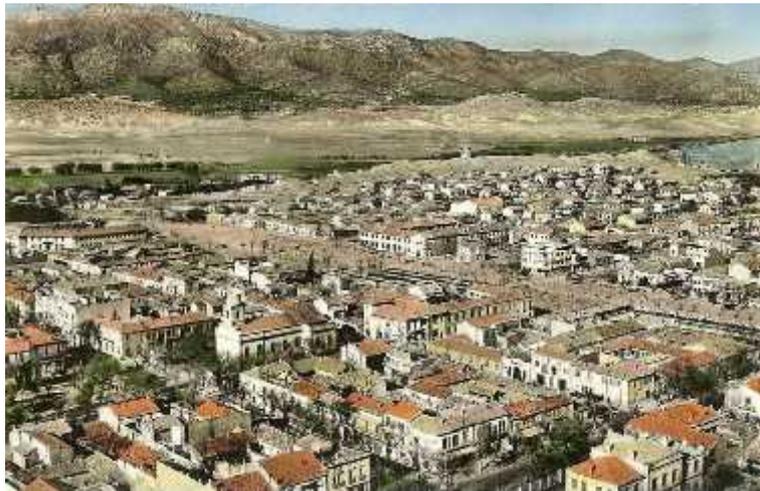


Figure 3.10 : ville coloniale française de Batna des années 1920.<sup>15</sup>

Ñ **1844 : fondation de la ville coloniale militaire.**

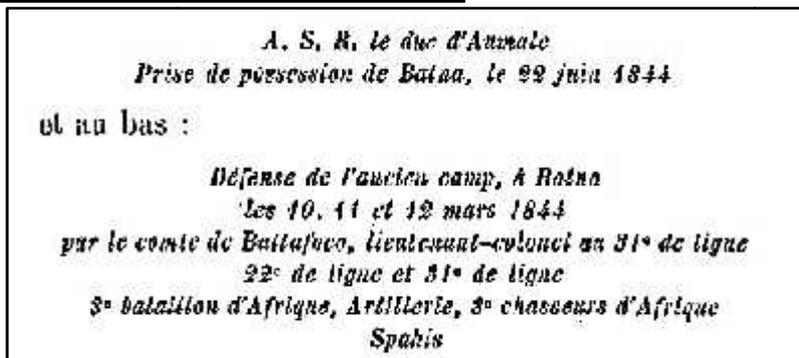


Figure 3.11 : Inscription de fondation de la ville coloniale 1844

Source : De Paris au Sahara 1933, itinéraire descriptif et archéologique aux villes romaines de Lambèse (Rapport – Gallica)

Après l'installation des français militaires, un camp militaire a été réalisé au Sud-est près d'un village déjà réalisé (village nègre) –Z' mala actuellement - . Ce camp a été entouré par un mur d'enceinte percé de quatre portes.

« .. Batna est le chef-lieu d'un arrondissement qui compte trois communes de plein exercice : Batna, Lambèse, Biskra, et cinq communes mixtes. La commune de Batna s'étend sur 20.000 hectares... Batna ne fut d'abord qu'un point de ravitaillement installé en 1844, au moment de l'expédition de Biskra, que dirigeait le duc d'Aumale. Au début, l'administration militaire n'était nullement d'avis d'y créer un centre important. Tout au plus pensait-elle y établir un centre

<sup>15</sup>Posté par : vieilles-photos-Algérie, Photographié par : Philatours, Source : <http://www.delcampe.net>

agricole avec -un fortin qui commandât la route suivie par les nomades dans leurs pérégrinations bisannuelles. L'antique Lambèse lui paraissait tout naturellement désignée pour devenir le centre de la domination française. Le hasard en décida tout autrement. Quelques fournisseurs venus avec la colonne expéditionnaire avaient élevé des baraques autour du camp. Leurs intérêts et la théorie du fait accompli l'emportèrent sur la logique et les leçons de l'histoire. Au lieu de faire sortir, de ses ruines la célèbre ville romaine, siège de la légion d'Auguste, on y créa une simple colonie pénitentiaire.. »<sup>16</sup>

### Ñ 1850 : Fondation de la ville civile

Les fortifications : qui ont été édifiées en 1848, dont, l'enceinte était construite autour du camp, d'une forme rectangulaire de 900 x 400 m, percée de 4 portes, conduisant à Constantine, Biskra, Sétif et la 4<sup>ème</sup> la reliant à l'ancienne ville Lambèse. Ce rectangle comprend :

Une partie nord était destinée aux habitations de la population civile, et constructions d'intérêt public.

Une partie Sud (le reste du camp) : est destinée aux constructions à usage militaire.

**Remarque** : Le plan s'était modifié, par un retrait d'une partie du côté Sud, sur une longueur de 570 m, par un recul vers l'intérieur de 80 m. Les fortifications ont été démolies entre 1932- 1934 (Délibération N°503 du 20/12/1932, le conseil municipal, Batna), suite à l'agrandissement de la cité, et aucune trace n'existe sur ces remparts à nos jours.

**N.B** : En jetant coup d'œil sur les plans de la ville initiale de Batna (le Camp), nous remarquons, que son plan est composé d'une trame orthogonale (en damier), ce qui explique, que les français ont conçu la ville en référence à la ville romaine de **Timgad et Lambèse (Camp de la légion IIIème AUGUSTE)**, dont, ils l'ont étudié très sérieusement (suite à la biographie du Colonel **Carbuccia**, 1<sup>er</sup> commandant de la subdivision de Batna).

**Carbuccia (LE COLONEL)** s'occupa des fouilles de Lambèse et transmit (1857) diverses inscriptions à M. Léon Renier. Il a fait restaurer le beau tombeau de Flavius, au nord et près de Lambèse (4 mars 1849). On lui doit une carte de l'Aurès et de toutes les voies romaines de cette région.

Cet intelligent officier supérieur est inoubliable. Il est le véritable créateur de la ville de Batna, où il commandait la subdivision, à la tête de la Légion étrangère. C'était un administrateur pratique et de merveilleuse intelligence. Il est mort de choléra, à Gallipoli, lors de la campagne de Crimée, en 1854. Batna devrait donner son nom à une rue ou à une place; c'est de haute justice.

Figure3.12 : CARBUCCIA – Fondateur De La Ville <sup>17</sup>

### Ñ L'évolution Jusqu'à 1923 :

Le noyau colonial à l'intérieur de la forteresse est structuré en deux parties, l'une de forme carré (le camp militaire), et l'autre la ville civile de forme rectangulaire. Un quartier populaire se développe au Sud-est de la ville (village nègre ou Z'mala), de

<sup>16</sup>MEUNIER .M, Voyage en Algérie, directeur d'école primaire Bibliothèque coloniale et de voyage, 1939. P 12 – 18.

<sup>17</sup>De paris au Sahara 1933, itinéraire descriptif et archéologique Gallica/BNF).

<sup>18</sup> Dessin fait par RENE CAGNAT, membre de l'académie des ins de l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome XXXVIII, 1re



Figure 3.13 : Les Deux Camps De La Légion IIIe Auguste à Lambèse D'après Les Fouilles Récentes<sup>18</sup>



l'autre côté de l'oued de la ville. Ensuite, une réalisation d'un aérodrome au Sud-Ouest de la route de Biskra.

#### Création du noyau colonial – LE CAMP - :

La ville de Batna depuis sa création est entourée de Rampart pour des raisons de sécurité et dotée de quatre portes suivant les principales directions et qui portent d'ailleurs leurs noms.

Figure 3.14 : La ville – Camp : Le noyau initiale de la ville de Batna , entouré de remparts , en 1850.<sup>19</sup>

#### Ñ Période de 1923 à 1945 :

Durant cette période Batna va jouer son rôle administratif et commercial, en raison de son niveau d'équipements. Cette situation se traduit par l'éclatement de noyau en trois directions :

**Nord – est** : occupé par le quartier Stand qui a repris la même trame orthogonale que celle de noyau le long des prolongements de la rue Mously.

**Nord-Ouest** : par le quartier fourrière près de la gare.

**Sud-est et Sud-ouest** : par les premières constructions des deux futurs quartiers de l'agglomération : Chekhi et Bouakal.<sup>20</sup>

#### Ñ Période de 1945 à 1962 :

Au nord (les quartiers européens), l'introduction des immeubles collectifs, 140 plus 40 logements des allées Ben Boulaid, cité Million 158 logements, cité Fourrière 100 logements à la fin des années 50, ainsi, une construction une casernes au Nord où se trouve Sanatorium actuellement, sur l'axe reliant le cimetière chrétien et le Camp (rue de France).

Au sud (les quartiers traditionnels) : le regroupement d'une grande partie de la population durant la guerre dans les cités de recasement : cité Chikhi avec 252 logements, cité évolutive avec 192 logements.<sup>21</sup>

#### Ñ BATNA après l'indépendance à ce jour :

Après l'indépendance, la ville a connu un éclatement spectaculaire sans précédent de l'agglomération dans tous les sens<sup>22</sup>. Sans oublier, l'étalement urbain dans ses périphéries. Dont, l'extension de la ville s'oriente vers trois principales directions : Au nord-est par le quartier Bouzourane. Au Sud-ouest quartier Kchida –Route de Hamla. Au sud : Bouakal.

---

<sup>19</sup> Source web: [www.fr.geneawiki.com](http://www.fr.geneawiki.com)

<sup>20</sup> CHIBANI Kamel, Si Batna m'était contée – 1844 – 1962 (Intramuros – Illustré), p 133.

<sup>21</sup> CHIBANI Kamel, Si Batna m'était contée – 1844 – 1962 (Intramuros – Illustré), p 69.

<sup>22</sup> Ibidem



**3.2.1. Description du champ de recherche :**

Cette cité qui était d'une superficie de 40ha et demie ( 900 x 400) m<sup>2</sup>, reculé de 80 m à l'intérieur de la ville en côté de la Verdure, dont, 23 à 24 ont été réservés pour les établissements militaires, renfermé au début de sa création par des remparts, percées de 4 portes : Constantine, Biskra, Sétif, Lambèse <sup>24</sup>.

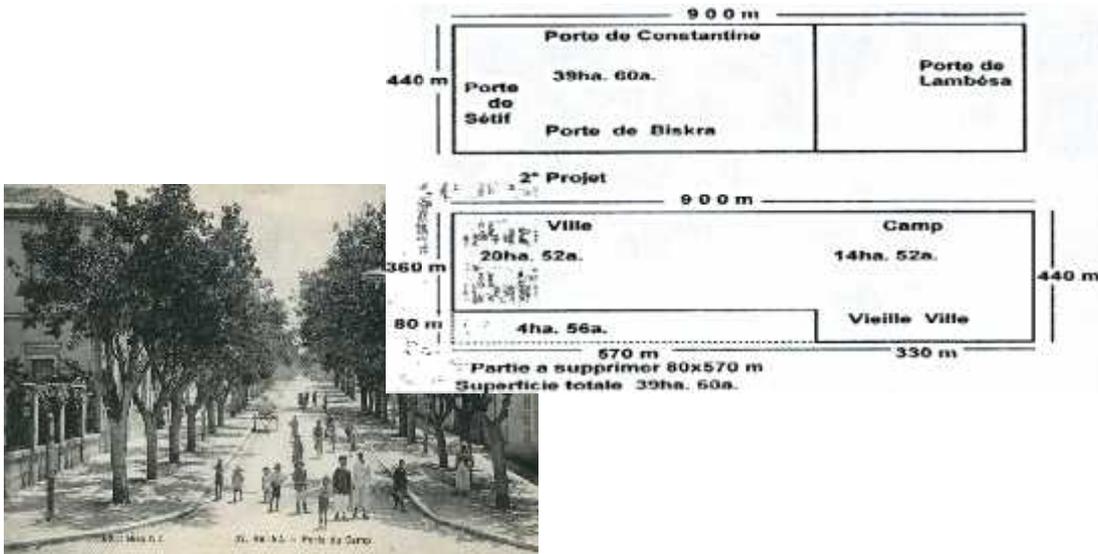


Figure 3.17 : Porte du Camp  
(Source : <http://www.delcampe.net>)

Figure 3.18 : Schéma graphique - la forme initiale de la cité française à Batna<sup>25</sup>

<sup>24</sup> CHIBANI Kamel, Si Batna m'était conté, – 1844 – 1962 (Intramuros – Illustré), p 64.

<sup>25</sup> Ibidem

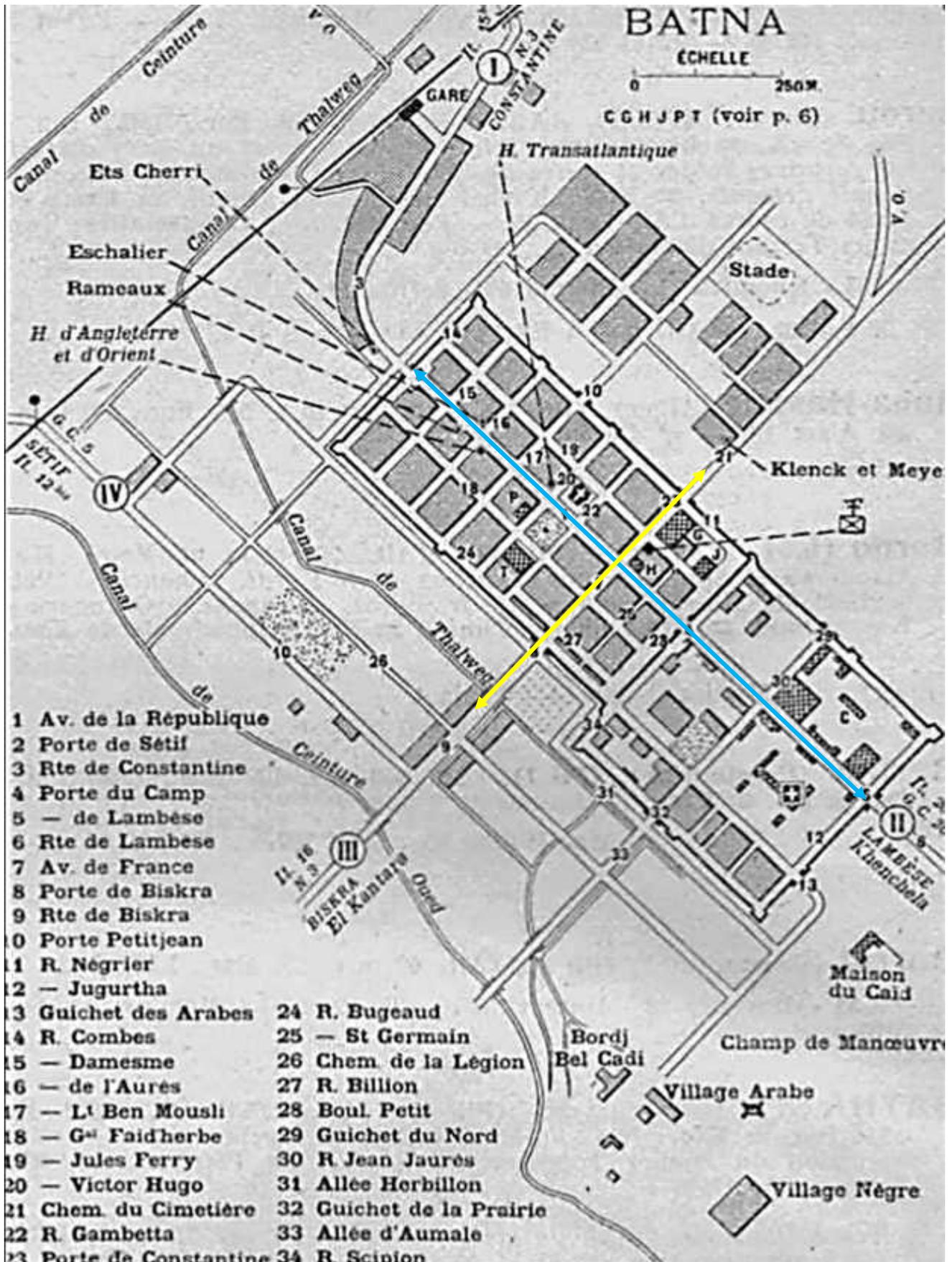


Figure 3.19 : La ville – Camp : Le noyau initiale de la ville de Batna , entouré de remparts , en 1850.<sup>26</sup>  
N.B : Les deux axes qui structurent l'urbanisme de la ville (avenue de la république, avenue de France)

<sup>26</sup> Source web: [www.fr.geneawiki.com](http://www.fr.geneawiki.com)



Figure 3.20 : Porte de Constantine<sup>27</sup>



Figure 3.21 : Porte de Biskra<sup>28</sup>



Figure 3.22 : Porte de Sétif<sup>29</sup>

Le camp a été implanté à la base de deux axes structurants, en référence aux axes de la ville romaine (le décumanus et le Cadro), se traduisent, en forme de deux rues principales : rue de Constantine dénommée plus tard Avenue de la République, et la rue de Biskra, dénommé Avenue de France (avenue de l'indépendance actuellement).



Figures 3.23 : Avenue de la République – Rue de Constantine –<sup>30</sup>



Figures 3.24- 25: Route de Biskra – Avenue de France à l'époque (avenue de l'indépendance actuellement)<sup>31</sup>

<sup>27</sup>CHIBANI Kamel, Si Batna m'était conté, – 1844 – 1962 (Intramuros – Illustré), p 65.

<sup>28</sup> Ibidem

<sup>29</sup> Source web : [www.delacampe.fr/batna](http://www.delacampe.fr/batna)

<sup>30</sup> Ibidem, p 101.

### 3.2.2. Caractéristiques urbaine de la ville et son camp :

Les ingénieurs français au début, lui donnaient une architecture militaire où, toutes les rues sont parallèles et perpendiculaires entre elles, ce qui offre des angles droits aux intersections et un damier sur les vues aériennes de la ville. Aux carrefours des intersections principales, ont trouvons tous les premiers édifices publics (hôtel de ville, commissariat de police, justice de paix, tribunal, prison, théâtre..), sans oublier de citer, qu'à l'intersection des grandes avenues, celle de France et de la république, il y avait un monument très remarquable à l'époque qui s'appelle Monument aux morts.

Au niveau du cœur de la ville, dite Centre-ville, dans ses remparts, on trouvait l'église sur la place de la république (place 1<sup>er</sup> Mai actuellement), et le square de la république en propagation avec le théâtre.

Sans oublier, les parties périphériques de la cité, qui se matérialisent par les deux zones, citant :

✓ **Le quartier du Stand** : après la démolition des remparts (1932 – 1934), ce quartier a été créé en parallèle à la ville (Camp) dans les dizaines de 1934 - 1944, relié avec elle par un grand boulevard, de 11 m de large, implanté d'arbres et espaces verts, dénommé au plus tard « les allés Bocca », (les allés Benboulaid Actuellement).<sup>32</sup> Ce quartier de qualité résidentielle, a été dénommé par la société de tir à l'époque. Caractérisé par une architecture néo-classique, et plutôt moderne, par ses belles villas à étage de style des prairies européennes, qui possédaient de grands jardins au postérieur de chaque villa.

✓ **Le village des nègres** : dont, nous avons constaté à travers plusieurs archives, qu'il existait déjà avant la création de la ville française, tandis, qu'il y avait d'autre sources, qui prouve que ces villages ont été créé suite aux refoulements des esclaves nègres, et des pauvres arabes (Z'mala), pour des raisons de sécurité. Ce village disparu a été caractérisé par l'anarchie urbaine, le désordre. Certes, qu'il existait quelques édifices, qui méritent d'être sous le spot d'étude, comme : La Mosquée.

### 3.2.3. Caractéristiques architecturales :

Au début de la création, les équipements et les édifices majeurs ont été conçu en un style gréco-romain, et aussi de style néo-mauresque de quelques-uns.

Puis, en ce qui concerne les habitations privées sont généralement en R+1 au maximum, et le style courant était proche de style villageois, comme les villas dans les prairies européennes. Certes, que les habitations sont individuelles pour les riches, et semi collectives pour le reste des classes. Dont, la plupart de ces habitations sont composées en édifices entourés d'une cour centrale qui desserve à tous les espaces intérieures.

Le système constructif était généralement soit en pierre de taille, en parpaing de terre pour les éléments verticaux, et en bois pour les éléments horizontaux et les menuiseries (portes, fenêtres, garde de corps... etc.). La toiture en tuile était l'élément principal de couverture, face aux conditions climatiques de la région (la neige), cette toiture est placée sur des armatures fabriquées de bois. Et la peinture était à la chaux en blanc ou colorée.

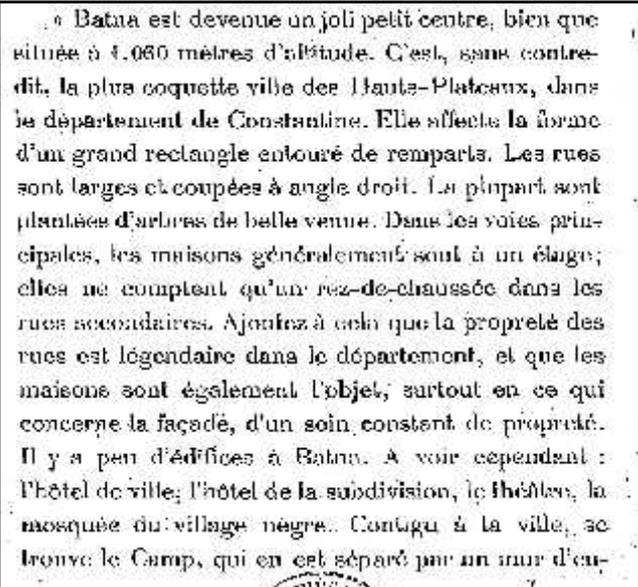


Figure 3.26 : Extrait des rapports écrits par M. MEUNIER : Voyage en Algérie 1939, p.15. (Source : Bibliothèque coloniale et voyage, BNF, Gallica)

<sup>31</sup> <http://www.delacampe.net/batna>.

<sup>32</sup> Idem.

### **3.3. Le patrimoine bâti français de Batna et l'identité, perceptions des batnéens**

« La construction du patrimoine, sa préservation et sa promotion répondent à d'autres finalités que la volonté de perpétuer ce à quoi les présentes générations accordent une valeur certaine et que le temps peut dégrader ou laisser dans l'oubli... ».<sup>33</sup>

Dans le but de bien comprendre la relation entre le patrimoine bâti et l'identité culturelle, et son reflet sur la logique de mettre en valeur un patrimoine, surtout dans le cas des villes qui ont subi une colonisation – cas de Batna -, nous devons définir en amont, et brièvement, ces termes suivants :

#### **3.3.1. Le rapport entre l'homme et l'identité dans la société :**

**a. Définition de l'identité :** la définition de l'identité commence quand on parle de vous, qui suis-je ? Sentiment d'appartenance d'un individu à ce groupe ou cette société. Et puis, on n'est pas seul, on vit en société, en groupe, on se définit à travers eux, et en quelque sorte on leur appartient.

Donc, l'identité, c'est une désignation exacte d'un individu ou d'un groupe, et ceci qui fait la particularité de cet individu ou ce groupe, l'identité qui nous donne l'appartenance à une nation, un groupe, peuple, genre. « L'identité est ce qui structure cette unité de sens à un moment donné ».<sup>34</sup>

**b. L'identité personnelle/ individuelle :** Est comme une essence, c'est-à-dire une réalité définitivement fixée, destinée à durer, n'existait que par elle-même pour exister.

Donc, l'identité personnelle n'est pas une construction solitaire, elle est également un processus relationnel qui s'effectue selon des rapports d'interaction avec les autres.<sup>35</sup>

**c. L'identité collective :** celle-ci trouve son origine dans les formes identitaires communautaires où les sentiments d'appartenance sont particulièrement forts (culture, nation, ethnies...). L'individu appartient ainsi de manière simultanée ou successive, à des groupes sociaux qui lui fournissent des ressources d'identification multiples.<sup>36</sup>

**d. L'identité culturelle :**

« .. L'identité culturelle apparaît comme un ensemble de structures objectives, et comme un principe ou un processus de subjectivations... L'identité culturelle serait l'expression même de la singularité des « groupes », peuples ou sociétés. ».<sup>37</sup>

L'identité culturelle : c'est un ensemble de traits culturels propres à un groupe ethnique ou une société (langue, religion, art...), qui lui confèrent son individualité. C'est notre identité culturelle distincte qui nous définit en tant que peuple soudé issu des valeurs, des rites,... *c'est elle que nous voulons transmettre aux générations futures, elle est une source de fierté.*<sup>38</sup>

**e. L'architecture et l'identité :** Il ne faut oublier que l'identité est liée à la région/Site où elle est née, ce dernier qui n'est pas une idée neuve pour un sujet architectural. Prouvons cela, par le premier descriptif moderne d'architecture « L'Art d'édifier » écrit par Leon Battista Alberti au 15<sup>ème</sup> siècle : parmi les six principes majeurs de l'édification, cite d'abord « la région » et « l'aire », suivis par « la partition, le mur, le toit, l'ouverture ».<sup>39</sup>

Donc, nous pouvons dire que pour une architecture soit durable, elle doit être intégrée à son site, et noyée à l'identité de sa région. Certes, qu'on ne peut infirmer de pouvoir des édifices à créer

<sup>33</sup> MAREL Alain, identité et patrimoine, Civilisations, Revues internationales d'anthropologie et des sciences humaines, 42-21, 1993, p65

<sup>34</sup> Kaufmann J-C, L'inventaire de soi, une théorie de l'identité, Armand Colin, 2004, p100.

<sup>35</sup> Idem, p100.

<sup>36</sup> Castra Michel, « identité », in Paugam Serge (dir), Les 100 mots de la Sociologie, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp.72-73.

<sup>37</sup> BALIBAR Etienne, Identité culturelle, identité nationale, Quaderni , Année 1994, pp 53.

<sup>38</sup> Idem.

<sup>39</sup> ALBERTI Leon Battista, L'Art d'édifier [texte traduit de la latine, présente et annoté pierre Caye et François Choay], Paris, Du seuil, 2004, Coll « sources du savoir », Livre I – Chapitre 2 - .

l'identité des régions à une certaine époque, quelques exemples le prouveraient : Athènes et ses temples, Versailles et ses palais, la Casbah et ses bastions.

Ajoutant, l'identité se nourrit de formes architecturales des constructions, elle s'appuie aussi sur leurs valeurs symboliques car, les bâtiments sont édifiés dans le respect des valeurs des habitants – famille – clan – Tribu -, de l'ethnie ou de la nation.

**f. Edifice – Identité :** Disant édifice : il procède de l'édification – construction – qui est par nature un abri construit identitaire.<sup>40</sup> Plus justement, l'édifice doit participer à l'identité de la région ou d'un peuple qu'il a édifié.

### 3.3.2. Le patrimoine bâti et l'identité culturelle – Cas de la société algérienne - :

L'identité personnelle est liée à la personnalité de chaque membre de la société, où elle est caractérisée par les composantes de sa personnalité, citant : Langue, Religion, Culture.<sup>41</sup>

« ... Nous avons besoin de faire distinguer la personnalité de l'Algérie et de l'édifier à nouveau. Nous sommes algériens et cela veut dire que nous sommes un peuple ayant une personnalité propre. Cette personnalité apparaît dans sa religion, dans sa langue, dans ses mesures, dans sa tradition, enfin dans son histoire ... »<sup>42</sup>

Discutons du patrimoine d'une société et l'identité culturelle de celle-ci, la relation est complémentaire, car ce patrimoine est un héritage qui décrit l'identité radicale des ancêtres, et pour générer l'identification durable et satisfaisante de ce patrimoine, son identité doit être éprouvée et liée à la culture de son site ou son endroit de naissance. Ce patrimoine ne peut pas seulement être reçue, consommé, ou imposé, d'une manière ou autre.

De plus, un patrimoine qui ne résiste pas au temps (en dehors de sa conservation physique), son identité manque de consistance<sup>43</sup>, cette dernière doit être ancré dans la durée, avoir une racine dans son milieu, une permanence.

« Les composantes de notre personnalité, sont la langue, la religion, et la culture, ces mêmes composantes que le colonialisme s'est ingénié en vain, pendant plus d'un siècle, à dénaturer sinon à détruire ... ».<sup>44</sup>

A cet effet, la relation entre le patrimoine et l'identité culturelle est parfaitement complémentaire, car, la société a besoin de sentir envers un patrimoine faisant appartenir à son identité à sa culture, pour qu'elle puisse prendre soin de lui (même de le prendre en conscience), pour qu'il la symbolise, et qu'il soit comme un élément de fierté pour elle.

### 3.3.3. La nature de relation des batnéens envers le bâti français de Batna:

Pour mieux comprendre la valeur du patrimoine dans le cas de la ville de Batna (coloniale), nous devons se concentrer et bien saisir la question posée par **Nabila Oulebsir** dans son ouvrage : « *Qu'est-ce que le patrimoine dans une société en quête de repères ? Quelle passé va-t-elle privilégier dans sa lecture de l'histoire ?* ».<sup>45</sup>

La compréhension de ce questionnement, et l'essai d'avoir des réponses sur ceci, nous a poussés de faire des investigations sur site, à travers des entretiens, questionnaires, observations, etc... pour voir

<sup>40</sup> L'architecture et l'identité : un paradoxe, source : <http://40ans.nancy.archi.fr/wp-content/uploads/sites/5/2012/10/Article-JC-Vigato.pdf>

<sup>41</sup> Henri Sanson, Les motivations de la personnalité algérienne en ce temps de décolonisation », in annuaire d'Afrique du Nord, 1967, p.14.

<sup>42</sup> Appel au peuple algérien en date du 21 aout 1962, déclaré par le président de la république algérienne Houari BOUMEDIENE

<sup>43</sup> Castra Michel, « identité », in Paugam Serge (dir), Les 100 mots de la Sociologie, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp.72-73.

<sup>44</sup> Discours de Président Houari BOUMEDIENE, du 16 Juin 1970, en visite du Roi Fayçal en Algérie.

<sup>45</sup> OULEBSIR Nabila, les usages du patrimoine : monuments, musées, et politiques coloniales en Algérie (1830-1930), Edition de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 2004, p 418.

à l'œil de la société de Batna, comment elle considère l'héritage français, y-a-t-il un poids historique à cet héritage ?, ou bien, s'il y a vraiment un héritage qui mérite la conservation, et la mise en valeur.

### **3.3.4. Avis des batnéens sur la position de l'héritage français dans la ville de Batna :**

« ...Ce sont des tracés étranges de la culture locale et des bâtiments qui ne ressemblent en aucun détail aux traces vernaculaires de la région et du pays, ils reflètent toujours une intervention hostile d'un conquéreur qui n'a rien fait que le rasage du paysage purement vernaculaire, en manifestant ses architectures et son urbanisme, il a tout fait pour effacer notre culture, nous aussi, nous devons effacer cette mémoire douloureuse... ». C'était le point de vue de la majorité des citoyens de la ville, dont, il était pratiquement logique, car l'aventure historique derrière cette ville n'est pas encore en acceptation ou admise, et la non-compréhension de l'héritage bâti par le colonialisme qui a tout fait pour fonder une ville mémorable à travers des monuments et édifices prestigieux. De cette façon, la ville perdra toute particularité chez les autochtones.

Certes, en parlant d'une partie de la société, celle de la partie instruite et intellectuelle, qui défend cet héritage, qu'il lui considère qu'une part indispensable de l'histoire de la région, qu'on doit le mettre en valeur, pour qu'il reste aux générations futures comme un témoin sur le passage français.

**N.B :** dans le but d'enrichir notre recherche, Les questionnaires ont été mis à la disposition de la partie élite de la société batnéenne, dont quelques réponses à ces questionnaires seront classées dans la partie ANNEXES.

### **3.3.5. Avis des responsables d'état civil de la ville de Batna – Président APC- :**

Certes, que suivant les réponses obtenues par le président d'APC de Batna, Mr. **A.MAROC**, qui déclare que, l'état civil fait des efforts au niveau de la protection et la mise en valeur. (Entretien bref a été fait avec le président de l'APC en date de 22/05/2017 à l'occasion des travaux de réaménagement de la place 1<sup>er</sup> Mai au centre-ville).

Malheureusement, y a plusieurs édifices qui appartiennent au secteur privé, dont, on peut pas les faire obliger à préserver leurs biens, même, ils arrivent quelques fois à les détruire et reconstruire de nouveau, le cas de l'hôtel des étrangers qui est occupé par La Banque Centrale Algérienne, qui a été détruit et reconstruit à nouveau. C'est parce que, y a des gens qui ne voient pas aussi important de sauvegarder un édifice qui fait rappelle à une certaine époque dans l'histoire. Alors, qu'il est totalement émergent à la société de Batna.

**N.B :** A titre de rappel, la ville française de Batna a été tracée sur un terrain vierge et vague, entouré de plusieurs civilisations, comme les ruines romaines, Lambèse, Timgad, et les sites vernaculaires de Menaâ et Ghoufi... Toutes ces merveilles architecturales qui font à ce jour un héritage non seulement pour la région mais pour toute l'Algérie, n'ont pas été prises en considération ou en référence lors d'édification de Batna, vu que les français se comportaient envers eux comme des déchets propres aux indigènes. Donc, l'édifice local ne présentait aucune source d'inspiration pour l'architecture française (tous les édifices français ont été traité par des styles proprement à eux comme : le néo-classique, italien, néo-mauresque, haussmannien,...).

Dans ce cas-là, nous avons arrivé à une réponse fiable au questionnement majeure de cette recherche, qu'il y a malheureusement, une absence d'unité et de complémentarité entre le patrimoine bâti (le matériel), et la pensée instruite et la conscience (l'immatériel) envers ou derrière ce patrimoine.

### 3.3.6. Echantillon du questionnaire de la recherche :

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITE SAAD DAHLAB. BLIDA  
INSTITUT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA. Le .....

#### Questionnaire – Enquête

#### Objet de rechercher : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

#### I. Identification Enquêté :

- **Nom :** ..... **Prénom :** .....
- **Lieu de naissance :** ..... **Profession :** .....
- **Sexe :**  Masculin  Féminin
- **Tranche d'âge :**  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- **Niveau d'instruction :**  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- **Votre situation envers la ville de Batna :**  
 Natal (e)  Originaire  Nouveau (Ile) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

#### II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :

- **Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?**  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- **L'héritage, ou bien le patrimoine, est-t-il important pour vous ou pour votre société ?**  
 Oui  Non
- **Pourquoi ?**  
 Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- **A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?**
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - La grandeur       L'usage (fonction)       Fait partie d'un évènement ou une mémoire
  - Autres : .....
  
- **Veillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad)**
  
  
- **A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?**
  - Numide       Berbère       Romain       Ottoman       Français
- **Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?**
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - Autres : .....
  
- **Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?**  Oui     Non
- **Si « Non », pourquoi ?**
  - Vu son état délaissé       son urbanisme n'a aucune richesse       C'est une trace douloureuse
  - Autres .....
  
- **Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?**  Oui     Non
  
- **Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?**
  - Rasage complet et reconstruction
  - Réaménagement et reconversion des fonctions
  - Autres .....
  
- **A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?**  Oui     Non
- **Veillez citer ces édifices ?**
  
  
- **Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?**
  - La beauté       Le style       L'originalité       La grandeur       L'usage (fonction)
  - Elément de repère urbain       Autres : .....



### **3.4. Répertoire des édifices remarquables de la période coloniale française de la ville de Batna :**

Dans le but d'atteindre aux résultats souhaités de notre recherche, l'étape sénior est d'arriver à avoir un répertoire des édifices qui méritent d'être mise en valeur, ou même classés en tant que patrimoine national ou international, suivant des étapes qu'on va les appliquer sur la ville coloniale de Batna :

#### **3.4.1. Méthode appliquée pour l'inventaire des édifices remarquables de la période française de Batna :**

Suite à la méthode présentée au début du mémoire, faite par le spécialiste des inventaires Bernard TOULIER, et aussi les synthèses retirées à partir des exemples déjà analysés, nous avons pu avoir une certaine méthode facile et compatible au recensement de notre champ de recherche, cette méthode sera faite en 9 points :

- a. **Zoning** : Délimitation de champ de recensement, dont, on a pris la ville coloniale, son camp, et ses périphéries comme zone de recensement.
- b. **Visite sur terrain** : pour mieux sélectionner les édifices qu'on doit les mettre en recensement.
- c. **Localisation des édifices** sur une carte schématique de cette ville, sans oublier de délimiter sur celle-ci, la zone de recensement, et classer ces édifices selon leurs types ou fonctions.
- d. **Collecter** des archives, photos, des plans, ou même des documents sur ces édifices, afin d'avoir le maximum d'information sur leurs historiques. Et les faire classer suivant les besoins de l'inventaire. (surtout dans le cas où l'édifice n'existe plus).
- e. **Prendre notes**, sur leurs fonctions, usage, type de propriétaire (état, privé, houbouss, appartient à l'Arch ...)
- f. **Prendre des photos** sur terrain, de chaque édifice, ainsi, que prendre des notes sur chaque détails existant dans ces édifices (façade, couleur, structure, matériaux, menuiserie,..).
- g. **Examiner l'état du bâti de l'édifice**, et investiguer au niveau de service de l'état civil, s'il a subi des modifications (destruction, effondrement, restructuration, reconversion, restauration...).
- h. **Examiner et vérifier les valeurs patrimoniales nommés sur l'édifice**, et cela à partir des critères déjà synthétisés de tout un édifice remarquable, citant :
  - ✓ Critère architectural      Valeur esthétique (l'édifice est-il riche en matière architecturale ?)
  - ✓ Critère authentique      Valeur socioculturelle / spirituelle (analyse statistique des réponses obtenues sur les questionnaires, ou à partir des entretiens sur terrain avec les habitants de la ville, ex : l'édifice est-il lié à des croyances, à une culture.. etc.).
  - ✓ Critère historique      Valeur historique (ancienneté, lié à un évènement, à une mémoire...).
  - ✓ Critère d'usage      Valeur d'usage (l'édifice est-il aussi indispensable à la ville ?...)

**Synthèse** de cet inventaire en format de classement des édifices nommés « Remarquables », dans un répertoire des édifices remarquables.

#### **3.4.2. Présentation des édifices remarquables déterminés pendant l'époque française :**

Il faut noter, que dans cette époque, Batna a connu plusieurs édifications majeurs, qui restent quelqu'une encore vivantes et témoins sur l'évolution historique de cette petite ville. Suite à cela, nous avons entamé un recensement sur des édifices existants et même non existants pour les inventorier, l'évaluer, et en fin les répertorier selon plusieurs critères déjà cités.

Nous présentons les différents édifices à partir d'une carte graphique (plan schématique de la vieille ville de Batna en 1855- 1913), pour mieux distinguer ces éléments à recenser, dont, on a choisis de les classer suivant leurs fonctions.

En amont, on présente les principaux édifices réalisés à cette époque :

**A. Equipements Scolaires :**

01. Ecole des filles Gambetta.
02. EPS – Ecole primaire supérieure – des garçons
03. Ecole des indigènes – Stand –

**B. Equipements Administratifs :**

04. Hôtel de ville
05. Tribunal
06. Prison
07. La poste

**C. Equipement publics :**

08. Eglise (démolie)
09. Théâtre
10. Marché couvert
11. La mosquée EL ATIK
12. La Gare
13. La mosquée BELKADHI
14. Caserne des spahis / zouaves
15. Hôtel des étrangers (en cours de démolition)
16. Marché couvert derrière le théâtre

**D. Habitations**

17. Immeubles d'habitation (au niveau de l'avenue de la République)
18. Village nègre

**E. Espaces extérieurs publics :**

19. Place publique – SQUARE –

**F. Monuments :**

20. Monument aux morts de BUTTAFFOCO

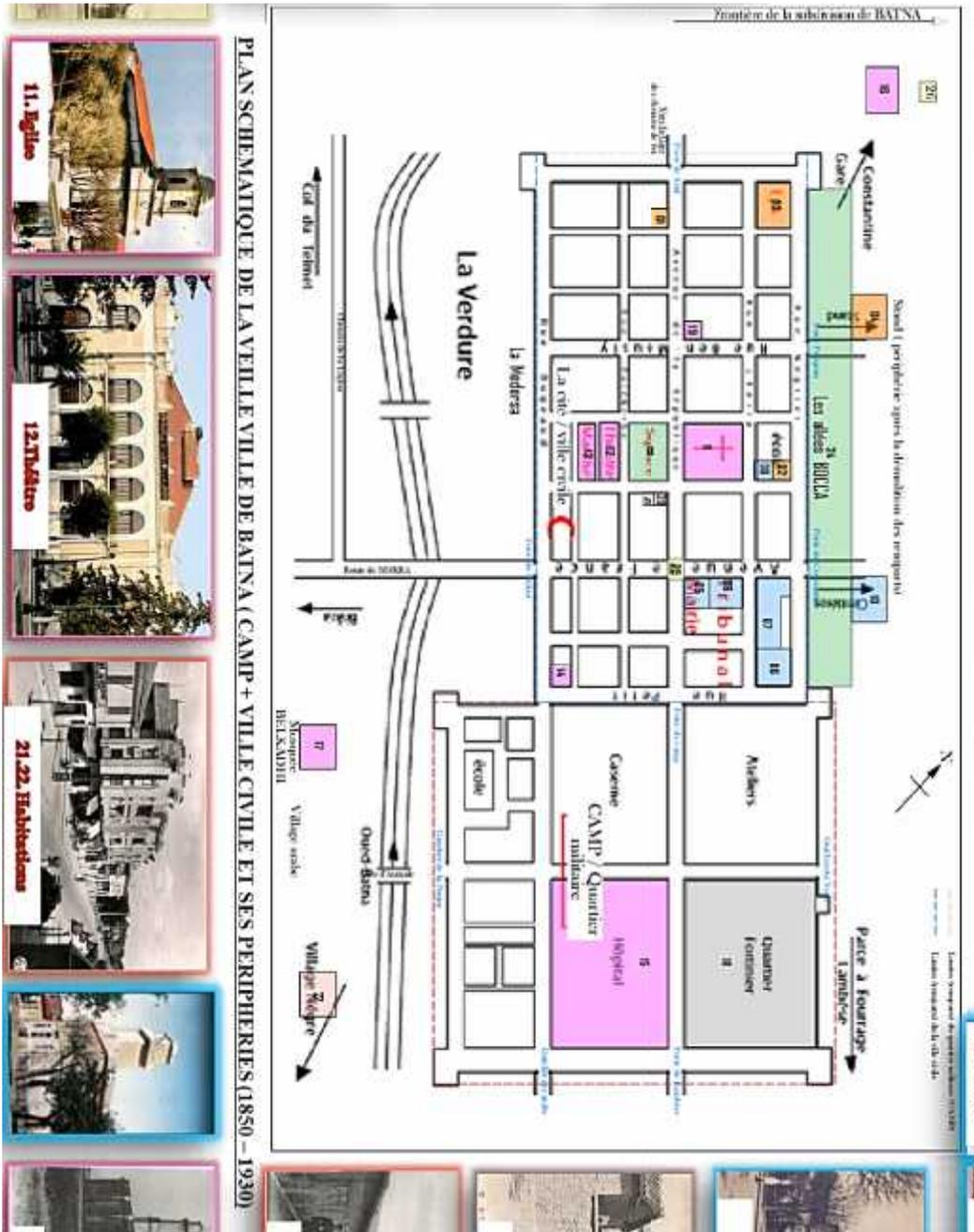
**Note :** Nous avons hâte de trouver encore des archives et des informations sur tous les édifices qui ont été réalisés à cette époque coloniale, malheureusement, on a eu beaucoup de contraintes et des difficultés, administratives en plupart (archives perdus ou brûlés). Qui nous bloque notre recherche à chaque fois.

Les édifices qu'on les a recensés ont souffert de la négligence, de dégradation, qui ont besoin de conservation, de prendre soin d'eux.

Dans l'étape suivante, nous allons présenter les édifices élus dans des fiches d'inventaire, afin de les identifier mieux. Au moins, pour participer à laisser une matière graphique consultable pour le public, avant les perdre.

En perspective de la recherche, nous nous pensions d'enrichir notre recherche par un autre répertoire des édifices remarquables en cours de recensement.

**3.4.3. Désignation des édifices français à inventorier et répertorier sur un plan schématique de la ville de Batna :**



Planschématique de la ville civile et ses périphéries (1850 - 1930)



## **3.4.4. LES FICHES DES EDIFICES**

**Conclusion :**

L'architecture coloniale française a introduit dans la ville de Batna, de la proportion, la régularité, la symétrie, la perspective, en les appliquant aux édifices, au traitement de leurs rapports et de leurs éléments de liaisons (Arcades, colonnades, portes monumentales, arcs, jardins, monuments, kiosques...), cela a donné la trace remarquable à quelques édifices, qui restent jusqu'au jour des témoins à une époque passée à cette région.

Suite à la définition de l'édifice remarquable, qui est un ouvrage architectural de proportion importante, et d'une importance particulière, suivant des intérêts ou des valeurs patrimoniales qu'il présente.-

Et suite à cette définition, on peut donner comme synthèse, qu'il existe à la ville de Batna, des édifices qui se sont riches en matière patrimoniale (intérêts et valeurs patrimoniales), mais avec une hiérarchisation d'évaluation (supérieure, bonne, moyenne, faible).

En perspective, nous comptons étudier le reste des édifices existants (ceux qui sont présentés dans le schéma de désignation des édifices) à la ville de Batna, afin de plus enrichir notre recherche.

# CONCLUSION GENERALE

### **A. Récapitulatifs de la recherche :**

Notre recherche a abordé le sujet d'identification et répertoriage des édifices remarquables de la période coloniale française de la ville de Batna, en commençant par la recherche théorique des notions et systèmes d'inventaire, en passant par l'analyse des exemples de même sujet, puis on jette un coup d'œil sur le champ de recherche – ville de Batna-

Suite à cela, la question problématique concernant l'identité face au patrimoine bâti a été détaillée par des explications théoriques (définitions des notions au sujet de l'identité face au patrimoine), et pratiques (entretiens et questionnaires avec le citoyen instruit à la ville de Batna), en fin de stade, nous clôturons cette recherche par un répertoire des édifices remarquables coloniaux français inventoriés du champ de recherche.

### **B. Résultats de la recherche :**

Depuis, et tout au long de la période poste coloniale jusqu'à nos jours, la place du patrimoine architectural d'époque coloniale française dans les listes ou inventaires des sites et monuments historiques de l'Algérie est ambiguë. Il est difficile de le repérer comme une catégorie à part entière est due à la confusion sur sa désignation terminologique qui utilise un large répertoire de qualificatifs (français, colonial, marginal, récent, moderne, exotique...).

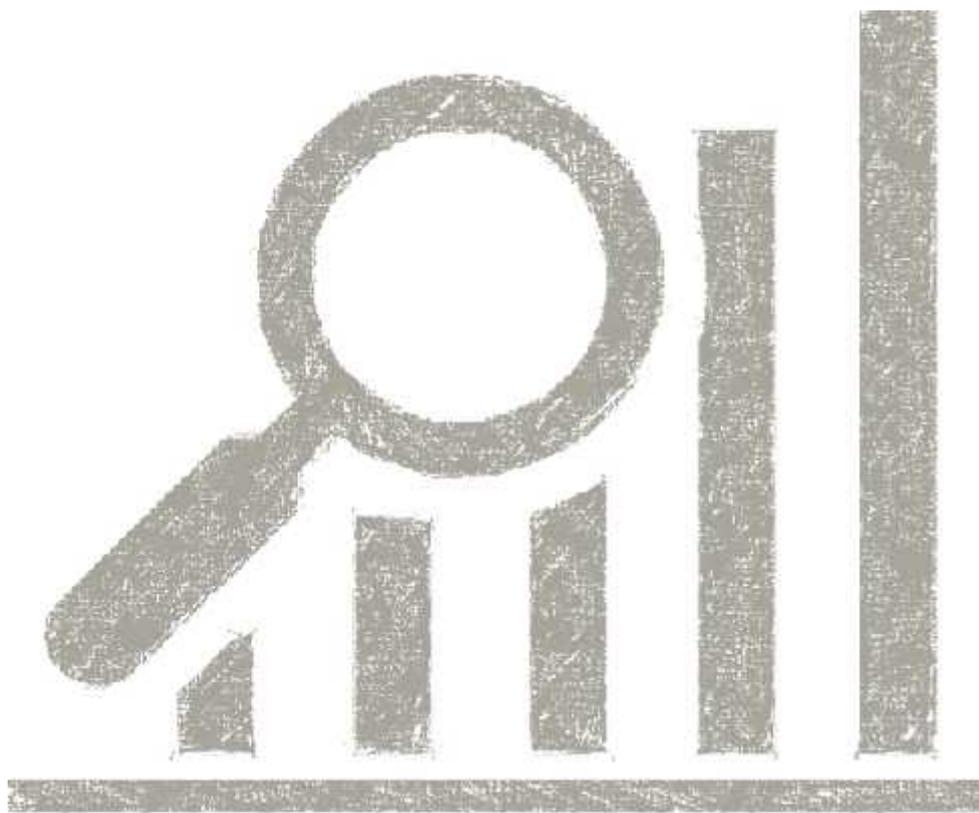
Ce flottement terminologique s'explique par les effets négatifs de l'histoire et aussi bien les mentalités de la société algérienne sur la question de l'identité de l'art et la culture formés durant la période de la colonisation française.

Donc, notre premier questionnement sur l'héritage français face à l'identité reste suspendu est incertain, vu la haine qui a marqué l'histoire de colonialisme français en Algérie généralement et à Batna spécifiquement, a laissé une rupture entre l'esprit authentique algérien et l'édifice français. Dans la logique que tout ce que la France coloniale a construit ici, ne se considère jamais en tant qu'un héritage par la majorité des algériens.

A Batna, plusieurs édifices coloniaux français portent des valeurs patrimoniales, et méritent d'être nommés « édifices remarquables », mais malheureusement, Aucun de ces édifices, n'a eu de la chance, d'ailleurs, tout l'héritage français à Batna n'a pas été pris en considération dans les listes de classement patrimonial dans l'état civil et les programmes d'inventaire de direction de la culture de Batna. Même, ils sont négligés ou encore pire « démolis », comme l'église, l'hôtel des étrangers, monument aux morts de Butaffoco, et la poste est en risque récemment. Sauf, si l'édifice a été utilisé administrativement, mais sans rendre compte à sa qualité architecturale.

### **C. Axes et Perspectives de la recherche :**

L'édifice français à la ville de Batna se trouve dans une situation ambivalente, il cherche la mise en valeur pour animer la vie quotidienne et rassurer la qualité urbaine et culturelle de la ville. Et même à le considéré comme un héritage commun. Cela et en perspective, nécessite une vraie discussion d'identité dans le contexte socio-culturel, qui trouvera une solution de séparer le passé coloniale politique, et approcher ou faire apprécier l'idée d'avoir un patrimoine récent à Batna.



# **BIBLIOGRAPHIE**

## **1. OUVRAGES**

- André Chastel, A. Malraux, **L'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France**, Ministère des affaires culturelles, Boudon Bk Bt, Paris, 1964, pp 30.
- Ahmed KOUMAS, Chéhrazad NAFA, **L'Algérie et son patrimoine : Dessins français du 19<sup>ème</sup> siècle**, Monument - Edition du patrimoine. 01.01.2003. 205 pages.
- BAILLY.G.H, **Le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée**, Editions Delta Vevey, conseil de l'Europe,1975. 116 pages.
- BENEVOLO Leonardo, **Histoire de la ville**, Edition Parenthèses, Paris. 1995, 509 pages.
- BOUDON Philippe, **sur l'espace architectural**, éditions Parenthèses, collection eupalinos, Marseille, 156 pages.
- CHIBANI Kamel, **Si BATNA m'était contée, 1844-1962**, intramuros – illustré, 366 pages.
- CHOAY Françoise, **L'allégorie du patrimoine**, Paris, seuil, 1999. 270 pages
- CHOAY Françoise, MERLIN Pierre, **Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement**, PUF, Paris, 2000. 1008 pages
- CHOAY Françoise, **le patrimoine en question**, anthologie pour un combat, édition du seuil, Octobre 2009. 272 pages.
- DESVALLEES André, **A l'origine du mot patrimoine**, dans Dominique Poulot in « patrimoine et modernité », Paris, l'Harmattan, 1998.120 pages.
- KASSAB Zohra, **Sur les traces de la modernité, 50 ans d'architecture, Alger, Oran, Annaba**, Guide, CIVA. 2005. 126 pages.
- Georg Germann, **Aux origines du patrimoine bâti**, Paris, Infolio Éditions, 2010, 448 p.
- LE LOUARN Patrick, **Le Patrimoine culturel et la décentralisation**, PUR, Presses universitaire de RENNES. Collection des sociétés, 2011. 464 pages.
- MAKOUF Boualem, **LAMBESE– 1956 – 1961**, INAS.2011, 126 pages.
- OULERBSIR Nabila, **Les usages du patrimoine, Monuments, musée et politique coloniale en Algérie (1830- 1930)**, Edition de la Maison des sciences de l'homme.Paris.2004. 310 pages.
- DELUZ Jean Jacques, **Le tout et le fragment**, Barzakh, 2010, 450 pages.
- PLATON Claudine, Juliette HUEBER, Boussad AICHE, Theirry LOCHARD, **ALGER**, Barzakh, Honoré clair, 2011, 368 pages.

- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean Charles, DOMORGON Marcelle, **Analyse urbaine**, Edition Barzakh. Alger .1999.185 pages.
- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean Charles, DOMORGON Marcelle. **Forme urbaine**, Edition Barzakh. Alger .1997. 196 pages.
- PANERAI Philippe, DEPAULE Jean Charles, DOMORGON Marcelle, **Morphologie urbaine**, Edition Barzakh. 2000. 133 pages.
- POULOT Dominique, **Patrimoine et modernité**, l'Harmattan, Paris, 1998. 320 pages.
- SAIDOUNI Mouaia, **Eléments d'introduction à l'urbanisme, Histoire, méthodologie, réglementation**, Edition Casbah. 1999. 259 pages.
- VANLATHM et THERRIEN Marie-josée, **La sauvegarde de l'architecture moderne**, Sous la direction de France, Presses de l'Université de Québec.2014, 382 pages.
- SYKES, Méridith .H. **Manuel des systèmes d'inventaire du patrimoine culturel immobilier**. Musées et monuments. XIX. UNESCO. 1986. 174 pages.
- **Livrets de prescription technique N°01 – N° 07, Pré-inventaire**, Secrétariat général, inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.1968

## **2. ARTICLES :**

- Alix PANTZ, **la réutilisation du patrimoine monumental protégé, l'hotél de la Marine**, Mémoire professionnel, univ-Paris, 2012.
- Annabelle Mousset, **La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel un enjeu aux multiples facettes**, mémoire de recherche, IEP de Lyon, 2006.
- ANNICK Moreau, **Méthode d'évaluation du potentiel touristique des monuments historiques en milieu urbain**, Mémoire, Univ-Québec. 2001
- Boussad AICHE, **Patrimoine architectural et urbain de 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles en Algérie**. « Projet Euromed Héritage II, patrimoine partagé ». Univ-Tizi ouzo, Algérie.
- CHAOUICHE Salah, **L'impact de l'urbanisme colonial sur la fabrique de la ville algérienne**. Sciences et technologie. D- N°37, Juin 2013. Univ\_constantine.Algérie.
- Castra Michel, « **identité** », in Paugam Serge (dir), Les 100 mots de la Sociologie, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? », pp.72-73.
- DUPRONT Alphonse, l'histoire après Freud, Revue de l'enseignement supérieur, 1998, p27.
- **Descriptifs des décrets liés à la loi 98-04, sur la protection et la mise en valeur des biens culturels au niveau du ministère de la culture de l'Algérie**

- E. Droeven et J. Teller, **Le patrimoine bâti, les secteurs, Diagnostic territorial de la Wallonie**. Conférence Permanente du Développement Territorial, 2011
- Guerroudj Tewfik, « **La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie** », *Insaniyat*, 12 | 2000, 31-43.
- Hynda Boutabba, Abdallah Farhi and Mohamed Mili, « **Le patrimoine architectural colonial dans la région du Hodna, un héritage en voie de disparition. Cas de la ville de M'sila en Algérie** », *L'Année du Maghreb*, 10 | 2014, 269-295.
- Jadé Mariannick, **Le fait patrimonial**. Extrait de l'article à paraître, Mai 2011.
- Journal officiel algérien, **Loi 04 - 1998**, relative à la protection du patrimoine culturel. 15 juin 1998.
- Juba Rachid, Aurès / Mois du patrimoine : **la protection et la sauvegarde tardent à venir**, *REPORTE*, 28 Avril 2016.
- KELLOU Dorothee Myriam, **Longtemps négligé, le patrimoine colonial français d'Algérie fait peau neuve**, *les observateurs*, France 24, 2015.
- Mongrain et Allard, **Inventaire – évaluation du site patrimonial déclaré de la Prairie**, rapport final, Décembre 2013, Consultant en histoire et patrimoine. Québec.
- Patrimoine urbain et architectural des Aurès et Sahara, *Articles*, journée d'études sur le patrimoine, Univ-Biskra. Février 2014.
- Patrimoine de XXème siècle : un levier de développement, *La gazette officielle*, Tourisme, Février 2012.
- Philippe Poirrier, **Le patrimoine : un objet pour l'histoire culturelle du contemporain ? jalons pour une perspective historiographique**, Hal, archive-ouvertes, May 2011.
- Philippe PANERAI, Laurie Berh, **L'urbanisme : du territoire à l'individu**, séminaire individuel, 2011.
- Rachid Hamatou, **Batna : Démolir encore et toujours**, *Journal El Watan* le 24 - 01 – 2007.
- Rachid HAMATOU, **Patrimoine des aurès**, *Journal de LIBERTE*, 9 avril 2014.
- Sauvegarde et promotion du patrimoine des Aurès, *A l'une/culture*, association Alliance des amis de Meghacen. 2015.
- SENHADJI Khat Dalila, **Lieux de culte et architecture : réappropriation et transformation à Oran depuis l'indépendance de l'Algérie**, *Esprit*, 02 Fév 2011, pp 34 à 36/ esprit.1102.0034.
- BALIBAR Etienne, **Identité culturelle, identité nationale**, *Quaderni*, Année 1994, pp 53.
- S.Soukan, M. Dahli, **La réhabilitation du patrimoine colonial 19<sup>ème</sup> 20<sup>ème</sup> siècles dans le contexte du développement durable**, Univ-Tizi-Ouzou, Algérie.

- Said Assia Kahina, L'héritage architectural colonial de 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles en Algérie : entre continuité et rupture. Univ-Tizi ouzo, Algérie.
- Sanson Henri, Les motivations de la personnalité algérienne en ce temps de décolonisation », in annuaire d'Afrique du Nord, 1967.
- POULOT Dominique, Patrimoine et modernité, p 15, l'Harmattan, Paris
- Yasmine BOUCHENE, Alger, Aurès : Patrimoine, mémoire et résistance, 14 Mai 2016,
- Yacine ABOUBOU, 7<sup>ème</sup> Marathon de Medghacen, Exposition : Aurès, patrimoine, mémoire et résistance, Octobre 2016.
- Xaviers de Massary et Georges Coste, Principes, Méthode et conduite de l'inventaire général, documents et méthodes, Manuscrit de publication, Mars 2001.

### **3. COLLOQUES et INVENTAIRES en format PDF :**

- Actes de la journée d'études – laboratoire ville « le patrimoine entre théorie, pratique et réalité », architecture et patrimoine, EPAU, 2009.
- Workshop, les inventaires, siège de l'UNESCO, Paris, 2008.
- Patrimoine architectural : méthodes d'inventaire et de documentation en Europe, colloque européen organisé par le conseil de l'Europe et le ministère français de l'éducation nationale et de la culture – Direction du patrimoine, Nantes, 28-31 octobre 1992. Patrimoine culturel, n°28. P 03.
- Ben-Ncer Abdelwahed, Définition du patrimoine culturel et ses composantes, Document consensuel de référence, Ministère de la culture, Royaume de Maroc, Octobre 2010, pp74.
- HARVEY BRIGITTE, Inventaire de patrimoine bâti de la ville de Clermont, Quebec, rapport synthèse, Patri-Arch, Février 2014, pp74.
- Colloque de Conférence ESRI , Inventaire du patrimoine bâti : une application mobile d'aide au recensement, Région BRETAGNE, 2011.
- Mongrain et Allard, Inventaire- évaluation du site patrimonial déclaré de la prairie, rapport final, consultant en histoire et patrimoine, culture et communications ,Québec, Décembre 2013.
- Société d'histoire et du patrimoine de la Région de LA SARRE, étude d'ensemble et inventaire du patrimoine bâti de LA SARRE, CINE-CITE, Membre de Tescult, Décembre 2008.

- Ordre des diverses tâches, Inventaire du patrimoine architectural Bruxellois : Méthodologie, Ministère de la région de Bruxelles – Capitale, Direction des Monuments et sites – Cellules inventaire, Février 2010.

#### **4. Mémoires :**

- BENARBIA Iselm, Evaluation de la valeur esthétique des monuments historiques : cas de la mosquée de Nédroma, Mémoire de Magistère en architecture, Université Abou-Bekr BELKAID – TELEMCE, Juillet 2012.
- BENSEDDIK SOUKI Habiba, La valorisation des monuments historiques en Algérie : cas du palais de l’Agha à Ferdjioua, Mémoire de Magister en architecture, Université de Mentouri, Constantine, juin 2012.
- GUERARRA Noureddine, revalorisation des zones d’habitat urbaines nouvelles dans le cadre des principes du développement durable – ZHUN Batna-, mémoire de Magister en architecture, Université Hadj Lakhdar Batna. 2012-2013.
- MEDDOUR Larbi, L’état actuel et le devenir des centres des noyaux anciens dans les villes moyennes en Algérie – cas de Khenchela -, Mémoire en magister d’architecture, université Mohamed Khider , Biskra, 2009.
- MOREAU Annick, Méthode d’évaluation du potentiel touristique des monuments historiques en milieu urbain, mémoire de recherche/ Format PDF, université de Québec, Février 2001.
- Mousset Anabel, La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel : un enjeu aux multiples facettes, Mémoire de recherche/ Format PDF, IEP de Lyon, 2006.
- Yoann Sevestre. Les fougerêts, mémoire d’histoire, Patrimoine et identité d’une commune de Haute-Bretagne / Format PDF, Septembre 2002, Université Rennes II

#### **5. Dictionnaires :**

- GEORGE, Pierre et VERGER, Fernand, Dictionnaire de la Géographie, 9<sup>ème</sup> édition, Paris, Presses universitaires de France, 487p.
- Le Robert, dictionnaire de français, Dictionnaires Le Robert 2005, Paris.
- Petit Larousse, dictionnaire encyclopédique pour tous, 1983, Librairie Larousse, Paris, France.
- Merlin.P, Choay.F, Dictionnaire de l’urbanisme et de l’aménagement, Troisième édition revue et augmentée, Paris, 2001-2002.
- VIOLLET-LE-DUC Eugène, Emmanuel, Dictionnaire raisonné de l’architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, Édition BANCE — MOREL de 1854 à 1868, T08, Quai et Synagogues, 519 p.

## **6. Chartes et convention :**

- Convention France UNESCO. Patrimoine culturel et développement local, guide à l'attention des collectivités locales africaines, Edition Crafer, Enseg.
- Charte internationale du tourisme culturel, La Gestion du Tourisme aux Sites de Patrimoine Significatif (1999). Adoptée par ICOMOS à la 12<sup>e</sup> Assemblée Générale au Mexique, Octobre 1999.
- Charte du Patrimoine Bâti Vernaculaire, Ratifiée par la 12<sup>ème</sup> Assemblée Générale de ICOMOS, au Mexique, Octobre 1999.
- Convention de 2003 pour la sauvegarde de patrimoine culturel immatériel, UNESCO.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, Espagne, Grenade 03/10/1985.
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (A.1). conseil de l'Europe : CC-PAT (1991), 12 Février.
- Charte de BURRA, Charte d'ICOMOS Australie pour la conservation des lieux et biens patrimoniaux de valeur culturelle, le 19.08.1979.18p.

## **7. Site et liens Internet :**

- <http://www.cnrh.fr/définition/édifice>
- Exemple d'inventaire et recensement architectural, <http://www.urbanisme-neuchatel.ch/architecture-patrimoine-recensement>
- [www.google.com / Wikipédia/ Ville de Batna.](http://www.google.com/Wikipédia/Ville%20de%20Batna)
- [www.google.com / Chronologie de Batna.](http://www.google.com/Chronologie%20de%20Batna)
- [www.fr.geneawiki.com](http://www.fr.geneawiki.com)
- Anciennes photos de la ville de Batna, [www.delacampe.fr/batna](http://www.delacampe.fr/batna)
- L'architecture et l'identité : un paradoxe, source : <http://40ans.nancy.archi.fr/wp-content/uploads/sites/5/2012/10/Article-JC-Vigato.pdf>
- Historique du patrimoine en France, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01232019>

## **8. Discours/ Archives :**

- Appel au peuple algérien en date du 21 août 1962, déclaré par le président de la république algérienne Houari BOUMEDIENE.
- Discours de Président Houari BOUMEDIENE, du 16 Juin 1970, en visite du Roi Fayçal en Algérie.

# ANNEXES



**Annexes 1 : Listes des figures – Cartes postales :**



Cartes postales datant de l'époque coloniale, qui présente les édifices remarquables de la ville de Batna.



Cartes postales datant de l'époque coloniale, qui présente les édifices remarquables de la ville de Batna.

**Annexes 2 : Liste des figures – Vues aériennes –**



Vues aériennes sur la ville française de Batna dans la période coloniale

**Annexes 03 : Listes des figures – Anciennes photos des édifices publics (archives disparus)**



Bâtiment faisait partie de la caserne des Spahis (Démolisé après l'indépendance)



Nouveau siège de la poste situé aux périphéries de l'ancienne ville coloniale (aucun n'archive sur cet édifice)



Siège de la garde mobile, situé au prolongement des allées BOCCA – BenBoulaid actuellement-.



Siège de Casino, Cinémathèque, Périphéries de Batna. (Démolisé)



Le Ciné – Palace, centre-ville de Batna. (Démolis)



Ancienne Poste de la ville, en face le Square. (Démolis)



Observatoire de la ville (porte de sétif) - démolis



SYNAGOGUE – périphérie de la ville coloniale – porte de biskra (construit entre 1950 – 1960) - existant



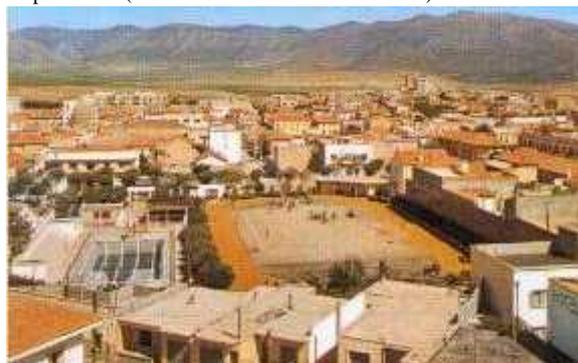
Direction des impôts ( avenue de la république) – existant-



Sous-préfecture ( Les allés Benboulaïd Ex BOCCA) - existant



Hôtel d'Orient et d'Angleterre (Avenue d'indépendance) - démoli



Stade et Piscine municipale (Stand) – existants

**Annexes 04 : Listes des figures – anciennes photos sur des quartiers :**



Quartier populaire : Marché ARABE (rahba), derrière le théâtre, avant la création du marché couvert



Rue du Général FAIDHERBE, prolongation de la rue vers le Marché ARABE (Rahba)



Quartier du STAND à l'époque Coloniale. En périphérie des allées Benboulaïd Ex BOCCA



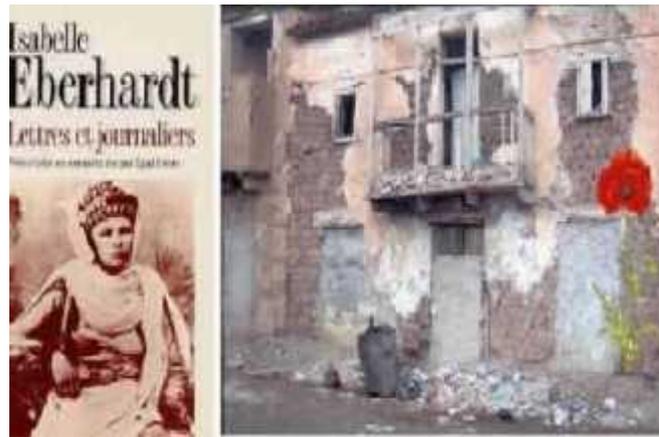
Figure 01

Figure 01 : Puits Artésien « Bir Saint Germain » - avenue de la république, source d'eau public à l'époque (n'existe plus)



Figure 02

Figure 02 : Monument aux morts au milieu de l'avenue de la République , édifié à la gloire des enfants de l'arrondissement tombés au champ d'honneur , après la 1<sup>ère</sup> Guerre mondiale, en 1918. (N'existe plus)



La maison de l'écrivaine aventurière Isabelle EBERHARDT (1890), au cœur de Z'mala (village Arabe), a été totalement détruite à cause de son état vétuste.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La placette du théâtre avant sa réalisation, un marché en prolongation – n'existe plus -

### Annexes 05 : Listes des figures supplémentaires – archives et écrits - :



Un guide qui décrit la ville de Batna à l'époque coloniale

DE CONSTANTINE A BISKRA.

tier militaire, à l'E. de la ville, comprenant de vastes casernes, un hôpital et des magasins pour les différents services militaires, est entouré d'un mur de défense. Si la ville n'a par elle-même que peu d'intérêt, elle est cependant un excellent point de départ pour des excursions très recommandées.

**ENVIRONS.** — Les montagnes de Fesloun, à l'O. de Batna, dont le point culminant dépasse 2,000 m., abondent en belles excursions. — Peu de routes carrossables, assez nombreux sentiers muletiers; on se renseigne sur leur état au service des Forêts.

Bien que très dévastées et dépeuplées, les forêts de cèdres, qui couvrent 8,000 hect., ont encore des parties magnifiques. Le massif le plus accessible, qui est aussi le plus intéressant, est celui de Touggour et de Chellala, qu'on visite de Batna en une journée (route et voit. possible jusqu'à la maison forestière, 15 k. env.); si l'on craint la marche, on y pourra louer un mulet, provisions). — On sort de Batna par la porte qui conduit à la gare, et on prend la route de Bédzema, vers le N.-O., qui suit le *Rivera Blou*. — A dr., route sur (18 k.) Rastour (V. ci-dessus). — 11 k. 5. On prend à g. par un chemin carrossable.

Les *maisons forestières*, se trouvent à égale distance (notées 2 h. 30 à 3 h.; desc., 1 h. 15 à 1 h. 30) du djebel Touggour ou *Plu des Cèdres* (2,100 m.) au S.-O., et de la crête du Kef Chellala au N.-E. Les touristes bons marcheurs ou montés pourront faire successivement les deux ascensions; on se bornera généralement à celle de Touggour, en montant par le flanc S. et en descendant par le revers N., dans les parties supérieures duquel sont les plus beaux arbres (du sommet, magnifique panorama).

Au delà de l'embranchement de la maison forestière (au k. 11,5), la route se développe, par de fortes et longues rampes, au flanc du Chellala et franchit (17 k. 5 de Batna) le col de *Talbot* (1,900 m. env.) au S.-O., de cette crête, elle se poursuit jusqu'à la *plage de Bédzema*, où sont les deux villages français de *Berselle* (sub.) et *l'Alger*, d'une commune mixte de 41,243 hab., et de *Corneille* (sub.) reliés à Batna par un serv. d'autobus.

De Bérselle, ascension du *djebel Médassa* (1,575 m.), au N., plateau abrupt devant lequel une colonne française subit un échec en 1871.

**L'AURÈS.** — Le massif de l'Aurès, au S.-E. de Batna, où se dressent les sommets les plus élevés de l'Algérie (Chella, 2,327 m., et Kef Mahine 2,821 m.), est une région des plus intéressantes. Il est constitué d'une série de puissantes rides parallèles, orientées N.-E.-S.-O., dont à los pls, sont comme les franges d'une étoffe, des lignes de longues crêtes rocheuses, de crêtes droites, séparées par de profonds vallées. Adossé au N., à de hauts plateaux qui dépassent 1,000 m., il plonge au S., en escarpements abrupts sur la dépression saharienne qui n'atteint pas plus de 150 m. Entre ses deux rebords, dont l'un appartient à la zone tempéram froide, tandis que l'autre touche à la zone torride, on compte, à vol d'oiseau, moins de 100 k.; sur cet espace s'étagent et se succèdent, le long des vallées, les végétations les plus fortement contrastées: des forêts de cèdres, des prairies et des vergers jusqu'aux palmiers-dattiers. Ces vallées sont d'ailleurs pittoresques et possèdent, taillées en sautoirs qui présentent de merveilleux aspects.

Les populations arabes, qu'on désigne sous le nom de *Chenoua* (sans leur) ne sont pas moins curieuses. Comme celles de la Kabylie, du Djazira elles appartiennent à la race berbère, mais sont d'un groupe linguistique un peu différent. Elles sont nomades, mi-sédentaires. Les nécessités de la défense les ont portées à construire leurs villages dans des sites inaccessibles au flanc de falaises verticales ou au sommet de rochers à pic qui couronnent la gâche, granier et forteresse à la fois, où l'on dispose, en prévision des mauvaises années, l'excédent des récoltes et où l'on se retranche en cas d'attaque.

Lors de la réoccupation de l'Afrique par les Byzantins, les gens de l'Aurès

LE MEDRACEN. — BATNA.

Choude (V. ci-dessus), par un voiture expédies de Batna, avec laquelle on reviendra à Batna (prevision). Les touristes à pied (à l'horizon des trains le premier) sont en station de Frontaine-Choude qui n'est qu'à 6 k. de Medracen. Ce dernier est un vaste masada, construit par quelques roi du pays, indépendamment à la conquête romaine. Comme le tombeau de la Chrétienne, il consiste en un cylindre, de 50 m. de diamètre, surmonté d'un cône à gradins. L'extérieur est encore assez orné. Les cylindres ont été de 80 colonnes engagées d'ordre dorique et couronné d'une corniche de style punique. — L'intérieur, fort étroit, se trouve à l'E., au bas des gradins (des dromedaires amphydant d'y pénétrer). Un long couloir conduit à une petite salle, établie au centre du monument, où l'on n'a rien trouvé, lors des fouilles faites en 1873. Il est probable cependant que c'était la chambre funéraire. — Le Medracen, qui est d'une belle architecture, paraît plus ancien que le tombeau de la Chrétienne. Il est entouré de lambris grossiers de type indigène, sans de pierres formant des cônes.

On atteint l'oued El Madher, dont la ligne emprunte la vallée jusqu'au delà de Batna. A g., s'aperçoit le Medracen. — 94 k. Fontaine-Choude. Pour le Medracen, V. ci-dessus.

102 k. El Madher-Pasteur, station pour ces deux villages, entourés de ruines romaines.

La voie passe entre des montagnes très proches. — 108 k. Fesdis. petit village dont les cultures s'allongent en une bande étroite. La rampe est continue; on dépasse 1,600 m. Peu avant Batna, la vallée s'épanouit; prairies qu'encadrent les belles montagnes boisées de Touggour, à dr., de Chella, et à g., de Titouguel.

119 k. Batna (buffet), petite ville de 7,516 hab., dont 3,225 européennes sources, sous un climat également exposé à de grands froids et à de fortes chaleurs.

Omniaibus : — des hôtels à la Poste : — av. de France, près du Hôtel de ville.

Hôtels : — \* *Tramontanique*, pl. de la République (60 ch. dep. 10 fr.); *Saïni*; *Le rep. dep. 12 fr.*; *gar.*; \* *Anglais*; *Le rep. dep. 10 fr.*; *gar.*; *de la République*; *Choude*.

Services d'autobus : — de Batna à *Bahra*, par El Kantara; à *Constantine*, par Ain Mila; à *Khennouche*, par Lambas et Timgad-ett.

**Biskra.** — Batna date du 12 février 1844, lors de l'expédition de Biskra, c'était un camp destiné à protéger la route du Tell au Sahara et à dominer l'Aurès. Le camp d'abord établi à Batna, même, fut, deux mois plus tard, transporté à 2,000 m. à l'E., près des ruines romaines. A l'endroit que les Arabes appelaient *Bez El Aïman* Biskra. C'est auprès de ce camp que sont venues se grouper les maisons qui ont formé le noyau du centre actuel, dirigé en ville sous le nom de *Nouvelle-Lambas*, en 1848, et sous celui définitif de *Biskra*, en 1849.

Batna est percé de larges rues coupées à angles droits et bordées d'arbres. Son artère principale est l'oued de la République. Au centre se trouve la *place* et le *square de la République* avec : à g. l'église, à dr. la sous-préfecture, le théâtre, le marché; plus haut, sur l'avenue de France, sont l'*Hôtel de ville* et la *poste*. Les maisons n'ont souvent qu'un rez-de-chaussée. Le *camp* ou *quartier*

# DE PARIS AU SAHARA

## ITINÉRAIRE

Descriptif et archéologique aux villes romaines de Lambèse et de Thimgad, en Algérie, et visite hivernale à Biskra (Sahara)



EN PASSANT PAR

**ALGER, SÉTIF  
CONSTANTINE ET BATNA**

PAR

**AMBROISE TARDIEU**

Historiographe de l'Auvergne,  
Officier et chevalier de plusieurs ordres,  
Membre de l'Institut archéologique d'Allemagne et  
de l'Académie Royale de Madrid, des Académies  
de Rouen, Marseille, Toulouse, Nancy,  
Hippone, Clermont-Ferrand etc...

**BATNA**

IMPRIMERIE F. SOLDATI

1890

Descriptif archéologique : décrivant l'ancienne ville de Batna à l'époque coloniale

d'altitude, dont le nom arabe veut dire *bivouac*. Ce lieu ne remonte qu'à 1844, et fut créé, à cette époque, après l'expédition commandée par le duc d'Aumale. C'est le chef-lieu d'une subdivision militaire. Les rues sont larges, droites et tracées au cordeau ; les habitations ont un seul étage. Un mur d'enceinte, percé de meurtrières et de quatre portes, entoure la ville où l'on voit de belles casernes. Batna est placé au milieu d'une plaine en forme de cirque, dominée, du côté de l'ouest, par la montagne des cèdres (2,400 mètres), dont les arbres sont plusieurs fois séculaires. La forêt des cèdres n'a pas moins de 10,000 hectares. En 1888, les criquets ont traversé la région de Batna, où ils ont commis de grands ravages. Leur nombre prodigieux arrêta même le service de la voie ferrée sur laquelle ils s'étaient précipités. Au sud-est de la ville, dans les montagnes, il y avait, avant notre conquête de l'Algérie, beaucoup de lions et même des panthères. Le ravin du lion, près de Batna et de Lambèse, a conservé le souvenir du séjour de ces animaux féroces, qui n'ont pas encore complètement disparu de la contrée.

<p>ANNEXES</p> <p><b>LES MEILLEURS HOTELS</b></p> <p><b>ALGER</b>                  Albert-DUMAS, 2, rue Pasteur, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  G. WILKINSON ALBA, 4, rue d'Alger, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel des Papillons, 7, rue de Constantine, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel de France, 21, rue de Constantine, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel de la Poste, 1, rue de Constantine, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel TARDIEU, 1, rue de France, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel de France, 1, rue de France, Alger, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p> <p><b>ALGER-MUSTAPHA</b>                  Gr. Hôtel Mustapha, 1, rue de France, Mustapha, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel de France, 1, rue de France, Mustapha, au centre de la ville. Services compl. T. 2542                  Hôtel de France, 1, rue de France, Mustapha, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p> <p><b>AIN-BESSEM</b>                  Hôtel de France, 1, rue de France, Aïn-Bessem, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p> <p><b>NUMALE</b>                  Hôtel de France, 1, rue de France, Numale, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p> <p><b>BATNA</b>                  Hôtel Transatlantique, 1, rue de France, Batna, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p> <p><b>BISKRA</b>                  Hôtel Transatlantique, 1, rue de France, Biskra, au centre de la ville. Services compl. T. 2542</p>	<p><b>NEFTA</b> Djerid-Hôtel. Ligne GHEOL, population</p> <p><b>CASABLANCA</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>FEZ</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>MARRANECH</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>MEKNEE</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>OUJDA</b>                  Hôtel Transatlantique.</p> <p><b>RABAT</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>TAZA</b>                  Hôtel Transatlantique. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>Les Meilleurs Hôtels et Restaurants de Marseille</b></p> <p><b>VICTORY-HOTEL</b>                  Établissement hôtelier et confortable</p>	<p><b>HOTEL CONTINENTAL</b> E. rue Bismarck. Chauffage central. Eau chaude et froide. Cuisine avec salle de lecture et salons privés. Téléphone. Citerne avec deux réservoirs. Restaurant de 1<sup>er</sup> ordre. Salons. Jardin à la gare et un jardin sur couronne. Téléphone. Eau cour. électricité et téléphone. Gr. restaurant, etc., etc.</p> <p><b>RESTAURANT BASSO</b> V<sup>o</sup> David et fils, avenue 5, porte des Fiches. — Spécialité de bouillabaisse. — Cogliffes et hors d'œuvre de Guille. — Cuisine raffinée. — Vue splendide sur la mer. R. de C. Marseille, N° 12491</p> <p><b>RESTAURANT FOUCOU</b> Temple des Gourmands 12, Rue Basse (à l'ère de Babou) le plus renommé par la perfection de sa cuisine et ses températures réglées à 8 fr. - Tél. 2534 Régistre du Commerce, Marseille, N° 12491</p> <p><b>SALONS MICHEL</b> 25, RUE PERIER, 25 Noces. — Réceptions. — Réceptions mondaines. — Améliorations. — Soirées, etc. Régistre du Commerce : Marseille, n° 8.285. Téléphones : 11.63.</p> <p><b>TOULON</b></p> <p><b>GRAND HOTEL DU LOUVRE</b></p>
---	--	---

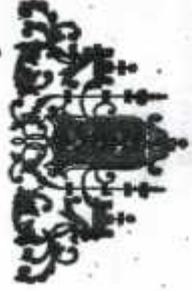
Annonces d'un journal français en 1924, désigne une publicité sur l'hôtel des étrangers (ou transatlantique) à Batna

144 OBSERVATIONS GEOGRAPHIQUES

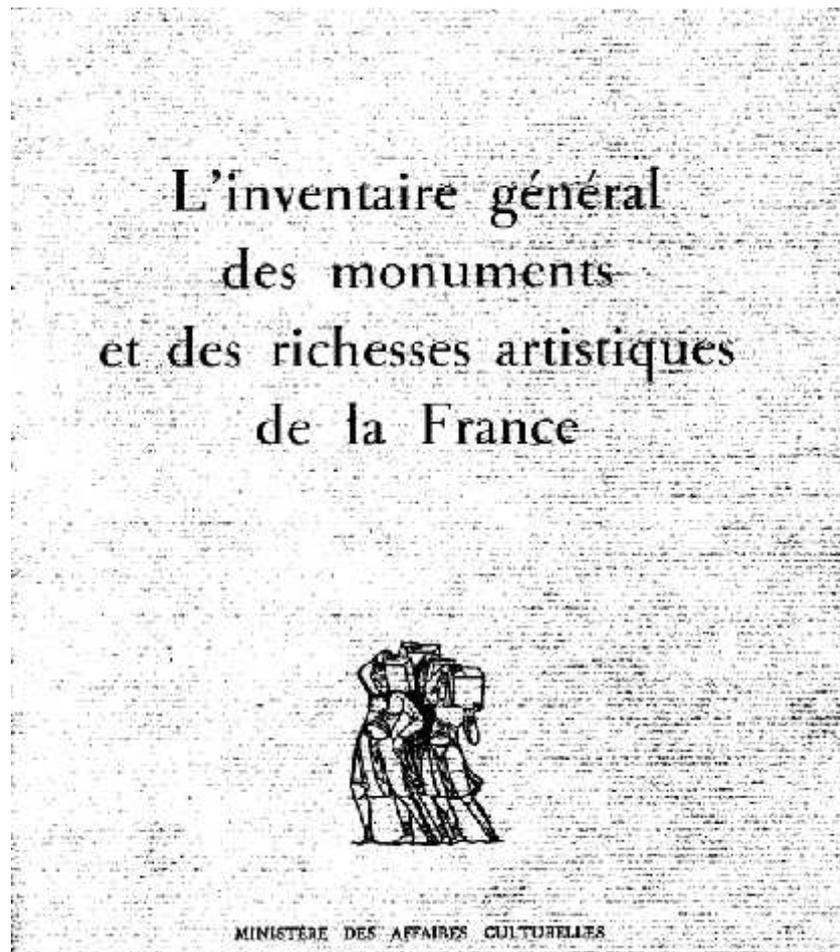
Sabara. La *Wad el (a) Kantrab*, ou la Rivière du Pont, est connue de presque tous ces Arabes & Kabyles : elle commence au-dessous des *Walled Kaimab*, & serpente dans le pays des *Lakhdar*, (où est le pont qui donne le nom à la rivière) elle continue son cours à travers le district des *Walled Zei-an*, & des *Lao-faiab*, & arrose ensuite les jardins de *Bisera*, village fameux du *Sabara*.

La chaîne du mont *Atlas*, que nous avons laissée chez les *Walled Aly Ben Sabour*, se continue par le *Jibbel Touf*, montagne fertile, qui est à cinq lieues au Sud-Est de *Satef*. Sur la pente de cette montagne, près des camps des *Kaigab*, on rencontre le petit village de *Gije-el*, qui étoit autrefois une ville *Romaine*. Après le *Jibbel Touf* viennent les montagnes des *Walled Sel-lem*, où il y a d'autres ruines, que les Arabes nomment *Zeryiab*. Ensuite sont les hautes montagnes escarpées de *Mistewab*, qui, ainsi que celles des *Walled Sel-lem*, inclinent au Sud-Est. J'ai déjà remarqué, que ces montagnes appartiennent aux *Walled Abde-nore*, Tribu puissante, qui habite sous des tentes, tantôt dans la plaine, & tantôt dans les montagnes, où leurs divisions les obligent souvent de se retirer dans des cabanes faites de boué. *Aly Ben Gy-dour*, Prince de cette Communauté, a plus d'une fois triomphé par la valeur de toute la puissance des *Algeriens*, jusqu'à ce que ceux-ci eurent, comme à l'ordinaire, appelé à leur secours les *Hirbas*, les *Ziganeab*, & autres Arabes du voisinage. Le *Hadjar Soudab*, ou le *Rocber noir*, & le district montagneux des *Walled Hirbas*, sont les montagnes qui suivent, & qui s'étendent au Sud-Est, dans la même direction que le *Jibbel Touf* & le *Mistewab*. Au pied de ces montagnes, près du *Jibbel Auref*, on trouve *Bainab*, gros tas de ruines, extraordinairement bien arrosé, qui est à moitié chemin entre *Conflanine* & *Bisera*.

*Jibbel Auref*, ou *Exrejs* comme les *Tarcs* le prononcent, est le *Mont Auref* de l'Age moyen, & le (b) *Mont Andus* de

VOYAGES  
D E  
MONS<sup>R</sup>. SHAW, M. D  
DANS PLUSIEURS PROVINCES DE LA  
BARBARIE ET DU LEVANT  
CONTINANT  
DES OBSERVATIONS GEOGRAPHIQUES, PHYSIQUES,  
PHILOGIQUES ET MELES  
SUR LES ROYAUMES  
D'ALGER ET DE TUNIS  
SUR  
LA SYRIE, L'EGYPTE ET L'ARABIE PETREE  
AVEC DES CARTES ET DES FIGURES  
Traduits de l'Anglois.  
T O M E P R E M I E R  
  
Chez JEANNE BAULME,  
M. D C C X L I I I

Le nom Batna déjà existait, vu les écrits d'un voyageur britannique Thomas SHAW, dans son livre publié en 1738.



*Nous écartons, nous aussi, les œuvres que nous ne voyons pas. Mais que nous puissions ne pas les voir, nous le savons, et sommes les premiers à le faire; et nous connaissons le piège de l'idée de maladresse. Si bien que nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression, etc. qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'art une valeur à découvrir, l'objet d'une question fondamentale.*

*Et c'est pourquoi nous espérons mener à bien qui ne put l'être pendant cent cinquante ans : l'inventaire des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.*

*André Malraux*

Extrait de la préface de descriptif – inventaire des richesses artistiques de la France – rédigé par André Malraux, et André Chastel en 1964.



MAMMEREI LOUAGAN

## Silence ! On détruit votre ville.....

**AMAMRA SAÏD MED ELHADJ**

On assiste méchamment et outré à la destruction de notre ville qui il n'y a pas longtemps, était un havre de paix et de tranquillité avant la déferlante du flux de l'onde des années 1990.

Les nouveaux « maîtres » de la ville ne créent aucune loi dans leurs tentatives de débiter devant ce spectacle destructif le dernier en date étant celui de la BCA en HOTEL DES ETAMMERS. Ces « bourgeois » sont froids de sentiments / reconstruisent pour ce que cela engendre (monnaie forte de pourcentage 8%). Ils détruisent tout ce qui est beau, voire de véritables vestiges architecturaux pour les remplacer par des structures en matière d'architecture bâtie au prix exorbitant et sans études sérieuses d'usage de vrais besoins, d'usages. On devrait penser à restaurer un nouveau modèle idéal : « caractéristique architecturale ».

Les crises contre notre ville par la destruction de villes de maîtres remplacés par des banquiers puis figures, les parties de la ville et le tour du camp défilent jour au jour en devenant « prospect » plutôt le même qui a défilé la façade de l'Université EL-LUAGLI LARABOU.

Puis vint le tour de la BCA dont le projet de reconstruction a fait fuir les voitures qui jusqu'à ce jour se faisaient bien (Ouvrir et s'arrêter).

Si un effort toutes ces traces qui ont permis de laisser, tout en respectant, aucune « limite » visible

Les nouveaux « maîtres » de la ville ne créent aucune loi dans leurs tentatives de débiter devant ce spectacle destructif le dernier en date étant celui de la BCA en HOTEL DES ETAMMERS. Ces « bourgeois » sont froids de sentiments / reconstruisent pour ce que cela engendre (monnaie forte de pourcentage 8%). Ils détruisent tout ce qui est beau, voire de véritables vestiges architecturaux pour les remplacer par des structures en matière d'architecture bâtie au prix exorbitant et sans études sérieuses d'usage de vrais besoins, d'usages. On devrait penser à restaurer un nouveau modèle idéal : « caractéristique architecturale ».

PHOTO : MAMMEREI LOUAGAN

www.fasac.org

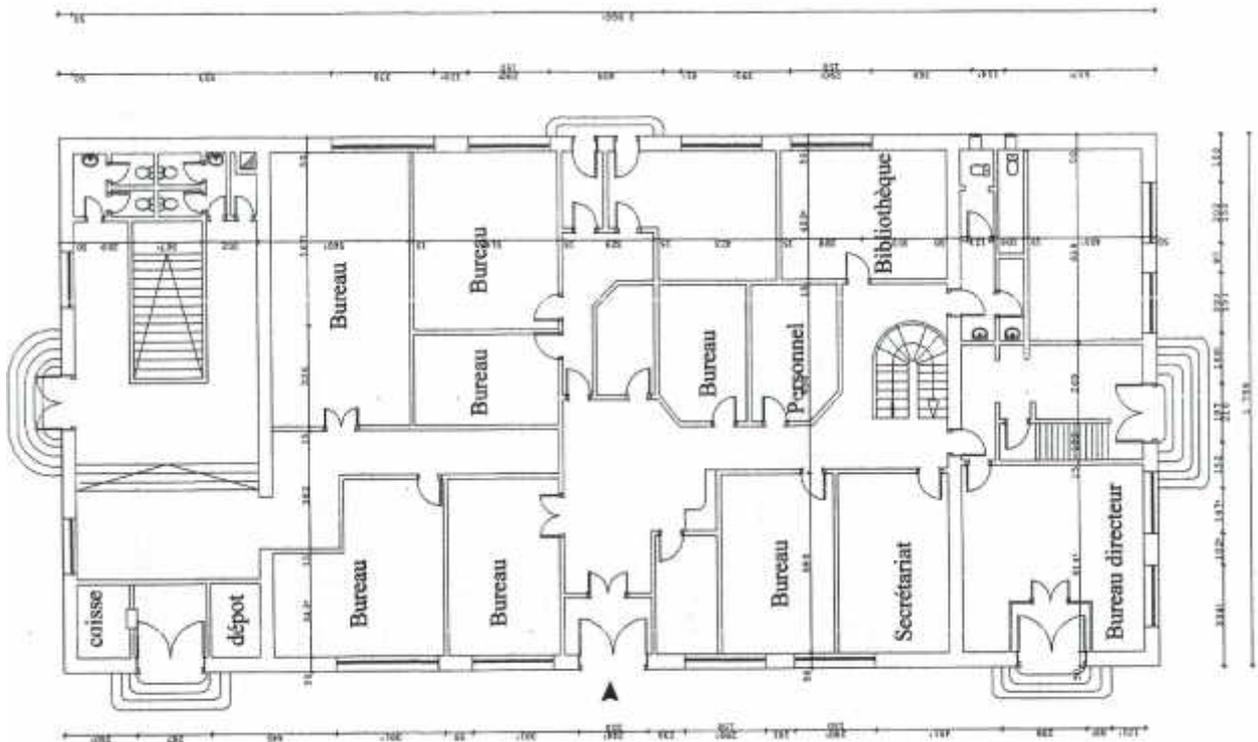
19 MARS - AVRIL 2017

BATNA INFO

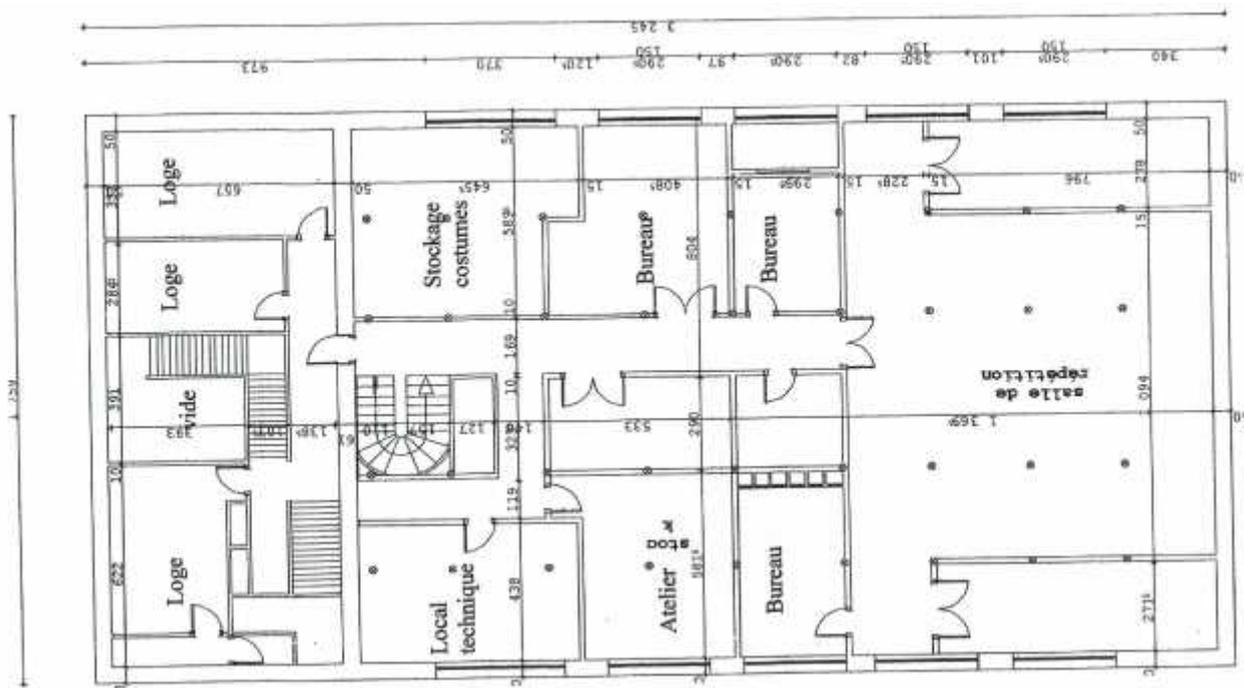
Article « Silence, on détruit votre ville », par AMAMRA Said Med Elhadi, BATNA INFO, Mars – Avril 2017, N°99 – FASAC.

**Annexes 06 : Listes des figures – plans – relevés –**

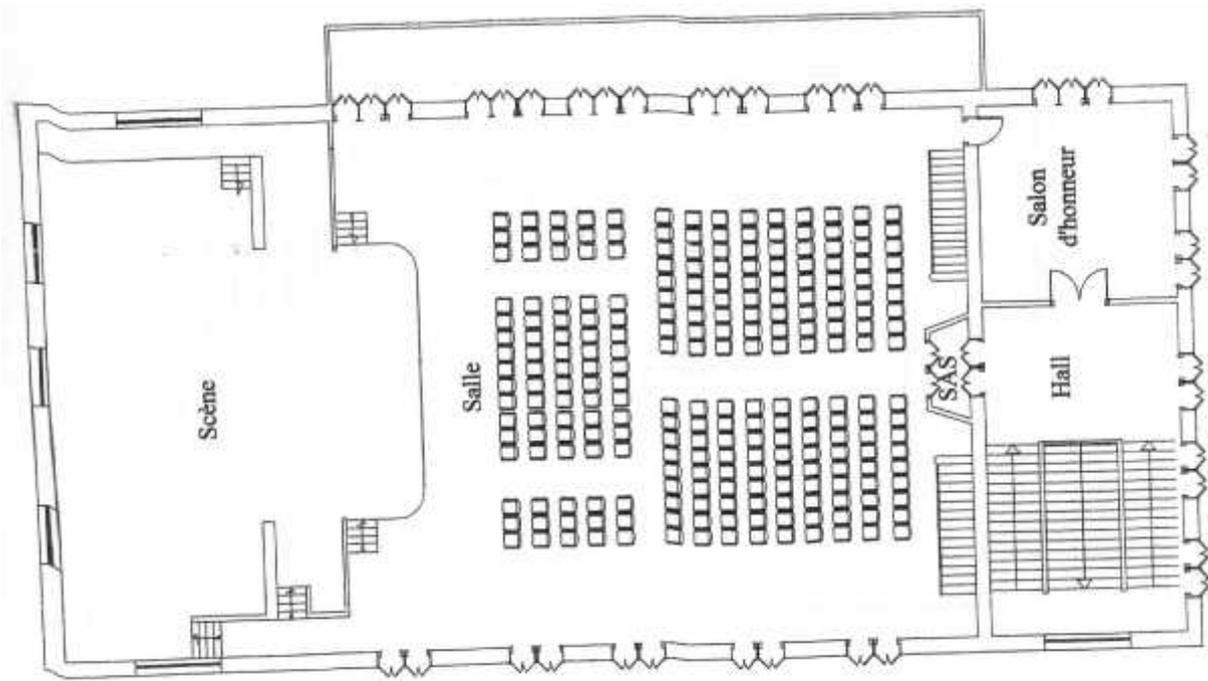
**1. Relevé graphique des plans – théâtre régional –**



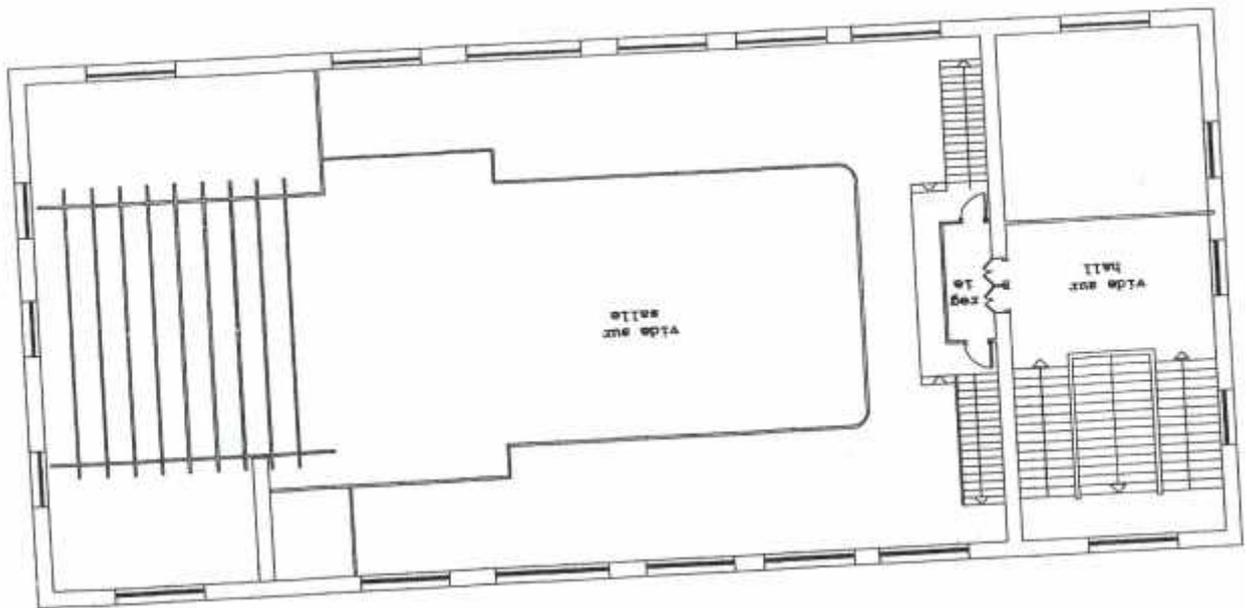
Plan RDC niveau 1



Plan RDC niveau 2



Plan 1<sup>er</sup> niveau du 1<sup>er</sup> étage – salle de spectacle-



Plan 2<sup>ème</sup> niveau du 1<sup>er</sup> étage – salle de spectacle-

**Annexes 07 : Listes des échantillons – réponses aux questionnaires v****7.1. Echantillon N°1 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB, BEIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MAGISTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le 22/06/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche ciblée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur.

**I. Identification Enquête :**

- Nom : HASSBELLAOUI..... Prénom : Boya.....
- Lieu de naissance : Hassloua..... Profession : Architecte.....
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :
  - Natal (e)  Originaire  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (ane) résident (e)
  - Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?
  - Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-il important pour vous ou pour votre société ?
  - Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Lien avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité
  - n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder
  - Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie du patrimoine ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous considérez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger.)

*la grande poste d'Alger, casbah de Dellys ...*

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Vu son état délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une trace douloureuse  
 Autres : .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres : .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

*Hôtel de ville, Mairie*

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)  
 Élément de repère urbain     Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
 

<input type="checkbox"/> Oui, une belle architecture que je l'adopte	<input type="checkbox"/> Non, ce n'est pas un style étrange à moi
<input type="checkbox"/> Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère	<input type="checkbox"/> Non, une architecture coloniale marginale
<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il participe à l'histoire de ma identité	<input type="checkbox"/> Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifiée appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification moderne sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
  - Oui  Non
    - o Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - o Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
  - Un ajout  Une métamorphose

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

Les gens de Batna ignorent totalement l'héritage bâti français.  
 Personnellement, je vois que cet héritage nécessite une intervention que ce soit une restauration, une rénovation ou bien une conservation.

Signature d'Enquêteur



## 7.2. Echantillon N°02 :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DABLAH BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA Le 12/04/2017

### Questionnaire – Enquête

#### Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche cible en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en matière de études préparés et suivi par l'enquêteur.

#### I. Identification Enquêteur :

- Nom : *Abdelhak* Prénom : *Amor*
- Lieu de naissance : *Blida* Profession : *Administrateur*
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'Instruction :  Analphabète  Alphabète  Coanque  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :
  - Né(e)  Originair(e)  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)
  - Déjà visité

#### II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?
  - Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-il important pour vous ou pour votre société ?
  - Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Lien avec le passé  Méso-culturelle  matérialise votre identité
  - n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder
  - Autres.....

- A votre avis, quels sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous estimez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple: Timgad, Casbah d'Alger.)

*Solef (Djurdj) & Oua C. palais - Santa-Croix*

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Va un peu délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une trace douloureuse  
 Autres : .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Ravage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres : .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)  
 Elément de repère urbain     Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte
  - Non, en n style étrange à moi
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère
  - Non, Une architecture coloniale marginale
  - Oui, il participe à l'histoire de mon identité
  - Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifiée appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
  - Oui  Non
    - o Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - o Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
  - Un ajout
  - Une métamorphose

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

Signature d'Enquête

### 7.3. Echantillon N°03 :

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB- BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le 25.05.2017

#### Questionnaire – Enquête

#### Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'obtenir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en matière fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

#### I. Identification Enquête :

- Nom : ..... Prénom : .....
- Lieu de naissance : BATNA Profession : ADMINISTRATEUR
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Collège  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Nati (e)  Originair  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (nue) résident (e)  
 Déjà visité

#### II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui  Non
- Pourquoi ?  
 Liés avec le passé  trésor culturel  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie du patrimoine ?

L'ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous considérez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger...)

DJEMILA

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Ya une été délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une zone douloureuse  
 Autres : .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-t-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importantes ?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres : .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

THEATRE - B.C.A - HOTEL DE VILLE

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)  
 Élément de repère urbain     Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
 

<input type="checkbox"/> Oui, une belle architecture que je l'adopte	<input type="checkbox"/> Non, un n style étrange à moi
<input checked="" type="checkbox"/> Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère	<input checked="" type="checkbox"/> Non, Une architecture coloniale marginale
<input type="checkbox"/> Oui, il Participe à l'histoire de mon identité	<input type="checkbox"/> Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifice appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
 

<input type="checkbox"/> Un trésor historique et architectural à préserver
<input type="checkbox"/> Une édification modeste sans intérêt
<input type="checkbox"/> Une mémoire douloureuse a effacer
<input checked="" type="checkbox"/> Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
 

<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
○ Ils les ont mis à l'écart ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
○ Ils les ont écrasés carrément ? <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
 

<input type="checkbox"/> Un ajout	<input checked="" type="checkbox"/> Une métamorphose
-----------------------------------	--

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

Signature de l'Enquête



**7.4. Echantillon N°04 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB, BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le... 22/04/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

**I. Identification Enquêté :**

- Nom : ..... Prénom : .....
- Lieu de naissance : ..Batna..... Profession : ...enseignant... chercheur en sciences agronomiques
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :
  - Natal (e)  Originaire  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)
  - Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?
  - Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-t-il important pour vous ou pour votre société ?
  - Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité
  - n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder
  - Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Tingad, Casbah d'Alger..)

Les grottes de Ghoufis (il existe des anciennes demeures, maabout et un mosquée)

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Vu son état délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une trace douloureuse  
 Autres .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

église au centre ville de Batna (démoli !) - Prison de Tazoult (patrimoine marquant le passage du colonialisme) - Gare ferroviaire de Batna - Tribunal judiciaire - ville de Tingad - tombe d'Imadghassen - Mosquée de camp (Al)

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)  
 Elément de repère urbain     Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte  Non, un n style étrange à moi
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère  Non, Une architecture coloniale marginale
  - Oui, il Participe à l'histoire de mon identité  Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifice appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
  - Oui  Non
    - Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
  - Un ajout  Une métamorphose

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

Une phrase m'a interpellé dans un des numéros de la revue Batna info « silence, en démolit votre ville ! » - elle résume l'état de la préservation du patrimoine batnien. Ne faudrait-il pas ajouter le style de l'édifice berbère, les douars ou decharé, (leur bâti, structure, ---- )

Signature d'Enquête

**7.5. Echantillon N°05 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB. BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA. Le 25/10/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

**I. Identification Enquêté :**

- Nom : ..... *Batna* ..... Prénom : ..... *Enseignante Universitaire*
- Lieu de naissance : ..... *Batna* ..... Profession : ..... *Sciences sociales*
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Natal (e)  Originaire  Nouveau (Ile) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui  Non
- Pourquoi ?  
 Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger..)

*Balcons de GHOUFI et KETCHOUA ..*

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité

Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Vu son état délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une trace douloureuse

Autres .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction

Réaménagement et reconversion des fonctions

Autres .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

*Hôtel de ville, Banque centrale jardins du centre ville  
(totalement défigurés à l'heure actuelle)*

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)

Elément de repère urbain     Autres : .....

- **A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?**  Oui  Non
- **Pourquoi ?**
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte  Non, un n style étrange à moi
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère  Non, Une architecture coloniale marginale
  - Oui, il Participe à l'histoire de mon identité  Autres : .....
- **A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifice appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?**  Oui  Non
- **Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?**
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- **Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?**
  - Oui  Non
    - Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- **Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?**  Oui  Non
- **Cet effet, se définit par :**
  - Un ajout  Une métamorphose

**II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.**

L'héritage architectural français dans la ville de Batna, comme partout en Algérie, pourrait constituer un petit joyau pouvant servir aussi bien pour un usage comme un autre (bâties administratives...), mais, détaché par petitisme mal placé. ce dernier est soit en ruine, et donc constitue une déformation urbaine soit totalement rasé.

Signature d'Enquêteur 

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB. BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA. Le 01.06.2017

### Questionnaire – Enquête

#### Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

#### I. Identification Enquêté :

- Nom : ..... Prénom : .....
- Lieu de naissance : ..Batna..... Profession : ..enseignant.....
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Natal (e)  Originaire  Nouveau (Ile) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

#### II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-t-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui  Non
- Pourquoi ?  
 Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - La grandeur       L'usage (fonction)       Fait partie d'un événement ou une mémoire
  - Autres : .....
  
- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger..)
 

*Person Lamhez (Tazoult - Batna) .*
  
- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?
  - Numide       Berbère       Romain       Ottoman       Français
- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - Autres : .....
  
- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui       Non
- Si « Non », pourquoi ?
  - Vu son état délaissé       son urbanisme n'a aucune richesse       C'est une trace douloureuse
  - Autres .....
  
- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui       Non
- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?
  - Rasage complet et reconstruction
  - Réaménagement et reconversion des fonctions
  - Autres .....
  
- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui       Non
- Veuillez citer ces édifices ?
  
- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?
  - La beauté       Le style       L'originalité       La grandeur       L'usage (fonction)
  - Elément de repère urbain       Autres : .....

- **A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?**  Oui  Non
- **Pourquoi ?**
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère
  - Oui, il Participe à l'histoire de mon identité
  - Non, un n style étrange à moi
  - Non, Une architecture coloniale marginale
  - Autres .....
- **A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifice appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?**  Oui  Non
- **Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?**
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- **Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?**
  - Oui  Non
    - Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- **Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?**  Oui  Non
- **Cet effet, se définit par :**
  - Un ajout
  - Une métamorphose

**II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.**

Signature d'Enquêté



**7.6. Echantillon N°06 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB, BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le ...10/05/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de rechercher : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

**I. Identification Enquêté :**

- Nom : ...*A. B. D.*..... Prénom : ...*Sabala*.....
- Lieu de naissance : ...*Batna*..... Profession : ...*ingénieur travaux publics*
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Natal (e)  Originaire  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-t-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui  Non
- Pourquoi ?  
 Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- **A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?**
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - La grandeur       L'usage (fonction)       Fait partie d'un évènement ou une mémoire
  - Autres : .....
  
- **Veillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger..)**  
*Djmila (Sétif)*
  
- **A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?**
  - Numide       Berbère       Romain       Ottoman       Français
- **Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?**
  - Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité
  - Autres : .....
  
- **Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?**  Oui       Non
- **Si « Non », pourquoi ?**
  - Vu son état délaissé       son urbanisme n'a aucune richesse       C'est une trace douloureuse
  - Autres .....
  
- **Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?**  Oui       Non
  
- **Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?**
  - Rasage complet et reconstruction
  - Réaménagement et reconversion des fonctions
  - Autres .....
  
- **A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?**  Oui       Non
- **Veillez citer ces édifices ?**
  
- **Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?**
  - La beauté       Le style       L'originalité       La grandeur       L'usage (fonction)
  - Elément de repère urbain       Autres : .....

- **A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?**  Oui  Non
- **Pourquoi ?**
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte
  - Non, un n style étrange à moi
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère
  - Non, Une architecture coloniale marginale
  - Oui, il Participe à l'histoire de mon identité
  - Autres .....
- **A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifiée appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?**  Oui  Non
- **Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?**
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- **Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?**
  - Oui  Non
    - Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- **Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?**  Oui  Non
- **Cet effet, se définit par :**
  - Un ajout
  - Une métamorphose

**II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.**

/

Signature d'Enquêté



**7.7. Echantillon N°07 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB, BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le 20/05/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

**I. Identification Enquêté :**

- Nom : ..... Prénom : .....
- Lieu de naissance : ...Batna..... Profession : Enseignant... Chercheur / Economies
- Sexe :  Masculin  Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30  30 – 40  40 – 60  plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète  Alphabète  Coranique  Primaire  
 Secondaire  Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Natal (e)  Originaire  Nouveau (lle) résident (e)  Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée  Peu liée  Liée  Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-t-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui  Non
- Pourquoi ?  
 Lies avec le passé  trésor culturelle  matérialise votre identité  
 n'a aucune importance  On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?

Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité  
 La grandeur       L'usage (fonction)       Fait partie d'un évènement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad, Casbah d'Alger..)

*Les grottes de ghoufie (il existe des anciennes demeures, marabouts et une mosquée)*

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide       Berbère       Romain       Ottoman       Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté       La beauté       Le style       L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui       Non

- Si « Non », pourquoi ?

Vu son état délaissé       son urbanisme n'a aucune richesse       C'est une trace douloureuse  
 Autres .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui       Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui       Non

- Veuillez citer ces édifices ?

*Gare ferroviaire*

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté       Le style       L'originalité       La grandeur       L'usage (fonction)  
 Elément de repère urbain       Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
  - Oui, une belle architecture que je l'adopte  Non, un n style étrange à moi
  - Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère  Non, Une architecture coloniale marginale
  - Oui, il Participe à l'histoire de mon identité  Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifiée appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
  - Un trésor historique et architectural à préserver
  - Une édification modeste sans intérêt
  - Une mémoire douloureuse à effacer
  - Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
  - Oui  Non
    - Ils les ont mis à l'écart ?  Oui  Non
    - Ils les ont écrasés carrément ?  Oui  Non
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
  - Un ajout  Une métamorphose

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

*Une phrase m'a interpellé dans un numéros de la revue Batna info « Silence, on démoli votre ville! ». Elle résume l'état de la préservation du patrimoine batnéen. Ne faudrait-il pas ajouter le style de l'édifice berbère Les douars ou dechiad, (leur bâti, structure...)*

Signature d'Enquêteur



**7.8. Echantillon N°08 :**

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
UNIVERSITÉ SAAD DAHLAB, BLIDA  
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE  
MASTER II  
ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

BATNA, Le 26/05/2017

**Questionnaire – Enquête****Objet de recherche : L'héritage bâti de l'époque française de la ville de BATNA**

Le questionnaire à usage scientifique, dans le but d'aboutir aux résultats de la recherche citée en objet, afin de confirmer ou affirmer des hypothèses en mémoire fin d'études préparé et suivi par l'enquêteur,

**I. Identification Enquêté :**

- Nom : GHODBANE ..... Prénom : Said .....
- Lieu de naissance : Bordj ..... Profession : prof. / Sciences sociales
- Sexe :  Masculin     Féminin
- Tranche d'âge :  20 – 30     30 – 40     40 – 60     plus de 60 ans
- Niveau d'instruction :  Analphabète     Alphabète     Coranique     Primaire  
 Secondaire     Supérieur
- Votre situation envers la ville de Batna :  
 Natal (e)     Originaire     Nouveau (lle) résident (e)     Ancien (nne) résident (e)  
 Déjà visité

**II. Relation Socioculturelle avec la notion d'héritage/ Patrimoine :**

- Quel est votre niveau de liaison de votre conscience intellectuelle à l'héritage du passé ?  
 Pas liée     Peu liée     Liée     Fortement liée
- L'héritage, ou bien le patrimoine, est-il important pour vous ou pour votre société ?  
 Oui     Non
- Pourquoi ?  
 Lies avec le passé     trésor culturelle     matérialise votre identité  
 n'a aucune importance     On construit de nouveau au lieu de le garder  
 Autres.....

- A votre avis, quelles sont les critères d'identification d'un héritage bâti, pour qu'il fasse partie au patrimoine ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 La grandeur     L'usage (fonction)     Fait partie d'un événement ou une mémoire  
 Autres : .....

- Veuillez citer quelques édifices existants en Algérie, que vous contentez qu'ils appartiennent au patrimoine national ou international ? (Exemple : Timgad)

Ghoufi, imedghasane.

- A votre avis, quel héritage existant en Algérie, est plus intéressant ?

Numide     Berbère     Romain     Ottoman     Français

- Dans quel point est-il intéressant, l'héritage que vous avez choisi ?

Ancienneté     La beauté     Le style     L'originalité  
 Autres : .....

- Discutons sur l'héritage bâti français, pensez-vous qu'il a une place indispensable dans l'urbanisme de la ville de Batna ?  Oui     Non

- Si « Non », pourquoi ?

Vu son état délaissé     son urbanisme n'a aucune richesse     C'est une trace douloureuse  
 Autres .....

- Si « Oui », Alors, parmi ces éléments d'héritage bâti, existe-il (à votre avis), des constructions à une valeur historique ou architecturale importante?  Oui     Non

- Si « Non », Quelle solution préconisez-vous, à votre avis, pour un avenir rigoureux à cette ancienne ville ?

Rasage complet et reconstruction  
 Réaménagement et reconversion des fonctions  
 Autres .....

- A cette ville française d'origine, y-t-il des édifices intéressants et riches, et qui méritent d'être classés en tant que patrimoine à conserver ?  Oui     Non

- Veuillez citer ces édifices ?

Théâtre, APC.

- Quels sont les critères que vous avez mis en évidence, pour ces édifices soient intéressants ?

La beauté     Le style     L'originalité     La grandeur     L'usage (fonction)  
 Elément de repère urbain     Autres : .....

- A propos de votre identité socioculturelle, comment vous traitez cet héritage, appartient-il à votre identité ?  Oui  Non
- Pourquoi ?
 

<input type="checkbox"/> Oui, une belle architecture que je l'adopte	<input type="checkbox"/> Non, un n style étrange à moi
<input type="checkbox"/> Non, je préfère le bâti propre à ma culture berbère	<input type="checkbox"/> Non, Une architecture coloniale marginale
<input checked="" type="checkbox"/> Oui, il Participe à l'histoire de mon identité	<input type="checkbox"/> Autres .....
- A la ville ancienne de Batna, la Mosquée « EL ATIK », édifice appartient à votre identité, certes, qu'il était édifié par les français, mérite-il une conservation ?  Oui  Non
- Comment vous jugez le bâti laissé par les français ?
 

<input checked="" type="checkbox"/> Un trésor historique et architectural à préserver
<input type="checkbox"/> Une édification modeste sans intérêt
<input type="checkbox"/> Une mémoire douloureuse à effacer
<input checked="" type="checkbox"/> Un butin de guerre
- Pensez-vous, que les français ont fait des efforts en quelque sorte architecturaux, pour consolider ou uniformiser leurs styles de construction avec les traces de la société autochtone ?
 

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
○ Ils les ont mis à l'écart ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
○ Ils les ont écrasés carrément ? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- Question d'identité architecturale, Y-a-t-il un effet ethnologique de l'héritage français sur votre identité authentique ?  Oui  Non
- Cet effet, se définit par :
 

<input type="checkbox"/> Un ajout	<input type="checkbox"/> Une métamorphose
-----------------------------------	---

II. Veuillez donner votre commentaire sur ce questionnaire, en ajoutant quelques points sur l'héritage bâti français à Batna.

*Le questionnaire e'est pas bien détaillé.*

*l'héritage bâti français à Batna souffre de l'ignorance.*

Signature d'Enquête

Annexes 8 : Listes des chartes et des documents :

**Art.16** —Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classés en quelque main qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.

**Art.17** —Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale. Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt. L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ses abords desquels il est inséparable. Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels.

Extrait de la loi 98-04, du 15 juin 1998, concernant le classement des monuments historiques

<p><b>1.2</b> Par valeur culturelle, on entend valeur esthétique, historique, scientifique, sociale ou spirituelle pour les générations passées, présentes ou futures.</p> <p>La valeur culturelle est incarnée par le lieu lui-même, par sa matière, par son contexte, par son usage, par ses associations, par ses significations, par ses documents et par les lieux et objets qui y sont associés.</p> <p>Les lieux et les biens patrimoniaux peuvent porter une diversité de valeurs selon les individus et les groupes.</p> <p><b>1.3</b> La matière d'un bien ou d'un lieu comprend toutes ses parties physiques, y compris ses composantes, ses applications, son contenu et ses objets matériels.</p>	<p><b>1.1</b> La préservation consiste à maintenir la matière d'un lieu ou d'un bien dans l'état actuel et à limiter sa dégradation.</p> <p><b>1.2</b> La restauration consiste à ramener la matière existante d'un lieu ou d'un bien patrimonial à un état antérieur connu en enlevant des ajouts ou en supprimant de nouveaux éléments existants déposés, sans introduire de nouveau matériel.</p> <p><b>1.3</b> La reconstruction consiste à ramener un lieu ou un bien patrimonial à un état antérieur connu en introduisant de nouveaux matériaux, ce qu'elle distingue de la restauration.</p> <p><b>1.4</b> L'adaptation consiste à modifier un lieu ou un bien pour qu'il réponde à sa vocation actuelle ou à un usage proposé.</p> <p><b>1.5</b> L'usage signifie les fonctions d'un lieu ou d'un bien ainsi que les activités et les pratiques qu'il peut accueillir.</p> <p><b>1.6</b> Par usage compatible, on entend une utilisation qui respecte la valeur culturelle d'un lieu ou d'un bien et qui n'a pas d'impact nul ou minime sur ce lieu.</p> <p><b>1.7</b> Le contexte désigne la zone</p>	<p>entourant un lieu ou un bien, ce qui comprend l'ensemble ou une partie des lieux voisins qui l'en y associe.</p> <p><b>1.8</b> Les lieux associés sont les lieux et biens qui, bien qu'isolés ailleurs, participent et contribuent à la valeur culturelle d'un lieu ou d'un autre bien patrimonial.</p> <p><b>1.9</b> Les objets associés sont les objets qui contribuent à la valeur culturelle d'un lieu ou d'un bien sans s'y trouver.</p> <p><b>1.10</b> Les associations sont les relations particulières qui existent entre les gens et un lieu.</p> <p><b>1.11</b> Par signification, on entend ce qu'un lieu ou bien patrimonial signifie, indique, évoque ou exprime.</p> <p><b>1.12</b> L'intégration désigne l'ensemble des moyens employés pour protéger la valeur culturelle d'un lieu ou d'un bien patrimonial.</p> <p><b>Principes de conservation</b></p> <p><b>Article 2 Conservation et gestion</b></p> <p><b>2.1</b> Les lieux et les biens patrimoniaux de valeur culturelle méritent être conservés.</p> <p><b>2.2</b> Le but de la conservation est de gérer la valeur culturelle d'un lieu ou d'un bien patrimonial.</p>
--	---	--

Extrait de la Charte de BURRA, pour la conservation de lieux et des biens patrimoniaux de valeur culturelle, en Australie 1979.

## CHARTRE INTERNATIONALE POUR LA GESTION DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE (1990)

*Préparée par le Comité International pour la Gestion du Patrimoine Archéologique (ICAHM) et adoptée par la 9<sup>ème</sup> Assemblée Générale de l'ICOMOS à Lausanne en 1990.*

### INTRODUCTION

Il est unanimement reconnu que la connaissance des origines et du développement des sociétés humaines est d'une importance fondamentale pour l'humanité toute entière en lui permettant de reconnaître ses racines culturelles et sociales.

Le patrimoine archéologique constitue le témoignage essentiel sur les activités humaines du passé. Sa protection et sa gestion attentive sont donc indispensables pour permettre aux archéologues et aux autres savants de l'étudier et de l'interpréter au nom des générations présentes et à venir, et pour leur bénéfice.

La protection de ce patrimoine ne peut se fonder uniquement sur la mise en oeuvre des techniques de l'archéologie. Elle exige une base plus large de connaissances et de compétences professionnelles et scientifiques. Certains éléments du patrimoine archéologique font partie de structures architecturales, en ce cas, ils doivent être protégés dans le respect des critères concernant le patrimoine architectural énoncés en 1964 par la Charte de Venise sur la restauration et la conservation des monuments et des sites; d'autres font partie des traditions vivantes des populations autochtones dont la participation devient alors essentielle pour leur protection et leur conservation.

Pour ces raisons et bien d'autres, la protection du patrimoine archéologique doit être fondée sur une collaboration effective entre des spécialistes de nombreuses disciplines différentes. Elle exige encore la coopération des services publics, des chercheurs, des entreprises privées et du grand public. En conséquence cette charte énonce des principes applicables dans différents secteurs de la gestion du patrimoine archéologique. Elle inclut les devoirs des pouvoirs publics et des législateurs, les règles professionnelles applicables à l'inventaire, à la prospection, à la fouille, à la documentation, à la recherche, à la maintenance, la conservation, la reconstitution, l'information, la présentation, la mise à disposition du public et l'affectation du patrimoine archéologique aussi bien que la définition des qualifications du personnel chargé de sa protection.

Cette charte a été motivée par le succès de la Charte de Venise comme document normatif et comme source d'inspiration dans le domaine des politiques et des pratiques gouvernementales, scientifiques et professionnelles.

Elle doit énoncer des principes fondamentaux et recommandations d'une portée globale. C'est pourquoi elle ne peut prendre en compte les difficultés et les virtualités propres à des régions ou à des pays. Pour répondre à ces besoins, la charte devrait par conséquent être complétée sur un plan régional et national par des principes et des règles supplémentaires.

### INVENTAIRES

#### Article 4.

La protection du patrimoine archéologique doit se fonder sur la connaissance la plus complète possible de son existence, de son étendue et de sa nature. Les inventaires généraux du potentiel archéologique sont ainsi des instruments de travail essentiels pour élaborer des stratégies de protection du patrimoine archéologique. Par conséquent, l'inventaire doit être une obligation fondamentale dans la protection et la gestion du patrimoine archéologique.

En même temps, les inventaires constituent une banque de données fournissant les sources primaires en vue de l'étude et de la recherche scientifique. L'établissement des inventaires doit donc être considéré comme un processus dynamique permanent. Il en résulte aussi que les inventaires doivent intégrer l'information à divers niveaux de précision et de fiabilité, puisque des connaissances même superficielles peuvent fournir un point de départ pour des mesures de protection.



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR  
L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA  
PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL  
CULTUREL ET NATUREL

Adoptée par la Conférence générale  
à sa dix-septième session  
Paris, 16 novembre 1972

## **I DEFINITIONS DU PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL**

### **Article 1**

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine culturel" :

- les monuments: œuvres architecturales, de sculpture ou de peinture monumentales, éléments ou structures de caractère archéologique, inscriptions, grottes et groupes d'éléments, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les ensembles: groupes de constructions isolées ou réunies, qui, en raison de leur architecture, de leur unité, ou de leur intégration dans le paysage, ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science,
- les sites: œuvres de l'homme ou œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, ainsi que les zones y compris les sites archéologiques qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique, esthétique, ethnologique ou anthropologique.

### **Article 2**

Aux fins de la présente Convention sont considérés comme "patrimoine naturel" :

- les monuments naturels constitués par des formations physiques et biologiques ou par des groupes de telles formations qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue esthétique ou scientifique,
- les formations géologiques et physiographiques et les zones strictement délimitées constituant l'habitat d'espèces animale et végétale menacées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation,
- les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées, qui ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle.

### **Article 3**

Il appartient à chaque Etat partie à la présente Convention d'identifier et de délimiter les différents biens situés sur son territoire et visés aux articles 1 et 2 ci-dessus.

## CHARTRE INTERNATIONALE SUR LA CONSERVATION ET LA RESTAURATION DES MONUMENTS ET DES SITES (CHARTRE DE VENISE 1964)

### *IIe Congrès international des architectes et des techniciens des monuments historiques, Venise, 1964*

*Adoptée par ICOMOS en 1965.*

**Chargées d'un message spirituel du passé**, les œuvres monumentales des peuples demeurent dans la vie présente le témoignage vivant de leurs traditions séculaires. L'humanité, qui prend chaque jour conscience de l'unité des valeurs humaines, les considère comme un patrimoine commun, et, vis-à-vis des générations futures, se reconnaît solidairement responsable de leur sauvegarde. Elle se doit de les leur transmettre dans toute la richesse de leur authenticité.

Il est dès lors essentiel que les principes qui doivent présider à la conservation et à la restauration des monuments soient dégagés en commun et formulés sur un plan international, tout en laissant à chaque nation le soin d'en assurer l'application dans le cadre de sa propre culture et de ses traditions.

En donnant une première forme à ces principes fondamentaux, la Charte d'Athènes de 1931 a contribué au développement d'un vaste mouvement international, qui s'est notamment traduit dans des documents nationaux, dans l'activité de l'ICOM et de l'UNESCO, et dans la création par cette dernière du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels. La sensibilité et l'esprit critique se sont portés sur des problèmes toujours plus complexes et plus nuancés ; aussi l'heure semble venue de réexaminer les principes de la Charte afin de les approfondir et d'en élargir la portée dans un nouveau document.

En conséquence, le IIe Congrès International des Architectes et des Techniciens des Monuments Historiques, réuni, à Venise du 25 au 31 mai 1964, a approuvé le texte suivant :

### DÉFINITIONS

#### **Article 1.**

La notion de monument historique comprend la création architecturale isolée aussi bien que le site urbain ou rural qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative ou d'un événement historique. Elle s'étend non seulement aux grandes créations mais aussi aux œuvres modestes qui ont acquis avec le temps une signification culturelle.

#### **Article 2.**

La conservation et la restauration des monuments constituent une discipline qui fait appel à toutes les sciences et à toutes les techniques qui peuvent contribuer à l'étude et à la sauvegarde du patrimoine monumental.

**Article 3.**

La conservation et la restauration des monuments visent à sauvegarder tout autant l'œuvre d'art que le témoin d'histoire.

**CONSERVATION**

**Article 4.**

La conservation des monuments impose d'abord la permanence de leur entretien.

**Article 5.**

La conservation des monuments est toujours favorisée par l'affectation de ceux-ci à une fonction utile à la société ; une telle affectation est donc souhaitable mais elle ne peut altérer l'ordonnance ou le décor des édifices. C'est dans ces limites qu'il faut concevoir et que l'on peut autoriser les aménagements exigés par l'évolution des usages et des coutumes.

**Article 6.**

La conservation d'un monument implique celle d'un cadre à son échelle. Lorsque le cadre traditionnel subsiste, celui-ci sera conservé, et toute construction nouvelle, toute destruction et tout aménagement qui pourrait altérer les rapports de volumes et de couleurs seront proscrits.

**Article 7.**

Le monument est inséparable de l'histoire dont il est le témoin et du milieu où il se situe. En conséquence le déplacement de tout ou partie d'un monument ne peut être toléré que lorsque la sauvegarde du monument l'exige ou que des raisons d'un grand intérêt national ou international le justifient.

**Article 8.**

Les éléments de sculpture, de peinture ou de décoration qui font partie intégrante du monument ne peuvent en être séparés que lorsque cette mesure est la seule susceptible d'assurer leur conservation.

**RESTAURATION**

**Article 9.**

La restauration est une opération qui doit garder un caractère exceptionnel. Elle a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques. Elle s'arrête là où commence l'hypothèse, sur le plan des reconstitutions conjecturales, tout travail de complément reconnu indispensable pour raisons esthétiques ou techniques relève de la composition architecturale et portera la marque de notre temps. La restauration sera toujours précédée et accompagnée d'une étude archéologique et historique du monument.

**Article 10.**

Lorsque les techniques traditionnelles se révèlent inadéquates, la consolidation d'un monument peut être assurée en faisant appel à toutes les techniques modernes de conservation et de construction dont l'efficacité aura été démontrée par des données scientifiques et garantie par l'expérience.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION  
DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Dix-huitième session

Phuket, Thaïlande

12-17 décembre 1994

Note d'information : Document de Nara sur l'authenticité. Réunion d'experts tenue du 1er au 6 novembre 1994

7. Les cultures et les sociétés s'expriment dans des formes et des modalités d'expression, tant tangibles que non tangibles, qui constituent leur patrimoine. Ces formes et modalités doivent être respectées.

8. Il importe de rappeler que l'Unesco considère comme principe fondamental le fait que le patrimoine culturel de chacun est le patrimoine culturel de tous. De la sorte, les responsabilités sur le patrimoine, et sur la manière de le gérer, appartiennent en priorité à la communauté culturelle qui la génère ou à celle qui en a la charge. Toutefois l'adhésion aux chartes et aux conventions relatives au patrimoine culturel implique l'acceptation des obligations et de l'éthique qui sont à la base de ces chartes et conventions. De ce fait la pondération des propres exigences à l'égard de son patrimoine et de celles d'autres communautés à l'égard d'un même patrimoine est hautement souhaitable, toutefois sans qu'elle ne contrevienne aux valeurs fondamentales des cultures de ces communautés.

Valeur et authenticité.

9. La conservation du patrimoine historique sous toutes ses formes et de toutes les époques trouve sa justification dans les valeurs qu'on attribue à ce patrimoine. La perception la plus exacte possible de ces valeurs dépend, entre autres, de la crédibilité des sources d'information à leur sujet. Leur connaissance, leur compréhension et leur interprétation par rapport aux caractéristiques originelles et subséquentes du patrimoine, à son devenir historique ainsi qu'à leur signification, fondent le jugement d'authenticité concernant l'oeuvre en cause et concerne tout autant la forme que la matière des biens concernés.

10. L'authenticité, telle qu'elle est ainsi considérée et affirmée dans la "Charte de Venise", apparaît comme le facteur qualitatif essentiel quant à la crédibilité des sources d'informations disponibles. Son rôle est capital aussi bien dans toute étude scientifique, intervention de conservation ou de restauration que dans la procédure d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial ou dans tout autre inventaire du patrimoine culturel.

Extrait de document de NARA sur l'authenticité, en 1994



Série des traités européens - n° 121

## Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe \*

Grenade, 3.X.1985

Les Etats membres du Conseil de l'Europe, signataires de la présente Convention,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres, afin notamment de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun;

Reconnaissant que le patrimoine architectural constitue une expression irremplaçable de la richesse et de la diversité du patrimoine culturel de l'Europe, un témoin inestimable de notre passé et un bien commun à tous les Européens;

Vu la Convention culturelle européenne signée à Paris le 19 décembre 1954 et notamment son article 1er;

Vu la Charte européenne du patrimoine architectural adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 26 septembre 1975 et la Résolution (76) 28, adoptée le 14 avril 1976, relative à l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires nationaux aux exigences de la conservation intégrée du patrimoine architectural;

Vu la Recommandation 880 (1979) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe relative à la conservation du patrimoine architectural;

STE 121 – Sauvegarde du patrimoine architectural, 3.X.1985

### Définition du patrimoine architectural

#### Article 1

Aux fins de la présente Convention, l'expression «patrimoine architectural» est considérée comme comprenant les biens immeubles suivants:

- 1 les monuments: toutes réalisations particulièrement remarquables en raison de leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique, y compris les installations ou les éléments décoratifs faisant partie intégrante de ces réalisations;
- 2 les ensembles architecturaux: groupements homogènes de constructions urbaines ou rurales remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique et suffisamment cohérents pour faire l'objet d'une délimitation topographique;
- 3 les sites: œuvres combinées de l'homme et de la nature, partiellement construites et constituant des espaces suffisamment caractéristiques et homogènes pour faire l'objet d'une délimitation topographique, remarquables par leur intérêt historique, archéologique, artistique, scientifique, social ou technique.

### Identification des biens à protéger

#### Article 2

Afin d'identifier avec précision les monuments, ensembles architecturaux et sites susceptibles d'être protégés, chaque Partie s'engage à en poursuivre l'inventaire et, en cas de menaces pesant sur les biens concernés, à établir dans les meilleurs délais une documentation appropriée.

**Annexes 09 : Liste des figures – exemples des fiches d'inventaires du patrimoine bâti :**

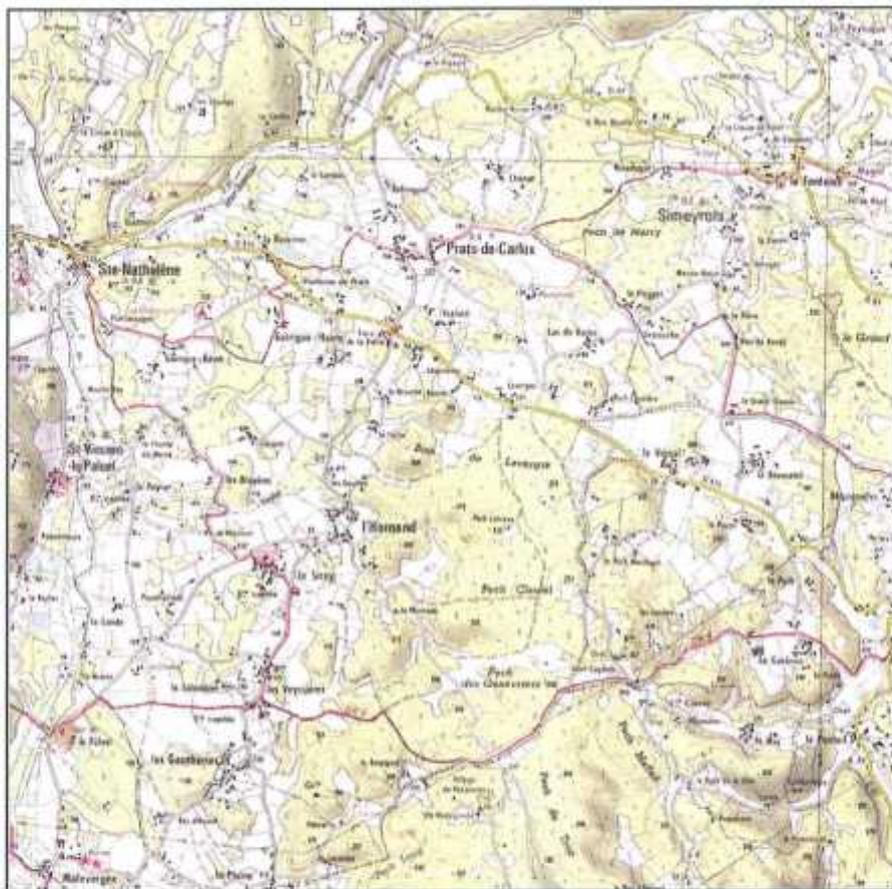
FICHE D'INVENTAIRE PETIT PATRIMOINE ARCHITECTURAL PERIGORD		
Ministère de la Culture D.R.A.C. Aquitaine  Inventaire Général des Monuments et des Richesses Artistiques de la France	Ministère de la Culture S.D.A.P. Dordogne  *** C.A.U.E. 24 Département de la Dordogne	La Pierre Angulaire Association loi de 1901 (Les Aînés Ruraux de la Dordogne) Association pour le recensement du Petit Patrimoine Rural Périgordin
		
Edifice	Croix à la Pierre	
Commune de	PRATS-DE-CARLUX	
Canton de	Carlux	
Dossier n° 024.336.08.07.0464		<b>1</b>

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE**

Département de la Dordogne  
Arrondissement de Sarlat  
Canton de Carlux  
Commune de PRATS-DE-CARLUX  
Lieu dit La Pierre

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE**

Carte IGN au 1/25 000 couverture concernée  
n° 2036 O Sarlat-la-Caneda  
longitude 1°18'50" E référé au méridien international  
latitude 44°54'06" N  
altitude 156 m



Dossier n° 024.336.08.07.0464

2

**LOCALISATION CADASTRALE**  
 Commune de PRATS-DE-CARLUX  
**Cadastres actuel et ancien**

Date	Révisé	Feuille	Section	Echelle	Parcelle	Surface	Nature	Propriétaire ou non propriétaire ?	Propriétaire et son Adresse
0	0	2	A	1/2000	421	0		<input checked="" type="checkbox"/> si propriét.	Commune
1822	0	2	A	1/2000	562	0		<input type="checkbox"/> si propriét.	

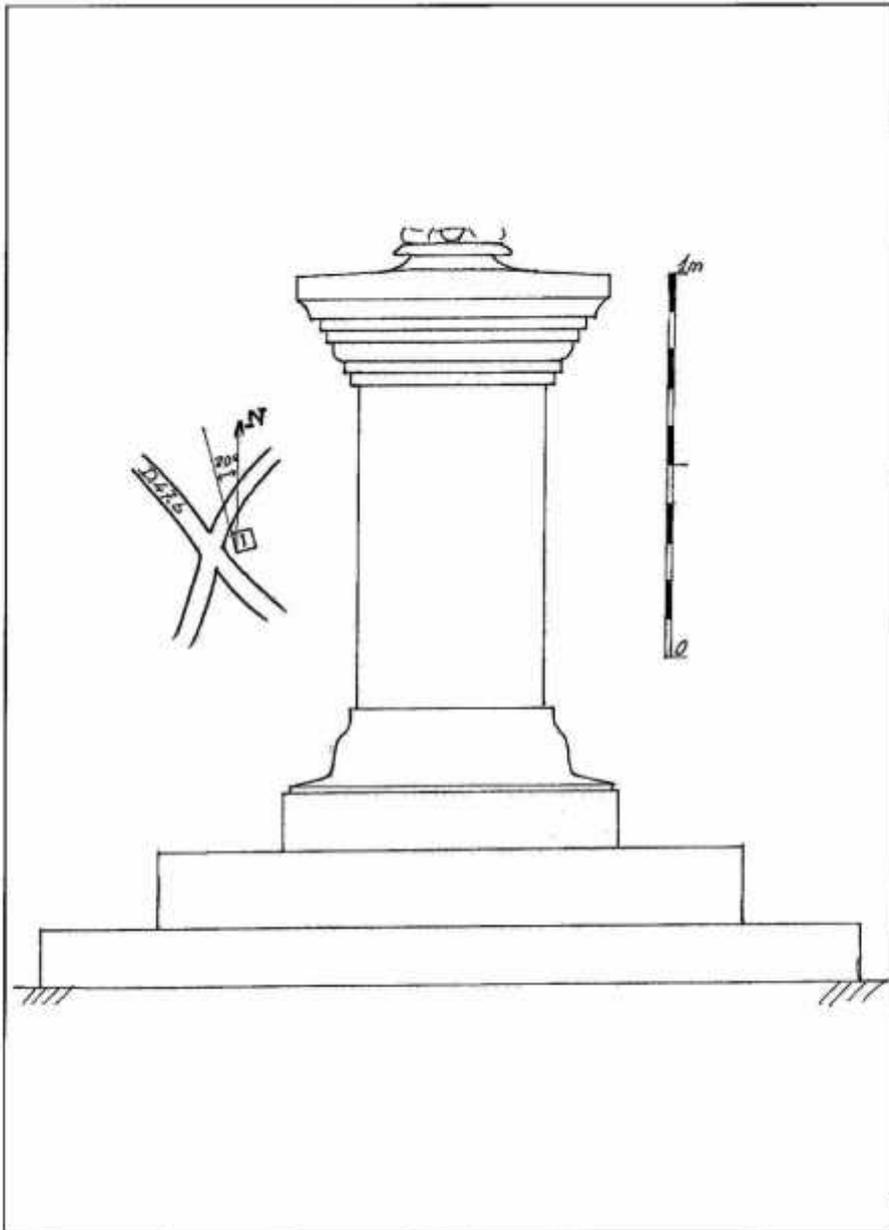
1. Cadastre actuel

1bis. Appartenance à un ensemble foncier (surface estimée de) :

**Dossier n° 024.336.08.07.0464** **3**

**DESCRIPTIF GRAPHIQUE DE L'EDIFICE**

1. Plans, Coupes, Elévations, Croquis perspectifs :



Echelle : 1/10

Dossier n° 024.336.08.07.0464

7

**DESCRIPTIF DE L'EDIFICE****2. Commentaires accompagnant les plans et croquis & caractéristiques de l'édifice**

Croix en fonte sur socle ancien. Sur le fût de la croix se trouve le symbole d'une amphore et d'un serpent. Le pied de cette croix est orné de la tête d'un personnage encapuchonné.

Maçonnerie 1 : pierre de taille

Maçonnerie 2 :

Charpente :

Bois de charpente :

Toiture 1 :

Toiture 2 :

Eléments fonctionnels: fonte

Etat : moyen

**3. Inscriptions relevées sur l'édifice ?  cliquer si oui**

Dossier n° 024.336.08.07.0464

**9**

**DEVENIR DE L'EDIFICE**

1. Devenir

2. Observations et suggestions du recenseur :

--

3. Pièces jointes :

--

**ETABLISSEMENT DE LA FICHE D'INVENTAIRE**

La Pierre Angulaire, antenne de : Beaumont

Mr Darriné Jean

Fiche établie le : 1 jun 2001

Modifiée le : 00/00/00

00/00/00

00/00/00

Saisie et traitée le : 10 jul 2007 par : Isabelle Ebrard  
architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Dordogne - CAUE. 24Visée le : 00/00/00 par :  
architecte des Bâtiments de France - Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - SDAP. 24Transmise le : 00/00/00  
à l'Inventaire Général, D.R.A.C. Bordeaux.**Dossier n°** 024.336.08.07.0464**11**